



# F E D E C H O S E S

[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

**Editorial** (p. 2) : Quelques mots sur 2015 et en guise de vœux (pieux ?) pour l'avenir



Comme toujours les populistes et l'extrême-droite,  
attention : Marine Trump son monde !

Paul Oriol  
(Déchéance de la nationalité)  
Hollande ouvre la voie...  
Sergio Pistone  
L'interprétation fédéraliste  
des guerres mondiales  
et du fascisme  
Valéry-Xavier Lentz  
Les fédéralistes  
contre l'extrême-droite  
Chloé Fabre  
Brexit : une interrogation majeure  
sur les valeurs de l'UE  
Robert Toulemon  
Pour une réforme de l'ONU  
s'inspirant  
de l'expérience européenne

« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

**SOMMAIRE :** Le BILLET de Jean-Pierre GOUZY : Quand l'Europe se déglingue Il y a « 30 ans » nous avons publié : Jean-François BILLION et Jean-Luc PREVEL : Fédéralisme : de la Résistance à l'unité européenne **Articles hors dossiers :** Paul ORIOL : Hollande ouvre la voie... / Sergio PISTONE : L'interprétation fédéraliste des guerres mondiales et du fascisme. La guerre de 30 ans du 20<sup>ème</sup> siècle / Michel MORIN : « Forum des langues du Monde » de Toulouse et de Lyon. Une Tour de Babel constructive **FOCUS** Défis à l'Union européenne : extrémisme et populisme, Brexit, terrorisme, immigration, nationalité et citoyenneté... : Valéry-Xavier LENTZ : Les fédéralistes européens contre l'extrême-droite / Les Etats-Unis d'Europe constituent la seule réponse contre Le Pen, Orban, Salvini, Farage et Grillo / Paolo VACCA : Les élections en Pologne et l'avenir de l'Eurozone. La réalité d'une Europe à plusieurs monnaies / Michel HERLAND : Européen et de gauche : une équation compliquée / Chloé FABRE : Brexit : une interrogation majeure sur les valeurs de l'Union européenne / Florent BANFI – Jérôme QUERE – Fabien CAZENAVE – Hervé MORITZ : Exigences britanniques à l'UE : nous disons « No, no, no et...no » / Sarah BONNEFOIX : Terrorisme : l'urgence d'une réponse européenne / Jean-Guy GIRAUD : Terrorisme et immigration : pour la création d'agences fédérales européennes / Sylvie GOULARD : Le PNR ou l'arbre qui cache la forêt / Livia LIBERATORE : Le déclin démographique de l'Europe / Guido MONTANI : Immigration, citoyenneté et gouvernement européen. Pour une charte européenne des droits et des devoirs des réfugiés et des immigrants / Marion LARCHE : Une démocratie à rebours. L'exclusion des citoyens européens aux élections régionales / Jérôme QUERE : Pour le droit de vote des étrangers. Pour les fédéralistes, nationalité ne doit pas rimer avec citoyenneté **FED'ACTUALITE :** *Réflexions et campagnes fédéralistes mondiales, 70 ans après la fondation des Nations unies :* Albert Einstein et le fédéralisme / René WADLOW : Albert Einstein : souvenez-vous de votre humanité et oubliez le reste / Jean-François BILLION : Réunion à New York du Conseil du World Federalist Movement / Fernando IGLESIAS : Introduction au Conseil du WFM / William R. PACE : L'Assemblée générale de l'ONU accepte de négocier un texte sur la réforme du Conseil de Sécurité / Robert TOULEMON : Pour une réforme de l'ONU s'inspirant de l'expérience européenne / La Russie propose une assemblée parlementaire des BRICS / Une Commission mondiale recommande une assemblée parlementaire des Nations unies / Des pouvoirs législatifs pour le *Parlasur* / Gretel LEDO : Les élections directes du *Parlasur* : une étape vers l'intégration **FED-LETTRES** **BIBLIOGRAPHIE** Claus Leggevie – *Die Zukunft im Süden. Wie die Mittelmeerunion Europa wiederbeleben kann* (Alessandro CAVALLI) – Gianpiero Bordino – *Federalism. A new right for Democracy and Development in Europe* (Jacopo BELLELLI) Alain Régouillon et Alain Malégarie – *Dettes souveraines des Etats membres de l'Union européenne : la Grèce au milieu du chaos (2010-2015)* **LES FEDERALISTES DONNENT LA PAROLE A...** Geneviève JACQUES, Présidente de la CIMADE (interview de Hervé MORITZ) **Mon p'tit doit** **Fédéchoses :** Carton rouge au gouvernement français pour non nombrilisme nationaliste (Auriculus – p.c.c. Alexandre MARIN)

## Quelques mots sur 2015... et en guise de vœux (pieux ?) pour l'avenir

L'année 2015 aura commencé et se sera close dans la douleur et la tristesse à la suite des attentats terroristes, en France, mais aussi au Proche et Moyen-Orient. La lutte contre le terrorisme ignore les frontières et dépasse les cadres nationaux et même le cadre européen. Or les mesures prises, notamment par le gouvernement français, ont souvent un caractère national voire nationaliste : inscription de l'état d'urgence dans la constitution, déchéance de la nationalité... Cette dernière mesure va stigmatiser ceux qui ont une double nationalité dans une société française où la multi-culturalité est déjà mal assumée. Elle ne peut que mettre du sel sur les plaies ! Et tout cela pour essayer de rattraper le désastre des élections régionales qui ont consacré le triomphe du FN et d'éviter celui qui se profile pour les présidentielles de 2017. Le FN n'a d'ailleurs pas tardé à applaudir, n'hésitant pas à faire de la surenchère, comme Florian Philippot (« *Une fois le principe réhabilité, il faudra appliquer la déchéance de nationalité plus largement* » - cité dans *Le Monde*, 30.12.15, p. 24).

C'est à se demander si les plus hauts responsables de l'Etat ne sont pas obnubilés par le fait de faire bonne figure au Concours Lépine des « idiots utiles du FN » aux premiers rangs desquels trônaient jusqu'alors Sarkozy et Laurent Vauquiez !

Le deuxième tour des élections régionales nous a tout-de-même apporté une double satisfaction :

- la première c'est que le « Front républicain » a permis *in extremis*, que l'extrême-droite ne s'empare pas du pouvoir dans 2 à 3 des nouvelles régions (...heureusement croupions !) « de taille européenne » (sauf en matières décisionnelle et financière !);
- la seconde, c'est la claire victoire en Corse de la liste autonomiste (nous préférons ce vocable à celui de nationaliste...). Pour la première fois les autonomistes sont parvenus démocratiquement au pouvoir dans l'une des régions de France dite « métropolitaine ». Ce coup de ciseau dans les certitudes et les habitudes de l'Etat-nation français bureaucratique et centralisé ne peut que réjouir *Fédéchoses* qui a toujours affirmé que les luttes pour la démocratie européenne et mondiale d'une part, régionale et locale d'autre part, étaient indissociables.

Il convient également de se réjouir que la victoire des autonomistes en Corse se soit accompagnée des pires scores nationaux de l'extrême-droite, ce qui montre que les régionalistes peuvent représenter une alternative politique crédible au désenchantement des électeurs, à l'abstentionisme et aux votes extrêmes et populistes (certaines manifestations xénophobes récentes à Ajaccio ont sans doute du reste été montées par des groupuscules « identitaires » et / ou proches du FN en réponse à cette démonstration).

... Puisse enfin, Manuel Valls, prendre conscience que la langue première de la Corse, c'est le Corse, comme le Catalan est celle de la Catalogne (en France comme en Espagne !...).

En ce qui concerne l'Union européenne (UE), l'afflux des réfugiés a été traité uniquement selon la logique intergouvernementale et la juste décision prise par la Commission européenne de leur répartition équitable entre les Etats est restée lettre morte. La décision de *Mutti* Merkel de tous les accueillir, sans tenir compte de la nécessaire logique européenne, pour généreuse qu'elle fût, n'a pas aidé à la solution du problème. Les demandes pressantes de création d'un corps de garde-côtes, de garde-frontières, voire d'un parquet européens pour assurer la sécurité intérieure, restent ignorées par les Etats désunis d'Europe et posent de trop nombreuses questions pour que nous puissions ici les traiter. Plusieurs articles ci-après abordent cependant et déjà cette crise migratoire.

Sur le plan économique, la solution laborieuse et provisoire de la crise grecque en juillet, a tout de même fait réfléchir une partie de la classe politique et soulevé quelques velléités de susciter la mise en place d'un gouvernement de la zone euro (cf. la « proposition Macron-Gabriel » et certains propos de Hollande). Le Conseil européen de décembre a montré que le maintien du *statu quo* prédominait actuellement et que les Etats s'accommodaient fort bien de l'impuissance de l'UE à régler les crises (économique, sociale, politique et de sécurité intérieure) qui l'assaillent et remettent en cause le processus d'intégration européenne.

On en est à se demander pourquoi la Grande-Bretagne souhaite voir se diluer encore une Union qui l'est chaque jour davantage et où les Etats ont déjà poussé sous le tapis la perspective d'« une Union toujours plus étroite ». Dans ces conditions, la seule réponse pouvant être donnée aux prétentions britanniques ne peut qu'être un quadruple « *No !* »... ce qui ne signifie pas que l'UE ne soit pas bancal et peut-être irréparable de l'intérieur.

En conséquence les fédéralistes ne peuvent plus se contenter de défendre l'existant mais ils doivent au contraire exiger la création d'une avant-garde fédérale (qui pourrait être la zone euro) avec les seuls Etats qui le souhaiteraient et qu'elle soit mise en place au plus vite entre ces seuls Etats et selon la seule règle réellement démocratique : celle d'une double majorité des Etats ET des citoyens.

\*\*\*

Pour les fédéralistes qui luttent pour la résolution démocratique des problèmes politiques AU NIVEAU OU ILS SE POSENT, l'année 2016 (qui marque symboliquement, avec 2017, le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation des principales organisations fédéralistes internationales issues de la Résistance au nazi-fascisme, l'UEF et le *WFM*, mais aussi de l'ONU) et les prochaines années doivent les voir s'activer sur un certain nombre de chantiers prioritaires afin de bâtir les remparts fédéraux de la démocratie contre le fascisme national et le terrorisme international (« objectivement complices ») :

- pour une véritable fédéralisation de la France (c'est-à-dire : culturelle, politique, économique ET financière) ;
- pour de nécessaires transferts de souveraineté des Etats vers l'UE et la zone euro et la mise en place d'une gouvernance européenne véritablement démocratique et efficace ;
- pour le renforcement et la démocratisation du système de l'ONU, à travers la mise en place d'une Assemblée parlementaire des Nations unies et d'une réforme du Conseil de Sécurité qui ne peut toutefois prendre le risque de remettre en cause l'existence même des Nations unies.

## **Quand l'Europe se déglingue**

Un distingué chroniqueur du *Figaro* a cru devoir titrer son article du 16 décembre dernier : « *L'Europe se meurt, l'Europe est morte* » en nous expliquant pourquoi « en l'espace d'un an », elle « est devenue une sorte de canard sans tête qui continue à courir, sans savoir qu'elle n'existe plus » sur le plan industriel « assassinée par les fonctionnaires bruxellois » ; sur celui de l'énergie et des transports « assassinée par Angela Merkel » quand elle a répudié « le recours à l'énergie nucléaire » ; sur celui des politiques financières et de la croissance quand Bruxelles a voulu imposer coûte que coûte « une doxa gravée dans le marbre depuis plus de vingt ans » ; celui de la sécurité, enfin, quand Angela Merkel a choisi « de manière unilatérale d'ouvrir les portes de l'Allemagne à tous les migrants qui le voulaient » et de « tuer, par la même occasion Schengen et la libre circulation des citoyens européens ». Il ne resterait, donc plus, qu'une « Europe politique » dont le caractère assez dérisoire est sommairement mis en lumière. Or, précisément, c'est là où le bât blesse : il n'y a pas d'Europe politique à proprement parler, aujourd'hui sur notre continent. Comme le déclare, tout de go, Daniel Cohn-Bendit, dans le *Journal du dimanche* du 27 décembre, nous sommes en face d'une Europe « adémocratique », au sein de laquelle, on décide à l'unanimité, en imposant « le régime de la minorité ». Il est aisé, dans ces conditions, de mettre « tout sur le dos de l'Europe alors que les Etats-nations sont en réalité ceux qui empêchent les décisions ». Que faire dans ces conditions ? Pour D.C-B., on se doit d'affronter une réalité incontournable : « revoir l'architecture démocratique, aller plus loin avec une Constitution européenne, quitte à laisser de côté les Etats récalcitrants qui sortiraient de l'espace politique commun, tout en restant dans l'espace économique ».

A très grands traits cette option fondamentale nous convient, quand nous observons le spectacle que donne le continent européen où l'euro-scepticisme et l'euro-populisme prospèrent, où les formations politiques traditionnelles, incapables de sortir de leurs cloisonnements coutumiers trébuchent, qu'il s'agisse des « réfugiés » ou de l'emploi, de la sécurité ou de l'éveil régional au Royaume-Uni (avec l'Ecosse), en Espagne (avec la Catalogne, voire au Pays-basque), en France (avec la Corse qui vient de se rappeler à son bon souvenir).

Certains événements majeurs récents ne font que nous renforcer dans nos intimes convictions... Tel est le cas des élections en Pologne, le 25 octobre dernier, qui ont donné la majorité absolue aux ultraconservateurs et eurosceptiques patentés du *PIS* (« Droit et Justice »), leur permettant de prendre le pouvoir à Varsovie, et du même coup, de faire tomber un Etat essentiel de l'Union européenne (UE) dans leur escarcelle. Tel est le cas du Danemark où le référendum du 3 décembre suivant a permis, sous la pression de l'extrême-droite (« Parti du peuple danois ») qui soutient le gouvernement libéral minoritaire du cru comme la corde soutient le pendu, de répondre formellement « non » à plus d'Europe dans le domaine de la coopération judiciaire et policière. Tel est le cas en France où le Front National a échoué de peu, le 19 décembre 2015, à faire main basse sur les nouveaux exécutifs régionaux, mais qui a permis électoralement au parti d'extrême-droite de monter en puissance dans l'hexagone en revendiquant 6.820.000 voix et plus de 27 % des suffrages exprimés ainsi que 358 sièges dans les conseils régionaux. En Espagne, les élections qui se sont tenues le 20 décembre, ont confirmé l'avancée de nouvelles forces démocratiques plus ouvertes « au changement », que les partis traditionnels. A savoir : *Podemos* à gauche de l'échiquier politique et *Ciudadanos* qui se situe au centre, mais avec un résultat paradoxal ; personne n'est d'accord avec personne, au sein des partis qui ont monopolisé le bilatéralisme depuis la fin du franquisme et des jeunes formations nouvelles apparues sur l'échiquier politique au moment où pour la première fois depuis 2008, le chômage (21 % de la population active) commence à baisser et où la croissance repart à l'envie.

L'Europe qui s'introverse et se cloisonne au lieu de s'ouvrir et de se renforcer n'est-elle pas en train, à des degrés divers et sous différentes formes, de se déglinguer tout bonnement ? Il faut, à cet égard, prendre au sérieux, la dernière « sortie » de Cohn-Bendit. Les fédéralistes devraient être les premiers à le comprendre, mais à propos, où sont les fédéralistes en ce début d'année 2016 ?

**Il y a « trente ans »...**

**nous avons publié...**

**Introduction de la brochure, *Fédéralisme : de la Résistance à l'unité européenne. « Unir l'Europe pour unir le monde »*, publiée par Presse Fédéraliste en octobre 2000, à l'occasion du 3<sup>ème</sup> salon du livre antifasciste de Givors**

**Jean-Francis Billion – Jean-Luc Prevel**

**Rédacteur en chef et Directeur de la publication de *Fédéchoses – Pour le fédéralisme***

A l'occasion du *Troisième Salon du livre anti-fasciste* (Givors, 19-22 octobre 2000), Presse Fédéraliste, republie, différents textes sur le fédéralisme européen et le fascisme, y compris des textes datant de la résistance au nazi-fascisme durant la seconde guerre mondiale. En effet, pour les fédéralistes, dont les principales organisations sont issues de la Résistance et ont été créés dès la fin de la deuxième guerre mondiale -**l'Union européenne des fédéralistes (UEF)** tout comme le Mouvement fédéraliste mondial (MFM-WFM) - toute compromission avec le fascisme est inacceptable.

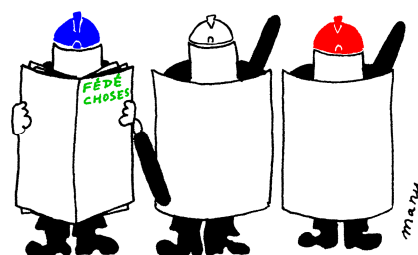
Dès le deuxième numéro de *Fédéchoses*, en 1973, nous avons publié une violente dénonciation de l'extrême droite (Jean-Francis Billion, « L'Europe de l'extrême droite ») ; des éditoriaux également se sont succédés par exemple en 1990 (n° 70, « Contre les valeurs du Front national »), en 1996 (n° 92, « Si Jean-Marie Le Pen a de la suite dans les idées... nous aussi »), en 1997 (n° 95, « La lutte contre l'extrême droite ne suffit pas »), en 1998 sur l'« Affaire Millon » (n° 99, « Rhône-Alpes : carriérisme, crise de l'Etat et démocratie »), jusqu'en 2000 (n° 107, « Autriche : l'hypocrisie n'arrête pas Haider, mais la Constitution européenne peut le faire »). Des articles de fond ont également été publiés au fil des années, tels celui de Francesco Rossolillo, ancien président de l'UEF, « Le fascisme comme dernier rempart de l'Etat national » (1977, n° 19-20 [régulièrement republié depuis, Ndlr]). Des témoignages, enfin, comme celui du militant grec Alekos Panagoulis, assassiné par les fascistes grecs après la chute de la dictature des colonels, et le texte de son intervention devant le congrès de la section italienne du Conseil des Communes et des régions d'Europe réuni à Naples (1976, n° 15-16, republié très récemment, « Non à l'Europe des autres ! », n° 168, mars 2015, Ndlr).

Récemment, en 1998, les fédéralistes de la région Rhône-Alpes ont dû se manifester à nouveau dans le domaine de l'anti-fascisme à l'occasion des conditions de la réélection de Charles Millon à la présidence du Conseil régional avec les voix du Front National. Plusieurs éditoriaux de *Fédéchoses* et, indépendamment, une lettre ouverte de l'UEF Rhône-Alpes au Président de la région lui demandant de démissionner, en témoignent (n° 99, « Lettre des fédéralistes à M. Charles Millon, Président de la Région Rhône-Alpes »). Ces événements ont aussi été pour nous l'occasion de rendre hommage aux étudiants anti-nazis allemands du groupe de la Rose blanche (n° 99, Antonio Longo, « La Rose blanche, 40 ans après ») suite à une exposition du Centre d'histoire de la Résistance et de la déportation de Lyon et l'occasion de se pencher sur l'idéologie européiste de la « Nouvelle droite » et, à l'opposé, sur les positions fédéralistes de la Résistance (n° 100, Jean-Francis Billion, « Pierre Vial... La culture Rhône-Alpes dans la gueule du Saint-Loup », « La Résistance française et le fédéralisme - Bibliographie succincte », et « L'idée fédéraliste et l'unité européenne dans la Résistance française »).

Plus récemment *Fédéchoses* a été amené à réaffirmer par un éditorial (n° 107, « L'hypocrisie n'arrête pas Haider, seule la Constitution européenne le peut ») ses positions concernant la récente crise de l'Union européenne suite à l'arrivée au pouvoir à Vienne d'une coalition regroupant avec les conservateurs autrichiens le parti « libéral » autrichien FPÖ. La récente levée des sanctions européennes contre l'Autriche souligne, s'il en était besoin, la justesse de notre analyse et *Fédéchoses* publiera au 4<sup>ème</sup> trimestre 2000 une analyse de Sergio Pistone, « L'Union européenne et le cas Haider ».

Depuis près de trente, *Fédéchoses* se bat donc fidèlement pour les **valeurs du fédéralisme issu de la Résistance**.

**Faites comme lui, abonnez vous !**



(Déchéance de la nationalité)

Hollande ouvre la voie...

Paul Oriol

Responsable de la *Lettre de la citoyenneté* - Paris

L'alignement, à la suite des attentats, du gouvernement sur les propositions de droite ou d'extrême droite a été largement souligné. L'instauration de l'état d'urgence et les mesures prises dans ce cadre par ce gouvernement auraient donné plus que de l'urticaire aux membres et aux élus du PS, si elles avaient été prises sous la présidence précédente.

On ne peut contester le côté, heureusement, exceptionnel de la situation qui peut nécessiter des ajustements temporaires même s'ils sont désagréables, Cela ne veut pas dire faire n'importe quoi, n'importe comment, sans aucun contrôle de soi.

Le but des mesures exceptionnelles doit être de renforcer la sécurité, de favoriser la participation démocratique de tous, de prévenir la dérive de certains. Encore que la prévention est un travail de long terme qui ne peut guère se faire dans l'urgence.

L'optimisme répété sur les questions économiques et sociales, régulièrement démenti par les chiffres du chômage, ne justifie pas des mesures prises dans le seul but de faire remonter la cote du président dans les sondages et, éventuellement, de le faire réélire. Avec de grands risques de déception pour le président-candidat. Car si sa campagne actuelle vise à neutraliser la droite, elle a peu de chances de satisfaire les électeurs de gauche... et encore moins les jeunes qui subissent des discriminations quotidiennes.

Le droit de vote aux municipales pour les résidents étrangers non communautaires, promis depuis 1981 par les candidats socialistes à la Présidence de la République a été mis au placard par le Premier Ministre.

Après avoir abandonné le récépissé de contrôle, le gouvernement de Manuel Valls assume les contrôles au faciès et a décidé de contester un jugement de la Cour d'appel de Paris, condamnant l'État pour discrimination à l'encontre de jeunes hommes contrôlés par la police, « contrôles au faciès ».

L'annonce de l'introduction dans la Constitution d'un article permettant de déchoir de leur nationalité les personnes binationales, françaises de naissance, vient s'ajouter à ces mesures discriminantes. Pour beaucoup, y compris dans les sphères gouvernementales, cette dernière mesure est plus symbolique qu'opératoire et ne touchera effectivement que très peu de monde...

On voit mal une personne, prête à se faire exploser, reculer de peur de perdre la nationalité française ! Sa simple annonce en touche beaucoup plus au niveau symbolique.

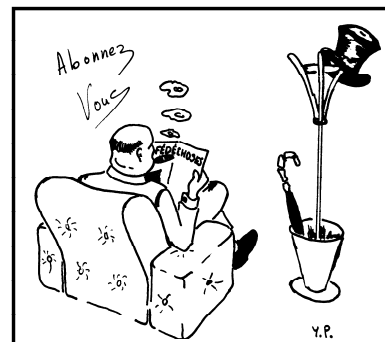
En supposant que cette mesure soit adoptée et appliquée, cela voudrait dire que ces personnes pourraient être expulsées vers le pays dont elles auraient aussi la nationalité mais qu'elles ne connaissent pas. Ces personnes sont nées ici, ont été socialisées ici, on ne voit pas en quoi le pays de leurs parents est responsable de leur dérive ? Peut-être ont-elles ce défaut « originel », dans le sang ?

En tous cas, ce n'est en rien une méthode préventive.

Par ailleurs, si le gouvernement tient absolument à diviser les Français en deux catégories, suivant leur origine, avec un effet négatif dans une partie de la jeunesse de ce pays, il le peut par un amendement à l'article 23-7 du Code civil<sup>1</sup>, de façon à y inclure l'appartenance ou l'allégeance à un réseau terroriste international (Patrick Weil).

En proposant une modification de la Constitution, le chef de l'État a ouvert une porte qui ne se refermera pas facilement. Si elle n'est pas adoptée par la majorité actuelle, cette mesure pourra l'être, demain, par une autre. Malgré l'indignation trop tardive de certains. Au risque d'aller plus loin.

Jusqu'ici, la législation concernant la nationalité était régie par de simples lois, donc facilement réversibles, incluses dans le code civil. Elles n'étaient pas dans la Constitution. Ce premier pas vers une constitutionnalisation de la législation concernant la nationalité risque d'avoir un bel avenir. Qui peut aller vers un durcissement sur lequel il sera, par la suite, difficile de revenir ?



<sup>1</sup> Le Français qui se comporte en fait comme le national d'un pays étranger peut, s'il a la nationalité de ce pays, être déclaré par décret après avis conforme du Conseil d'Etat, avoir perdu la qualité de Français.

## **L'interprétation fédéraliste des guerres mondiales et du fascisme - La guerre de trente ans du XX<sup>e</sup> siècle**

**Sergio Pistone**

Professeur honoraire d'histoire de l'intégration européenne -  
Université de Turin - Vice-président honoraire de l'UEF

Traduit de l'italien par Jean-François Billion - Paris

Il y a un siècle a débuté l'époque des guerres mondiales et du fascisme, qui, avec sa chute finale, c'est-à-dire l'écroulement de la puissance des Etats européens, a ouvert la voie au développement du processus d'intégration européenne. Il me semble utile, comme contribution au débat lié au centenaire de la première guerre mondiale, de rappeler dans ses grandes lignes l'interprétation de l'époque des guerres mondiales et du fascisme élaborée par les fédéralistes européens, qui se sont efforcés d'éclaircir au-delà de la chronique des événements, la signification profonde de ce temps historique. Je souhaite rappeler que les contributions essentielles de cette interprétation ont été élaborées par Altiero Spinelli, Mario Albertini, Luigi Einaudi, Lord Lothian (Philip H. Kerr), Lionel Robbins, Barbara Wootton, et Ludwig Dehio et j'espère que mon propos poussera à la lecture de leurs écrits.

Si l'on veut saisir son noyau essentiel, l'on peut écrire que l'interprétation fédéraliste est caractérisée par le fait d'individualiser dans la crise de l'Etat national le fil conducteur de l'époque des guerres mondiales et du fascisme. Par cette expression l'on entend la contradiction, apparue entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et le début du 20<sup>e</sup> siècle entre, d'une part, l'évolution du mode de production (le commencement de la révolution industrielle), qui, en amenant une croissante interdépendance entre les peuples du monde, a posé le défi de la création d'entités étatiques de dimension continentale et, en perspective, de l'unification du genre humain et, d'autre part, les dimensions historiquement dépassées des Etats nationaux européens. Face à cette contradiction la seule réponse rationnelle aurait été de commencer l'unification fédérale de l'Europe comme première étape vers l'unification de l'humanité ; une solution que, toutefois, les classes politiques européennes, liées au dogme de la souveraineté nationale absolue, n'ont pas voulu poursuivre sérieusement tant que les Etats nationaux européens sont demeurés des puissances de premier rang. D'où, dans un premier temps, l'affirmation inévitable dans une première phase de la réponse de type impérialiste à la décadence des Etats nationaux, c'est-à-dire de la tentative d'unifier l'Europe sous l'hégémonie de l'Etat à l'époque le plus puissant du continent. La première guerre mondiale a précisément été le premier acte de la tentative allemande d'unification hégémonique de l'Europe et sa conclusion n'a pas apporté de solution durable car à la défaite de l'Allemagne n'a pas fait suite une politique d'unification pacifique de l'Europe mais plutôt un règlement qui a exaspéré la crise du système des Etats nationaux souverains en Europe. Alors que la création de nouveaux petits Etats accroissait de milliers de kilomètres la longueur des barrières économiques internes à l'Europe, son émiettement économique s'aggravait à cause

de l'aggravation du protectionnisme dans un contexte de crise économique endémique dû justement aux dimensions toujours plus inadéquates des Etats nationaux européens. Cette situation a pesé tout particulièrement sur l'Allemagne, qui avait perdu des territoires et des débouchés économiques très importants, mais qui avait encore conservé les énergies suffisantes pour tenter une nouvelle fois l'aventure hégémonique.

Dans ce contexte, s'est affirmé de manière quasiment inéluctable le totalitarisme fasciste. Le fascisme était, d'une part, la réponse réactionnaire au marasme économique-social et à l'exaspération des luttes sociales causés par l'inadéquation des Etats nationaux européens aux problèmes de l'époque. Et cette réponse a prévalu dans les pays où cette inadéquation s'était manifestée de la manière la plus aigüe. Tout d'abord en Italie, pays particulièrement arriéré en matière économique-sociale et qui, en conséquence, ressentait de manière particulière le phénomène général de crise de l'Etat national ; puis, en Allemagne, qui n'était certes pas un pays sous-développé, mais où la contradiction entre les exigences du développement économique et les dimensions du territoire était devenue particulièrement aigüe. Que la Grande-Bretagne et la France aient réussi à conserver leurs régimes démocratiques est dû au fait que ces pays étaient historiquement enracinés dans des traditions nationales plus longues, mais également, et de manière décisive, parce que leur déclin en tant qu'Etats nationaux souverains était ralenti par les bouées de sauvetage représentées par la possession de grands empires coloniaux.

D'autre part le totalitarisme fasciste était parfaitement compatible avec la tentative de donner une réponse impérialiste et hégémonique au problème de la crise de l'Etat national en Europe. La structure totalitaire de l'Etat ne faisait en effet que pousser à ses conséquences extrêmes les tendances à la centralisation, à l'autoritarisme et à l'égoïsme nationaliste qui caractérisaient les grandes puissances européennes et qui étaient une conséquence de la structure anarchique du système européen des Etats. Ces tendances s'aggravaient suite à l'exaspération de la lutte de puissance dans une époque où les Etats européens devenaient toujours plus interdépendants, mais étaient aussi dans l'incapacité de se donner une organisation internationale permettant d'organiser et de gouverner pacifiquement leur interdépendance. Dans une telle situation le totalitarisme fasciste était destiné à s'affirmer de la manière la plus radicale et par voie de conséquence dans l'Etat national dont la crise était la plus aigüe et qui était capable de tenter de créer un ordre européen de type hégémonique. L'idéologie raciste elle-même, qui, portée à ses extrêmes conséquences, justifie le génocide, était fonction du dessein de domination permanente d'un peuple européen sur les autres peuples européens.

Néanmoins, comme l'a déclaré Luigi Einaudi (futur Président de la République italienne, Ndt) avec une image très suggestive, lors d'un fameux discours à l'Assemblée constituante italienne, les guerres mondiales, et tout particulièrement la dernière, doivent être considérées comme la tentative d'unir l'Europe avec le glaive de Satan. Après l'échec de cette tentative, en 1945, devait prévaloir, si l'Europe et le monde voulaient se sauver du retour à la barbarie, l'effort d'unir l'Europe avec l'épée de Dieu, c'est-

à-dire à travers la construction démocratique d'une fédération fondée sur l'égalité des droits et des devoirs pour tous les peuples et capable de contribuer de manière décisive à l'unification pacifique du monde.

Pour saisir les aspects les plus innovants et les plus clairvoyants de cette interprétation, il faut souligner comment elle implique le refus de la manière de voir qui, dans l'interprétation de l'époque des guerres mondiales et du fascisme, attribue une valeur centrale à la thèse d'une culpabilité collective de la nation allemande. Une thèse, il convient de le rappeler, généralement liée à l'idée que, si la nation allemande est coupable collectivement de crimes aussi odieux, elle doit avoir une âme démoniaque. Cette manière de voir était largement diffusée hors d'Allemagne à l'époque de l'aventure nazie, mais est encore largement présente aujourd'hui et se manifeste sous quelques aspects y compris dans les jugements exprimés par de nombreux démocrates allemands. Je rappelle ici en particulier Habermas, qui a affirmé que tous les Allemands, y compris ceux de générations postérieures au nazisme, devaient continuer à rougir de honte pour les crimes commis par l'Allemagne nazie.

Mais, les fédéralistes n'ont certainement jamais nié que face à des faits comme le nazisme et ses crimes il faille affronter également le problème des culpabilités ; ils ont toutefois toujours réfuté tout à la fois la thèse de la responsabilité collective et celle de culpabilité nationale exclusive. Contre la première thèse, il a toujours été affirmé que les culpabilités peuvent être attribuées, lorsque l'on se réfère aux actes des Etats, exclusivement aux classes politiques et jamais aux peuples dans leur ensemble dont les opinions dépendent en matière de bien et de mal de la fonction éducative, ou de déséducation (par le biais de la manipulation et de la propagande) exercée par les classes politiques. Parler de culpabilité des classes politiques ne signifie évidemment pas mettre sur le même plan les nazis, et ceux qui les ont soutenus en toute connaissance de cause, d'un côté, et les démocrates de l'autre. Dans le premier cas il s'agit d'une responsabilité plus radicale, essentiellement morale, c'est-à-dire fondée sur la nature criminelle des buts poursuivis ; dans le second, d'une culpabilité essentiellement politique fondée sur l'incapacité de la part des gardiens du bien public d'empêcher que la bête fauve ne s'échappe.

Contre la deuxième thèse, il a toujours été souligné qu'elle se fonde sur l'erreur de considérer les Etats nationaux européens et, donc, leurs classes politiques, comme des entités isolées, dont les comportements auraient dépendu uniquement de processus internes aux cadres nationaux. En réalité, les Etats nationaux européens appartiennent à un système d'Etats caractérisé par une étroite interdépendance de tous les acteurs nationaux par rapport à l'autre et par rapport à l'ensemble. A un système d'interdépendance, c'est-à-dire, qui conditionne de manière décisive l'affirmation dans les divers Etats de classes politiques déterminées et de leurs choix. A l'époque des guerres mondiales et surtout durant l'entre-deux guerres la manifestation fondamentale de cette interdépendance a été représentée, comme nous l'avons vu, par l'existence du problème crucial de la crise de l'Etat national qui pouvait être affrontée de manière efficace exclusivement par le choix commun de la part des classes politiques

démocratiques des principaux Etats européens de mener une politique courageuse et à long terme d'unification européenne. Au lieu de ce choix a prévalu et a atteint son point culminant après la crise de 1929 la politique de l'égoïsme national, dont ont été responsables toutes les classes politiques démocratiques européennes et, en particulier, celles des pays alors les plus forts, la Grande-Bretagne et la France. Cela a été déterminant pour la victoire des nazis en Allemagne. La propagande d'Hitler, qui à l'idée de solidarité entre les démocraties opposait celle d'une lutte à mort entre les nations conçues comme des races, a en fait trouvé une apparente confirmation dans la réalité. Et, le peuple allemand a pu devenir une proie facile de la propagande nazie et être entraîné dans la dernière et la plus terrible aventure hégémonique en Europe.

Si l'on recadre les guerres mondiales, en ayant comme fil conducteur la poussée hégémonique de l'Allemagne (d'abord prussienne puis nationale-socialiste) dans le contexte plus vaste de l'histoire du système européen des Etats, de ses origines, au début de l'ère moderne, jusqu'en 1945, il apparaît clairement comment elles s'insèrent dans une tendance structurelle de ce système c'est-à-dire dans la tendance de l'Etat du continent tour à tour le plus puissant du moment d'imposer son hégémonie au système tout entier. Il y a une évidente continuité entre la tentative hégémonique allemande et celles de l'Espagne de Charles V et de Philippe II, ou de la France de Louis XIV et de Napoléon. Dans le même temps les guerres mondiales scellent la fin de l'histoire du système européen des Etats comme centre de domination du monde. Le fait décisif est que pour la première fois l'Europe s'est montrée incapable de rétablir son équilibre par ses seules forces. Si, en effet lors de l'échec des tentatives hégémoniques précédentes des puissances relativement périphériques mais partie prenante du système européen (des Etats) avaient joué un rôle fondamental, comme l'Empire ottoman (allié à la France contre Charles Quint) et principalement l'Angleterre et la Russie, la défaite de la tentative hégémonique de l'Allemagne (nazie) a été due de manière déterminante à la force d'une puissance totalement extérieure au système européen et d'une puissance comme l'Union soviétique qui avait des caractéristiques plus eurasiatiques qu'européennes (le totalitarisme communiste est en définitive une version modernisée du despotisme asiatique). Si les reconstructions précédentes de l'équilibre européen avaient eu pour prix une migration lente mais constante du pouvoir du centre vers les puissances périphériques, cette fois l'affaiblissement de l'Europe a atteint un tel degré qu'il a conduit à la fin de son autonomie et, en conséquence, à l'absorption du système européen dans le système mondial des Etats dominé par les Etats-Unis et l'URSS.

Cette situation, en se combinant avec l'expérience de la destructivité matérielle, éthique et politique (le totalitarisme et la systématisation du génocide) des guerres mondiales, qui ont montré l'incompatibilité entre le progrès démocratique et la poursuite de l'état de conflit entre les Etats européens, a fait que l'alternative de « s'unir ou périr » indiquée par le ministre français Aristide Briand en 1929 à l'occasion de sa proposition d'unification européenne a alimenté un processus d'intégration qui a accompli d'importants progrès, mais qui n'a pas encore réussi, à cause de la persistance des résistances nationalistes, à créer une réelle fédération. C'est proprement l'inachèvement de

l'intégration qui est à la base de déséquilibres non plus en termes de puissance – la politique de puissance des Etats nationaux et européens est historiquement dépassée – mais en termes économiques et sociaux, qui alimentent des acrimonies nationalistes jusqu'à l'accusation de tendances hégémoniques adressée à l'Allemagne, qui mettent en danger l'unification atteinte à ce jour et tous ses importants bénéfices. Dans cette situation la manière la plus sérieuse de fêter le centenaire de l'époque des guerres mondiales et du fascisme, c'est l'engagement à porter à terme avec la plus grande rapidité l'unification fédérale de l'Europe.

**« Forum<sup>2</sup> des langues du Monde »  
de Toulouse et de Lyon :  
une Tour de Babel constructive**

**Michel Morin**  
Citoyen européen engagé  
Membre du Comité directeur de l'UEF Rhône-Alpes  
– Villefontaine (38)

**Du particulier à l'universel**

**Le « Forum des langues du Monde » de Toulouse**

Riche d'un occitanisme militant, vécu au sein de la musique avec le groupe « *Fabulous trobadors* », Claude Sicre a porté un projet de partage et d'ouverture de l'occitan avec toutes les langues du Monde, vivantes et vibrantes au sein de la ville de Toulouse. Et c'est par amour de sa langue qu'il a offert à tous une occasion de rencontres et de découvertes mutuelles, des langues, des langages et donc des cultures associées. Depuis 1992 cette rencontre annuelle a lieu au mois de mai.

**Nous voici bien loin des critiques de nombrilisme qui règnent parfois chez les opposants à la prise en compte des langues historiques**

Son petit filleul, le Forum des langues du Monde de Lyon a été créé en 2010 à l'occasion de la Journée européenne des Langues, le 26 septembre. Rendez-vous est pris depuis cette année, le samedi le plus proche de cette date.

Au-delà de l'enrichissement et du plaisir de s'entendre, de se lire et de se voir, les questions fondamentales sur les liens avec les identités individuelles et collectives ont été soulevées. Des perspectives ont été ouvertes. Les thèmes de ces réflexions constituent la seconde partie de cet article (dans le numéro 171 de *Fédéchoses*, fin mars 2016, Ndlr).

**Le « forum » : qu'es aquò ?**

Au cœur de la démarche du « Forum des Langues du Monde » des questions essentielles.

Pourquoi et comment refuser que des langues soient éliminées ? Comment éviter qu'elles soient utilisées à des fins politiques comme vecteur de ségrégation et de cassure entre les personnes et les peuples ? Faut-il adopter le principe de l'égalité entre les langues ? Comment contrer la domination technocratique d'une *novlangue* ?

L'organisation est cohérente avec les choix philosophiques : une mise en scène et une mise en action font appel aux acteurs eux-mêmes. La Place du Capitole de Toulouse est couverte chaque année d'un grand nombre de stands et d'un espace de débat. Le principe est d'occuper un espace public ouvert et de libérer les paroles sans murs et sans contraintes. Un besoin : la météo doit être complice...

Chaque stand accueille une des langues présentes dans la ville, parfois en lien avec la vie associative, sociale ou culturelle, si bien qu'une langue peut être présentée plusieurs fois dans plusieurs environnements complémentaires. Les activités marchandes sont normalement exclues de ces présentations. Mais chacun le sait, l'apprentissage des langues constitue par ailleurs une activité économique non négligeable.

En progression constante, la participation a atteint plusieurs centaines de participants et le public toulousain compte chaque année des milliers de visiteurs.

L'espace débat accueille plusieurs tables-rondes. Au fil des ans, le Carrefour culturel Arnaud-Bernard organisateur de l'événement en partenariat avec de nombreuses structures, a invité des grands théoriciens sur les langues dont nous retrouverons des analyses dans la seconde partie de l'article. Des prestations culturelles (chants, danses) ou techniques (démonstrations sportives) apportent des animations concrétisant les liens entre langues et cultures.

**Le forum des langues du Monde de Lyon**

Un schéma similaire a été développé à Lyon à partir de 2010. La place Sathonay (1<sup>er</sup> arrondissement) est ceinturée de stands représentant des dizaines de langues à chaque session. Un espace scénique accueille des animations et les débats sur toute une journée. Une inauguration officielle mobilise les collectivités locales, le Ministère de la Culture, la Commission européenne, Europe et compagnies et les associations participantes et souvent l'équipe de Toulouse.

**Et la place de l'Europe et du fédéralisme dans tout cela ?**

**Au niveau des valeurs**

Toutes les langues des Européens installés à Toulouse ou à Lyon sont généralement présentes et elles cohabitent avec celles des autres minorités venues de l'intérieur de la région et du monde entier.

Les grands instituts culturels (allemand, italien, espagnol) sont souvent présents directement ou indirectement et traduisent les coopérations culturelles institutionnelles nécessaires entre nos pays.

**C'est l'Europe ouverte qui s'expose ainsi, avec ses valeurs fondamentales de liberté de circulation et**

<sup>2</sup> Forum, en gascon. Selon d'autres dictionnaires Forum en gascon peut également se traduire et s'écrire *Fòrum*. En languedocien le terme français reste identique. Dans d'autres variantes dialectales, telles que le languedocien, le terme français reste identique (Ndlr).



## **d'installation, de respect de la diversité.**

### ***Le cas particulier à Lyon***

A Lyon la présence européenne est plus nette du fait de la genèse du Forum des langues du Monde dans notre ville.

Pendant les années 2009 et 2010, la recherche d'actions communes à réaliser entre des acteurs européens différents, et parfois concurrents, afin de les rapprocher, avait permis de produire des événements pour l'anniversaire de la chute du mur de Berlin et pour la Fête de l'Europe.

La Journée européenne des Langues, non fêtée dans notre agglomération jusqu'alors, a été retenue comme horizon possible pour la Maison de l'Europe, Europe Info Rhône Alpes, le Pôle européen et Europe et compagnies. Finalement, les langues comme instrument de liaison et de coopération, rien là que de bien naturel !

Renaud Lecuyer, porteur d'Europe et compagnies, engagé depuis 2008 dans l'action culturelle avec son festival de théâtre « Printemps d'Europe », a découvert l'existence du « *Forum des langues du Monde* » de Toulouse. Avec enthousiasme, il a pris les contacts utiles et a fait partager l'idée de transposer cette méthode dans notre projet. Notre amitié et nos convictions communes ont permis la concrétisation de cette greffe. En septembre 2010 s'ouvrait le premier Forum place Sathonay. L'investissement financier de la Maison de l'Europe et d'Europe Info Rhône-Alpes a abondé les apports d'Europe et Compagnies et permis cette création. Ce fut une très belle réussite.

Dès l'année suivante, il est apparu que la dimension culturelle et universelle débordait largement les champs d'intervention spécifiquement européens de la Maison de l'Europe et des Européens (MDEE), née entre temps de la fusion de deux associations. A l'inverse, la dimension mondiale de la culture et les questions relatives aux langues régionales pouvaient retenir une attention fédéraliste ; mais ce n'était pas à l'ordre du jour des actions à mener.

Aussi après quelques tâtonnements, dont une bizarrerie avec un stand baptisé « l'Européen », pour désigner ce qui aurait été une « néo- langue », afin de justifier la participation de la MDEE, une bonne formule a fonctionné à partir de 2012.

### ***La traduction***

Forts de la proclamation d'Umberto Eco « la langue de l'Europe... c'est la traduction », les animateurs du stand MDEE ont pu mettre en avant le rôle de la traduction dans la construction européenne.

A la fois comme domaine d'activité professionnelle pour des jeunes à la recherche d'un emploi dans ces domaines, mais aussi pour montrer l'enjeu politique qui est de permettre l'accès à l'information officielle pour tous les citoyens dans les 24 langues employées dans les 28 Etats.

Le coût du fonctionnement de la traduction est certes élevé, mais comme elle est un des moteurs de l'intercompréhension et de la démocratie européenne naissante c'est un investissement indispensable.

### ***Plurilinguisme et multilinguisme***

L'information sur les politiques de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe sur les langues est également offerte dans le cadre du Forum.

Des interventions d'une représentante de la Commission européenne ont ponctué les discours officiels. Les brochures et les explications avec le public ont permis d'atteindre tous les participants intéressés.

Avec les débats sur le pluri ou multilinguisme, on touche au cœur du projet politique européen. Les deux pôles de décision sur la culture et les langues que sont le Conseil de l'Europe et l'UE retrouvent toutes leurs spécificités et leurs différences.

La distinction entre plurilinguisme et multilinguisme est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Le plurilinguisme est l'usage de plusieurs langues par un même individu. Le multilinguisme désigne la coexistence de plusieurs langues au sein d'un groupe social.

Dans ses textes le Conseil de l'Europe fait la promotion du « plurilinguisme » et non celle du multilinguisme. Par contre, la Commission européenne n'utilise que le terme « multilinguisme » pour désigner des choses très dissemblables, sans doute sous l'influence anglophone. Entre les deux, les États nationaux réactivent toute leur puissance sur ces questions qui touchent à leur identité, du moins le pensent-ils.

Ainsi la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires n'est-elle toujours pas adoptée par la France. Depuis 1992, aucune décision n'a débouché et le Sénat français vient de refuser son adoption.

Dans les temps de crispations et de replis identitaires que connaît l'Europe actuellement, les débats sur les langues vont retrouver une vigueur nouvelle. C'est pourquoi c'est un terrain sur lequel nous devons rechercher des arguments et des positions nouvelles et accompagner des actions telles que les Forum des langues et des démarches similaires qui prônent le partage, la rencontre, les échanges et les réflexions sur le respect de la diversité fondamentale dans la pensée fédéraliste.

## **Deuxième partie :**

### **Les langues au cœur des batailles identitaires en Europe**

**Dans notre prochain numéro**

## Focus

### Défis à l'Union européenne : extrémisme et populisme, *Brexit*, terrorisme, immigration, nationalité et citoyenneté...

#### Les fédéralistes européens contre l'extrême-droite

Valéry-Xavier Lentz  
Secrétaire adjoint de l'UEF France – Paris

Nous célébrerons en 2016 les 70 ans de l'Union des fédéralistes européens. Parmi ceux qui se sont retrouvés à Hertenstein en septembre 1946 et qui ont fondé le mouvement en décembre 1946 à Paris, se trouvaient des représentants d'organisations issues de la lutte antifasciste.<sup>3</sup>

Nous ne sommes pas un parti politique, mais nous sommes bien un mouvement politique, autonome, dont l'action s'inscrit dans le débat public. Redisons donc que les valeurs et les idées de l'extrême-droite sont diamétralement opposées à tout ce pour quoi notre mouvement s'engage.

Si le matérialisme historique peut suggérer que les succès électoraux relatifs de l'extrême-droite en France et en Europe peuvent être interprétés comme les derniers soubresauts d'un État-nation en crise<sup>4</sup>, l'ordre ancien s'éteignant dans la douleur sans que ce qui doit lui succéder ne soit encore né, je crois plus pour ma part au rôle de l'engagement des individus, comme ces journalistes de *La Voix du Nord* ou nos propres militants.

Il me semble utile aujourd'hui de redire que non seulement les valeurs du Front National et des mouvements nationalistes dans leur ensemble sont condamnables mais aussi qu'ils proposent de fausses solutions en réponse à ce qui est souvent de faux problèmes.

Face à la vision d'une humanité irrémédiablement divisée en nations, que le discours de l'extrême droite transforme en hordes, le fédéralisme prône une approche universaliste où les relations entre les peuples comme celles entre les personnes, sont gérées par le droit et selon un processus démocratique.

Les partis politiques qui croient pouvoir racoler l'électorat du FN en reprenant ces thèmes et en prenant des politiques allant dans le sens proposé par l'extrême droite se trompent

<sup>3</sup> Ronan Blaise, *Henri Frenay et le fédéralisme de la Résistance*, [www.taurillon.org/11453](http://www.taurillon.org/11453), et, *Qui était Altiero Spinelli?*, [www.taurillon.org/1453](http://www.taurillon.org/1453).

<sup>4</sup> Mario Albertini, préface de Robert Lafont, coll. Textes fédéralistes, éd. Fédérop, 24680 Gardonne, p. 168, 1978. Ronan Blaise, *L'Etat national de Mario Albertini. Histoire (et dénonciation) d'une mystification*, [www.taurillon.org/2308](http://www.taurillon.org/2308).

et ne font que légitimer aux yeux du public le discours des fascistes. Ceci nous concerne au plus haut point puisque les acquis de la construction européenne, déjà trop maigres selon nous, sont attaqués.

Les menaces et défis qui se présentent aux Européens sont communs. Les solutions ne peuvent être trouvées ni dans le repli sur soi nationaliste ni dans le statu quo d'une gouvernance intergouvernementale inefficace et illégitime qui pousse l'électorat à la défiance. Les solutions ne peuvent qu'être communes et fédérales.

#### Les Etats-Unis d'Europe constituent la seule réponse contre Le Pen, Orban, Salvini, Farage et Grillo

Editorial du site [www.europainmovimento.eu](http://www.europainmovimento.eu)

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel -Lyon

Les élections régionales en France, comme c'était largement prévu, ont enregistré la victoire du Front National qui, avec presque 30 % des voix, devient le parti ayant le plus de voix, dépassant à la fois Les Républicains de Sarkozy et les socialistes de Hollande.

Le parti socialiste français a adopté des politiques et des postures souverainistes typiques de la droite nationale et la chute électorale des socialistes français est donc bien méritée. On recueille ce qu'on a semé.

Le Front National voulait fermer les frontières aux migrants et le gouvernement Hollande l'a fait après les attentats, même si cette mesure ne sert pas à grand-chose : plusieurs terroristes ont la même nationalité que les victimes.

Ces dernières années, le Front National s'est emparé du drapeau français dans une perspective d'orgueil national essentiellement xénophobe. Et le gouvernement Hollande a demandé aux citoyens français d'exposer les drapeaux tricolores en signe de proximité à l'égard des victimes du 13 novembre et pour montrer au monde la fierté française. C'est le même orgueil et le sentiment d'appartenance à la nation qui a été affiché par l'Assemblée nationale le lendemain de l'attentat au son de la Marseillaise.

Le drapeau français pouvait et devait être accompagné d'autres symboles identitaires. Les Français appartiennent à des communautés plus grandes : à commencer par l'Europe. L'identité d'un citoyen français est incomplète si l'on ne fait pas référence au *demos* européen. Un citoyen français est aussi un citoyen européen sans oublier que la France est l'un des six pays fondateurs de l'Union européenne (UE). S'il avait voulu appeler à la mémoire de toutes les victimes des attentats du 13 novembre (à commencer par celles du Bataclan, lieu sans frontières, fréquenté par des jeunes cosmopolites et frappés pour cette raison par les terroristes), Hollande aurait pu demander aux citoyens français d'exposer les drapeaux français en même temps que ceux de l'UE et de l'ONU. Tous les cadres dans lesquels la France est représentée, entre autres, aux plus hauts niveaux, du Conseil européen jusqu'au Conseil de sécurité.

Ce n'est évidemment pas seulement une question de symboles. Après les attentats parisiens, la France pouvait invoquer deux articles différents du Traité de Lisbonne : l'art. 42 et l'art. 222. Elle a choisi le premier qui prévoit des aides bilatérales pour une action nationale tandis qu'elle a laissé de côté le second qui aurait mis sur pied une action commune européenne.

Il est évident que les réponses adéquates pour affronter les migrations des réfugiés et des immigrés, pour combattre le terrorisme international et pour freiner les tendances à la renationalisation et contre la xénophobie, ne peuvent être trouvées qu'au niveau européen.

Et la gauche ne peut gagner qu'en relançant les Etats-Unis d'Europe : avec une seule politique extérieure et de sécurité, une politique commune pour l'immigration et les politiques de voisinage ; une politique européenne pour garantir un Etat social européen pour tous, afin d'endiguer une globalisation qui érode progressivement les droits acquis.

Les faits nous démontrent que chaque pays européen ne peut pas réussir à résoudre seul les grands problèmes qui assaillent les citoyens européens.

D'une part, l'Allemagne a démontré qu'elle ne pouvait pas faire face toute seule à l'urgence des réfugiés. Après avoir initialement ouvert les portes aux réfugiés syriens, elle a dû par la suite arrêter le flux parce qu'elle n'est pas en mesure de le gérer seule. D'autre part, la France, le lendemain des attentats a demandé de l'aide à ses partenaires européens. Même si, à la fin du compte, ni la France, ni l'Allemagne n'ont demandé une action et une politique véritablement européennes. L'Italie qui pourrait pourtant avoir un rôle important reste spectatrice.

Les citoyens européens attendent des réponses efficaces de la part de l'Europe que cette dernière n'est pas en mesure d'apporter parce que les gouvernements nationaux se cachent derrière l'alibi de la réticence des opinions publiques pour ne pas fournir à l'UE les instruments nécessaires pour agir. En l'absence de réponses européennes, les citoyens qui demandent une plus grande sécurité et une espérance dans l'avenir, se tournent vers les forces nationalistes qui ne permettront pas à l'Europe d'apporter des réponses efficaces.

Dans ce cercle vicieux, la gauche européenne se tait : ses *leaders* ne regardent pas au-delà des frontières et des intérêts limités de leurs pays, laissant le champ libre à l'instrumentalisation d'une droite populiste et raciste.

Ce silence ne laisse pas beaucoup d'espoir en une alternative fédéraliste crédible aux propositions de réforme de l'Eurozone indiquées par Cameron dans sa lettre à Tusk. S'il n'est pas possible de s'attendre à quoi que ce soit de substantiel de la part des gouvernements, il ne reste plus qu'à faire appel à la partie la plus avancée du Parlement européen et des parlements nationaux<sup>5</sup> des chambres basses d'Italie, de France, d'Allemagne et du Luxembourg, en faveur d'une Union fédérale) et à cette partie du peuple européen, encore majoritaire mais silencieuse, qui ne veut pas retourner à la division en Etats nationaux, aux frontières et aux murs qui sanctionneraient la fin du projet européen.

Il faut retrouver les motivations qui ont poussé les meilleurs forces intellectuelles européennes, durant la seconde guerre mondiale, à s'investir dans le projet européen. Face à la montée des forces nationalistes en Europe, il vaut la peine de rappeler le pas accompli par le Manifeste de Ventotene<sup>6</sup> là où Altiero Spinelli écrivait que la distinction entre « progrès » et « conservation » ne réside plus dans la réalisation de plus ou moins de démocratie ou de socialisme dans un seul pays mais dans la « nouvelle » ligne qui divise ceux qui veulent un « Etat international solide » et ceux qui veulent un pouvoir concentré dans la nation.

Le déficit de démocratie représenté par le manque d'un Etat fédéral européen se reflète dans la perte de confiance dans la démocratie au niveau national.

Les Etats-Unis d'Europe restent la seule réponse efficace contre Le Pen, Orban, Salvini, Farage et Grillo et les forces nationalistes de tout le continent.

**Faites comme eux, diffusez nous !**



<sup>5</sup> Voir la déclaration des quatre présidents : [/europa/umipegnocomunediFranciaitaliagermaniaelussemburgop/unaintegrazionefederaledeellue.html](http://europa/umipegnocomunediFranciaitaliagermaniaelussemburgop/unaintegrazionefederaledeellue.html).

<sup>6</sup> [/europa/ventoteneeuropaunacomunitadidestinonelsegnodispinelli.html](http://europa/ventoteneeuropaunacomunitadidestinonelsegnodispinelli.html).

## **Les élections en Pologne et l'avenir de l'Eurozone : la réalité d'une Union à plusieurs monnaies**

**Paolo Vacca**

**Secrétaire général de l'UEF Europe -Bruxelles**

**Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon**

Lors d'une conférence de presse à Varsovie, quelques semaines avant les élections législatives, Beata Szydlo, alors leader du parti conservateur de Pologne, Droit et Justice, et maintenant désigné Premier Ministre, a demandé au gouvernement polonais d'abandonner l'idée d'adopter l'euro et promis que la première décision de son gouvernement serait de fermer le service chargé de préparer la Pologne à l'adoption de l'euro. De la même manière, le Président Andrzej Duda, appartenant aussi à Droit et Justice, fit l'éloge du zloty pour avoir protégé le pays durant la crise de la zone euro et exprima son opposition à l'introduction de l'euro jusqu'à ce que les salaires moyens des travailleurs polonais soient alignés sur ceux de leurs collègues allemands (c'est à dire dans un avenir imprévisible car ils sont actuellement d'un tiers moins élevés).

Dimanche dernier, l'ancien Premier Ministre polonais eurosceptique Jaroslaw Kaczynski amena Droit et Justice au gouvernement avec un programme électoral basé sur un mélange de promesses de meilleures conditions de vie pour les travailleurs et les populations rurales, d'hostilité à l'égard de l'Union européenne (UE) et une bonne dose de franche xénophobie. Sans doute, le nouveau gouvernement de Beata Szydlo mènera des politiques nationalistes et s'opposera à de nouveaux transferts de compétences à l'UE. La crise migratoire en cours et les propositions de la Commission européenne d'un mécanisme obligatoire de partage du fardeau et d'une gestion européenne des frontières européennes fourniront un domaine de conflit dans l'avenir immédiat. Mais c'est sur le développement de la zone euro que les élections polonaises pourraient avoir l'effet le plus durable.

La Pologne est l'un des neuf Etats membres de l'UE qui ne sont pas dans la zone euro. A part le Danemark et le Royaume Uni qui ont négocié de ne pas participer à l'euro, tous les autres pays (la Bulgarie, la Croatie, la République Tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Suède) sont liés par la loi à l'adoption de l'euro dès qu'ils atteindront certains critères. Ils concernent la dette publique et les niveaux de déficit, les valeurs de référence de l'inflation, les taux d'intérêts à long terme, la participation au Mécanisme de change européen et la conformité des lois nationales avec le statut de la Banque centrale européenne (BCE) et le Traité sur le fonctionnement de l'UE. Des sept pays, la Pologne est le plus grand pays et le plus stratégique. Actuellement elle est au-dessous de deux seuls critères et ces deux-là ne sont qu'une question d'un peu plus de volonté politique. La mise en conformité de certaines lois nationales pourrait être rapidement réalisée. Et le budget encore excessif par rapport au PIB, dû aussi aux récentes politiques anti-

cycliques pour contrer la crise économique, pourrait aussi être maîtrisé d'ici quelques années. Mais la victoire d'un gouvernement eurosceptique -et les tendances plus profondes au sein de la société polonaise qu'il reflète- repousse la participation à l'euro à un avenir indéfini, indépendamment de ses obligations à l'égard des traités. Certains des pays qui ne sont pas dans l'euro sont dans une situation semblable.

A un moment où la zone euro est en train de discuter de son avenir -y compris sur la manière de structurer la relation entre les pays de l'euro et les autres, dans l'éventualité où la zone euro approfondirait son intégration fiscale, économique et politique- le report de l'entrée de la Pologne dans la zone euro dans un avenir prévisible change les termes du débat sur le fait de savoir si et quand on approfondit l'intégration de la zone euro et sur les relation entre « ceux du dedans » et « ceux du dehors ». Si la Pologne rejoignait la zone euro à court terme, cela signifierait une imbrication plus étroite entre la zone euro et l'UE, cela renforcerait l'image du Royaume Uni comme le principal, sinon le seul véritable Etat membre anti-intégration, et cela s'opposerait à la nécessité d'une intégration plus différenciée. La Pologne hors de l'euro a clairement l'effet contraire.

### ***Les Etats membres les plus intégrationnistes de la zone euro ont trois options***

Ils pourraient investir des efforts pour essayer de tirer la Pologne et d'autres pays réticents pour préserver l'unité de l'Union en attendant le temps qu'il faudra pour qu'ils reprennent éventuellement la voie européenne, y compris en rejoignant la zone euro et en participant à son évolution future. Cela impliquerait de repousser une intégration plus approfondie de la zone euro à la prochaine décennie voire au-delà. Personne ne peut prédire d'ici combien de temps. Cela pourrait être extrêmement coûteux. Si aucun changement n'était fait dans la structure économique et institutionnelle de la zone euro, la durabilité de la monnaie unique pourrait être mise en question, particulièrement si une nouvelle crise financière ou économique frappait l'Europe. En outre, si la zone euro était incapable de se réformer et si elle ne pouvait pas faire ce qu'on attend d'elle dans les quelques années prochaines, les sentiments eurosceptiques pourraient même se répandre dans l'Union tout entière, mettant ainsi en péril la construction européenne dans son ensemble.

Sinon, ils pourraient continuer à approfondir l'Union monétaire, vers une union fiscale et économique plus importante mais éviter toute « intégration politique » supplémentaire. Cela signifierait aussi éviter toute différenciation dans la composition et la manière de travailler des institutions européennes qui pourraient élargir le fossé entre les pays à l'intérieur et ceux à l'extérieur de la zone euro. Les idées françaises pour un parlement de la zone euro et les idées allemandes pour un Ministre des finances européen ayant son mot à dire sur les budgets nationaux ainsi que l'idée d'un budget de la zone euro financé par des ressources propres (qui aurait un impact d'une manière ou d'une autre sur les pays en dehors de l'euro), il ne pourrait en être question. Les résultats ne seraient en fait pas différents de ceux de la première option.

La seule option à long terme pour les pays de la zone euro (et en premier lieu pour l'Allemagne et la France), consisterait à insister pour faire un saut vers une intégration plus profonde en associant une intégration fiscale et économique (particulièrement à travers un budget de la zone euro et des instruments de partage des risques) à une union politique plus profonde. Evidemment, de telles avancées impliquent des modifications des Traités de l'UE qui seraient refusés par les pays non participants à l'euro. Ce qui amène la question de la manière dont les pays de la zone euro peuvent récupérer le contrôle de leur propre destin et ne pas être bloqués *ad infinitum* par ceux qui sont à l'extérieur, si nécessaire en recourant à des traités additionnels. Les efforts des Etats membres intégrationnistes devraient se focaliser sur la proposition aux autres pays d'un accord acceptable qui leur permettrait de bénéficier des résultats des phases actuelles de l'intégration européenne sans prendre part aux autres décisions européennes, ni être liés par elles. En échange, ils garantiraient leur soutien à la fédéralisation de la zone euro.

La Pologne n'est pas un cas isolé. Tous les pays qui composent le groupe dit de Visegrad (la République Tchèque, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie) connaissent un retour des forces nationalistes et alimentent des suspicions croissantes à l'égard des voisins, des partenaires de l'UE et des étrangers. Et puis, évidemment il y a le Royaume Uni. Les élections en Pologne ainsi que des développements semblables dans d'autres pays actuellement en dehors de la zone euro, obligent chacun à se confronter à la réalité que l'UE ne pourra pas progresser vers l'intégration tout d'un bloc au même moment. L'UE restera pendant un très long temps, peut-être pour toujours, une Union avec plusieurs monnaies. Le type d'intégration requis pour la zone euro est fondamentalement différent de celui qui sous-tendait le marché unique. Il nécessite un niveau d'engagement et le sentiment d'une communauté de destin que certains Etats membres n'ont pas encore et n'auront pas dans un avenir prévisible. Les Européens devraient accepter que le principe d'une Union toujours plus étroite et l'obligation de rejoindre l'euro ne sont pas réalistes dans les circonstances actuelles. En revanche, c'est seulement si le cœur de l'Union, la zone euro, est capable d'avancer seule que les acquis de l'Union et ses valeurs seront préservés.

## Européen et de gauche : une équation compliquée

**Michel Herland**

**Economiste – Professeur honoraire  
Université des Antilles et de la Guyane - Martinique**

Dans le dernier numéro de *Fédéchoses* (n° 169), sous le titre « La gauche qui ne comprend pas l'Europe », un article de Michele Ballerin aborde une question dont tout le monde saisit l'enjeu. Car il va de soi que la construction européenne, telle que les fédéralistes la conçoivent, ne saurait être une affaire de droite ou de gauche. Nous

attendons des citoyens européens, quel que soit leur bord politique (en excluant toutefois la frange nationaliste rétrograde), qu'ils comprennent qu'il est bon pour eux, de gauche comme de droite, de faire partie d'une Europe unie, parce qu'elle paraît seule à même, aujourd'hui, de leur garantir la prospérité, de défendre les valeurs démocratiques et, enfin, de contribuer efficacement à la paix dans le monde et à une défense vigoureuse de l'environnement de notre planète. Curieusement, d'ailleurs, la démonstration est plus facile sur les derniers points que sur les deux premiers. L'exemple de la Suisse, à notre porte, montre en effet qu'on peut très bien préserver la prospérité et la démocratie sans appartenir à l'Union. Les velléités sécessionnistes de la Grande-Bretagne sont un autre exemple allant dans le même sens. Le fédéralisme est plus qu'une affaire de gros sous ou de protection de l'environnement pour les générations futures, il procède d'une conviction profonde suivant laquelle les frontières sont obsolètes et les guerres toutes fratricides, parce que l'humanité est une et que les (nos) valeurs sont universelles.

L'Européen de base partage-t-il cette conviction ? Peu ou prou, sans doute. Est-il prêt à se mobiliser pour la Fédération européenne ? À l'évidence, non, n'en déplaise à l'auteur d'un autre article du même numéro de *Fédéchoses* intitulé « Union européenne – le nécessaire choc démocratique ». Pour en revenir à M. Ballerin, ce dernier divise l'échiquier politique européen en deux. D'un côté, les « libéraux » qui s'intéressent de près à l'Europe institutionnelle et la façonnent à la manière – libérale – qui leur convient. De l'autre, la « classe politique progressiste » qui a le tort de négliger les questions institutionnelles parce qu'elle se montre aveugle au fait que « tous les problèmes sociaux, économiques et politiques [sont] les sous-produits inévitables d'une organisation étatique encore inachevée ». Autant la première proposition, concernant les libéraux, apparaît justifiée, autant la deuxième apparaît péremptoire, puisque certains pays d'Europe, appartenant ou non à l'Union, affichent des performances satisfaisantes. Cela ne signifie évidemment pas que la solution des problèmes économiques et sociaux ne serait pas facilitée au cas où la fédération adviendrait enfin. Nous renvoyons là-dessus à notre propre article dans le n° 169, dans lequel se trouve expliqué le mécanisme des stabilisateurs automatiques (« Retour sur la crise grecque »).

M. Ballerin n'a pas tort de rappeler que la fédération serait en mesure de mettre en œuvre des politiques d'harmonisation sociale et fiscale ou d'investissement public inatteignables dans le cadre du fonctionnement intergouvernemental actuel. Encore faudrait-il pour ce faire que la fédération soit conduite par une autre gauche que les gauches de gouvernement telles qu'elles se présentent actuellement. En France, l'expression « UMPS » n'exprime que trop bien la convergence des politiques économiques menées à gauche et à droite. L'espoir d'une autre politique se trouve donc concentré aujourd'hui sur les extrêmes, pour tous ceux qui se réclament d'une gauche « authentique » (qui n'a rien à voir avec celle de MM. Hollande et Macron – pour rester en France), celle que M. Ballerin nomme la « gauche radicale ». Ce dernier met ses espoirs dans *Syriza*. Cela pouvait en effet se justifier à l'époque où il a écrit son article. Aujourd'hui, nous savons que, pour continuer à bénéficier des crédits européens et pour maintenir la Grèce dans l'euro, M. Tsipras est passé

sous les fourches caudines : son ambition de modifier les règles du jeu en Europe n'a pas fait long feu.

Admettons pour un moment que la gauche radicale soit bien celle qui pourrait éventuellement changer la donne si elle accédait au pouvoir dans une Europe devenue fédérale. Il y a, hélas, deux bémols à ne pas négliger.

Le premier concerne l'incapacité patente de cette gauche à convaincre un nombre important d'électeurs. M. Ballerin souligne le paradoxe d'une gauche (radicale) exsangue dans une période où les conséquences sociales du néolibéralisme (délocalisations, chômage, inégalités, voire baisse du niveau de vie) touchent, à des degrés certes très divers, les citoyens européens. Plus que jamais, la société se trouve partagée entre les gagnants de la mondialisation (qu'on a appelé les « bourgeois bohèmes ») et les autres qui subissent les fermetures d'entreprises ou la baisse de la protection sociale ou vivent dans la crainte du lendemain. Il est effectivement paradoxal que les premiers puissent organiser le monde à leur avantage sans susciter une opposition résolue de la part des seconds. L'explication d'un tel phénomène est complexe. Sans entrer dans les détails, la passivité des victimes de la mondialisation a d'abord quelque chose à voir avec la progression de l'individualisme (consubstantiel à l'idéologie libérale, *a fortiori* néolibérale). On se mobilise quand notre propre emploi est menacé mais l'on ne manifeste pas, ou peu, lorsque l'usine d'à côté va fermer. La crise du syndicalisme est l'un des signes de la régression de la solidarité dans le camp de ceux que l'on appelait jadis les « exploités ». Indépendamment de ce mouvement de fond de la société, la gauche radicale souffre de ne plus avoir de programme clair et convaincant. Comme l'on sait, il n'y a plus aujourd'hui d'alternative crédible au capitalisme. Personne, y compris à l'extrême gauche, ne prône plus l'instauration d'un communisme « collectiviste » tel qu'il a pu exister dans ses variantes stalinienne ou maoïste. Il n'est question désormais que d'aménager le capitalisme pour le rendre plus humain, plus solidaire, plus respectueux de l'environnement, etc. On ne propose plus, ou plus guère, de nationaliser les grandes entreprises mais plutôt de développer des micro-entreprises tournées vers la clientèle locale, éventuellement organisées en réseaux plus ou moins lâches. Même si des expériences allant dans ce sens se développent ici ou là, elles ne sont guère visibles pour l'instant et sont de toutes façons trop diverses pour constituer un modèle mobilisateur. Or il est clair que le flou programmatique de la gauche radicale ne l'aide pas à convaincre les électeurs.

Le deuxième point concerne encore la question du programme. La gauche radicale est en effet également divisée à l'égard de l'Europe. Et, à vrai dire, ceux qui affirment vouloir changer l'Europe une fois qu'ils seront arrivés au pouvoir ne sont guère crédibles. L'exemple de *Syriza* est éloquent à cet égard. *Volens nolens*, la mouvance d'extrême gauche rejoint le plus souvent l'extrême droite dans une attitude de rejet par rapport à l'Union, accusée de faire le lit du néolibéralisme, comme par rapport à l'euro, considéré comme responsable des politiques d'austérité anti-sociales.

Les fédéralistes insistent à juste titre sur la crise institutionnelle de l'Europe. Nul ne saurait contester en effet qu'une Europe intergouvernementale à vingt-huit

n'est pas viable. Ou, plus précisément, qu'elle n'est capable que de gérer les affaires courantes, pas de répondre aux grands défis de notre époque. Les gouvernements nationaux n'ayant aucun intérêt à s'immoler sur l'autel de l'Europe, un sursaut ne pourrait venir que des citoyens. Or ces derniers font preuve à tous égards d'une grande passivité et conduisent au pouvoir à chaque élection des gouvernements qui – même si l'étiquette politique a changé – feront, peu ou prou, la même politique que le précédent. Les alternatives existent seulement aux deux extrémités de l'échiquier politique. Or, comme on vient de le voir, dans l'état actuel des choses – certes, rien n'est éternel! –, l'extrême gauche n'est guère moins défiante à l'égard de l'Europe que l'extrême droite – et pour des raisons d'ailleurs très semblables.

## **Brexit : une interrogation majeure sur les valeurs de l'Union européenne**

**Chloé Fabre**

**Secrétaire générale de l'UEF France –  
Ancienne Présidente des Jeunes Européens France - Paris**

David Cameron dans un discours à Chatham House le 10 novembre dernier explicite le contenu de la lettre envoyée à Donald Tusk, le président du Conseil européen pour renégocier les conditions d'appartenance du Royaume Uni à l'Union européenne (UE). Sa vision de l'Union contrecarre l'idée jusque là acceptée implicitement dans le processus d'intégration.

A la suite de sa réélection, David Cameron avait déjà commencé à faire le tour des capitales européennes pour négocier le maintien du Royaume Uni dans l'Union européenne (UE). Un référendum en juin 2016 tranchera la question. Mi-novembre, David Cameron a révélé dans une lettre à Donald Tusk et un discours les conditions de son soutien au camp du oui.

Les différents commentaires qui ont été faits explicitent bien d'une part, les demandes faites par le Royaume Uni ([URL: http://www.taurillon.org/brexitleroyaumeuniposesesconditions](http://www.taurillon.org/brexitleroyaumeuniposesesconditions)), d'autre part, la difficulté de l'ouverture d'une renégociation des traités avant 2017 et les différentes échéances nationales dont les élections françaises et allemandes. Mais aucun ne souligne suffisamment le conflit de valeur et de vision de l'Union européenne ([URL: http://bruxelles.blogs.liberation.fr/2015/11/11/brexitcameronentrelemarteauetlencleme/](http://bruxelles.blogs.liberation.fr/2015/11/11/brexitcameronentrelemarteauetlencleme/)).

### **Encapsuler le débat dans une approche sécuritaire**

Le discours de Cameron est construit autour d'une idée : protéger la sécurité nationale et économique. C'est la notion de sécurité qui pour lui justifie ses demandes. Si elle a été construite au départ pour rendre la guerre impossible, le but de l'Union est beaucoup plus large : mettre en place une solidarité de fait entre les citoyens, assurer un rôle politique et diplomatique au niveau mondial, développer notre liberté et notre démocratie.

Cameron encapsule le débat dans la boîte de pensée qui lui convient. En faisant cela, il gagne d'ores et déjà le débat si personne n'est capable de rouvrir la boîte. Et nous ne pouvons pas compter sur les hommes et femmes politiques actuels n'ayant aucune vision de l'Europe, incapables de lui opposer une autre vision.

### « Faire de l'Union un moyen et non une fin en soi »

Cameron attaque directement les proeuropéens, qui souvent sautent comme des cabris en criant « l'Europe, l'Europe, l'Europe ». Ce positionnement idéologique (être en faveur de l'intégration européenne parce que c'est bien) est très courant dans les cercles proeuropéens.

Dans son approche soidisant pragmatique, Cameron la rétorque. Et, il a, à mon sens raison. L'UE n'est pas bien en soi, elle est souhaitable pour ce que nous voulons en faire, pour le projet politique, ou si nous voulons être ambitieux, le projet de civilisation qu'elle porte.

Pour répondre à Cameron sur ce point là, il faudrait que les hommes et les femmes politiques actuels, mais aussi les citoyens, aient une vision claire de ce qu'ils et elles veulent que l'UE fasse et de quelle manière. Qu'ils aient une vision claire de leur projet européen pour le siècle à venir. Ce n'est pas le cas, et Cameron gagne encore une fois la négociation avant qu'elle ait commencé.

Lui a une vision claire et précise de l'UE qu'il veut. Une coordination d'Etats qui favorise le commerce et la compétitivité à travers un marché unique sans trop de régulation (« *the burden of existing regulation* ») où les domaines régaliens (justice, affaires intérieures, sécurité) sont du seul ressort des Etats.

### Un conflit de valeurs

La vision de Cameron de l'UE contredit ce qui était jusque là accepté tacitement dans l'intégration européenne. Lorsqu'il refuse que l'euro soit la monnaie de l'UE, sauf exception du Royaume Uni et du Danemark *de jure*, de la Suède *de facto*, qui bénéficient d'un *opt out*, et que chaque Etat ait vocation à faire partie de la zone euro, lorsqu'il demande à ce que la liberté de circulation des travailleurs ne s'applique aux nouveaux Etats membres qu'une fois les conditions économiques de leur pays suffisamment proches de celle des anciens, il remet en cause les idées de solidarité et d'égalité de traitement des citoyens européens.

Cameron refuse également l'engagement qui définit l'Union dans le préambule de ses traités depuis 1957 d'une « Union sans cesse plus étroite des peuples d'Europe ». Cet axe, qui définit ce vers quoi tend l'intégration européenne, a été le moteur de la construction de notre système pendant plus de 50 ans. Et cet axe y était déjà en 1973 quand le Royaume Uni a adhéré, et ils l'ont ratifié, et par référendum qui plus est.

Le refus de cet axe, justifié par le fait que le Royaume Uni est « une nation fière et indépendante » (parce qu'elle ne l'était pas en 1973 ?), montre le refus de l'ensemble du projet européen tel qu'il a été pensé depuis les pères fondateurs.

Un axe qui, malgré les vicissitudes des changements de traités, n'a jamais été enlevé parce qu'il résume en une phrase le sens du projet européen, le sens de l'intégration et sa finalité.

### Refuser la vision de Cameron, défendre notre vision

Cameron ne veut pas faire de l'UE ce que tous les autres ont voulu ou accepté d'en faire : un ensemble politique où l'on « ne coalise pas des Etats mais des Hommes ». Et ça, c'est inacceptable. Et ça doit le rester. Si l'on veut maintenir nos acquis en tant que citoyens européens, nous devons refuser la vision de l'Union proposée par ce nationaliste conservateur.

En tant que fédéralistes nous sommes les premiers à dire que l'Union doit s'améliorer et certaines des critiques de l'Union présentées par Cameron sont tout à fait pertinentes et doivent être résolues, mais nous ne pouvons accepter son projet de coopération libre d'Etats où les citoyens n'existent pas en dehors de leur Etat d'origine.

Si les Britanniques ont une voix à faire entendre et il faut qu'elle le soit nous autres, citoyens européens avons nous aussi notre voix à faire entendre. Nous aussi nous devons affirmer notre vision de l'Union et défendre nos intérêts. Pas en tant que nationalistes de tel ou tel gros ou petit Etat, mais en tant que citoyen européen. Et cette défense de nos intérêts passe par une Convention si l'on en vient à rouvrir les traités.

## Exigences britanniques à l'UE : nous disons « no, no, no et... no » !

Florent Banfi – Président de l'UEF France  
Jérôme Quéré – Président des JE France  
Fabien Cazenave – Porte parole de l'UEF France  
Hervé Moritz – Rédacteur en chef du *Taurillon*

Tribune publiée initialement sur le *Huffington Post*

Le gouvernement de David Cameron aurait, selon des informations parues dans la presse, quatre exigences que l'Union européenne (UE) devrait accepter pour éviter le « *Brexit* », la sortie du Royaume Uni de l'Union. Ces quatre exigences appellent simplement quatre « *No* ».

Tout d'abord, **première exigence**, David Cameron veut la suppression de la clause d'une « union toujours plus étroite ». Cela vise à abandonner l'objectif et la raison d'être de l'Union depuis son origine : promouvoir l'unité et la solidarité des citoyens, peuples et États européens dans un même ensemble politique, économique et social édifié progressivement. La demande britannique revient à considérer que cet objectif soit ne s'applique pas aux États qui s'en dissocient (*opt out*), soit ne s'applique qu'aux États qui s'y engagent (*opt in*). David Cameron sait bien que les mots ont de l'importance. Sans cet objectif, il n'y aurait plus aucune raison de faire avancer la construction politique de

l'Europe. Cela reviendrait à considérer que nous sommes dans une simple zone de libre-échange.

Nous savons que cette option ne réussit pas sur notre continent : quand le Royaume Uni avait décidé de lancer une organisation concurrente à la Communauté économique européenne (CEE), l'Association européenne de libre-échange (AELE), le manque de liant politique entre ses membres avait abouti... à ce que le Royaume Uni rejoigne la CEE. De plus, cela compliquerait la vie des citoyens européens au plus haut point : sommes-nous dans un pays qui applique telle directive ou non ? L'insécurité juridique serait très forte.

**Deuxième exigence**, le refus de garder l'euro comme monnaie officielle et transformer l'Union en une union « à devises multiples ». On voit bien ici le piège qui a été d'accepter l'*opt out* britannique sur l'euro au début de la monnaie unique. Ce serait faire d'une exception la règle alors qu'elle avait été négociée uniquement pour obtenir que le gouvernement britannique ne bloque pas seul une avancée voulue par le reste de l'Europe. La vocation de tous les pays membres de l'UE doit rester d'entrer à terme dans l'euro.

Les Européens voyageant partout sur notre continent sont toujours étonnés d'arriver dans un pays où il faut changer de monnaie. L'euro s'est imposé. Changer ses euros pour des livres sterling, des zlotys ou des couronnes suédoises relève de l'anachronisme. L'époque où l'Europe était divisée est derrière nous. Revenir, même symboliquement, sur cette grande avancée serait une erreur magistrale et historique.

**Troisième exigence**, David Cameron souhaite que les parlements nationaux puissent bloquer une directive européenne, voire l'abroger. Il faudrait peut-être payer au Premier Ministre britannique des cours sur les institutions européennes. En effet, il fait comme si les lois européennes étaient prises par des technocrates hors sols.

Or, toutes ces directives sont validées d'une part par les représentants directs des citoyens européens, et qui ont donc la même légitimité que les élus nationaux, et, d'autre part, par les gouvernements nationaux, dont celui de David Cameron. Ce double niveau de légitimité est plus fort que celui d'un simple parlement national. Imagine-t-on en France que la Bretagne refuse une loi et bloque son implication sur son territoire ? Cela semble ubuesque. De même pour la demande de David Cameron. C'est tout simplement la notion même de droit européen qui est remise en cause si chaque pays peut revenir unilatéralement sur les règles communes à tout moment.

**Dernière exigence**, il demande des protections spéciales pour la *City* et Londres... Cette demande est la plus intéressante sur ce que cela induit du référendum britannique. Nous serions donc devant un choix : accepter ou non de faire de l'élève britannique un privilégié au sein de la classe européenne. Nous devons le refuser et poser les termes du débat : les Britanniques souhaitent-ils continuer à partager les objectifs des 27 autres États européens ?

Il faut laisser les citoyens du Royaume Uni décider de manière transparente. Surtout, nous ne devons pas avoir peur du choix démocratique.

Oui l'UE est bel et bien une union politique, qui comporte des éléments pré-fédéraux, et qui devra les renforcer. Ceci ne peut être dissimulé aux Britanniques par des déclarations à courte vue négociées derrière les portes closes du Conseil européen. Nous n'avons aucun intérêt à voir le Royaume Uni partir de l'Union mais nous n'avons aucun intérêt non plus à garder avec nous un maître chanteur.

David Cameron se croit en position de force en nourrissant la méfiance et le scepticisme vis-à-vis de l'UE. S'il n'obtient rien sur ces quatre exigences, nous éteindrons aussi la tentation pour d'autres dirigeants nationaux d'utiliser comme argument électoral qu'ils vont renégocier avec l'Union. On sait bien qu'ils utilisent cet argument pour atténuer leur véritable ambition : le saut dans l'inconnu de la sortie de l'Europe.

Simplifions le débat, cela ne sera jamais au détriment du projet européen. Nous disons donc à David Cameron : *No, No, No* et bon référendum !

## Terrorisme : l'urgence d'une réponse européenne

**Sarah Bonnefoix**  
Etudiante en double diplôme Sciences Po Paris - La Sorbonne  
Membre des Jeunes Européens - Washington

La menace terroriste à laquelle est confrontée l'Union européenne (UE) semble raviver les sursauts nationalistes de ses États-membres. Prenant prétexte des actes terroristes qui ont ravagé Paris durant la nuit du 13 novembre, la Pologne a ainsi suspendu l'accueil des réfugiés, faisant des attentats le symbole de l'impuissance des politiques européennes face à la crise des migrants. Pourtant, est-ce là la bonne attitude à suivre ? Des événements aussi tragiques semblent davantage révéler l'échec des États à assurer un dispositif sécuritaire efficace pour protéger leur population.

**Les États ont-ils encore les moyens d'assurer seuls la sécurité de leurs citoyens ?**  
- *Diana Robinson CC/Flickr*

« Un acte de guerre », c'est ainsi que François Hollande a qualifié la vague d'attentats qui a secoué Paris durant la nuit du vendredi 13 novembre, faisant au moins 132 morts et plusieurs centaines de blessés. Dans un communiqué officiel, l'État islamique s'est revendiqué du massacre. Dans la foulée, le monde entier a apporté son soutien au pays ravagé.

Outre le choc qu'ils ont suscité, les attentats ont démontré qu'en dépit des plans anti-terroristes déployés, la menace terroriste s'immisce et s'infiltrer de façon subreptice sur les territoires nationaux. Adopter une réponse européenne commune est désormais nécessaire.



### ***Des tentatives de politique commune de sécurité sans grand résultat***

Pourtant, l'initiative d'une politique commune en matière de sécurité n'est pas nouvelle. La Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC) était ainsi déjà le deuxième des trois piliers établis par Maastricht en 1992. Ce sont ensuite les Traités d'Amsterdam et de Nice qui ont mis au point la Politique de Sécurité et de Défense commune (PSDC). Contrairement à l'OTAN, qui est une coalition militaire classique destinée à protéger ses membres, la PSDC est un instrument particulier, qui possède un volet militaire, mais également civil, pouvant mobiliser les forces de police et l'administration. Toutefois, la PSDC reste un outil opérationnel et stratégique essentiellement destiné à l'action de l'Union au-delà de ses frontières.

De la même manière, après le choc du 11 septembre, les Etats-membres se sont rassemblés autour d'une stratégie européenne de sécurité (SES) en 2003. L'objectif affiché était de définir les grandes menaces auxquelles l'Union doit faire face, ainsi que les moyens à mettre en place pour les contrer. C'est dans cette vue là que les Etats-membres se sont dotés d'un arsenal législatif commun, adoptant par exemple une définition commune du terrorisme, ainsi qu'un régime de sanction identique.

Pourtant, les faits parlent d'eux-mêmes. La politique sécuritaire de l'UE n'est pas efficace : les opérations de la PSDC nécessitent des coûts faramineux, et les parlements nationaux, surtout en tant de crise, sont davantage enclins à la réduction des déficits. De même, les agences européennes supposées garantir un minimum de sécurité pour les citoyens européens sont souvent critiquées. Déjà Gilles de Kerchove, coordinateur antiterrorisme pour l'UE, reconnaissait lors des attaques en Belgique qu'« Europol n'est pas utilisée de manière optimale ». Comment alors garantir les ferments d'une politique européenne de sécurité pérenne et efficace ?

### ***Renforcer les politiques de sécurité sur les plans politique, judiciaire, financier et démocratique***

#### **Faire valoir ce qui disent les traités**

L'article 24 du TUE indique en effet que l'Union est compétente sur « tous les domaines de la politique étrangère ainsi que l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union ». De la même manière, le Conseil européen approuvait en 2010 la stratégie européenne de sécurité, dispensant un texte faisant faire valoir un « modèle européen de sécurité ». Ce texte faisait mention de la nécessité d'une politique de sécurité commune, et proposait certaines lignes directrices à cet effet, comme par exemple renforcer la coopération opérationnelle. Les lignes directrices, jetant les jalons d'une politique européenne de sécurité, font donc déjà l'objet d'un cadre juridique et normatif. Il faut à présent les rendre contraignantes et applicables.

#### **Inclure les dépenses militaires dans le budget de l'Union européenne**

Aujourd'hui, la PESC possède un budget autonome qui couvre le volet civil, c'est-à-dire les opérations

administratives, mais non le volet militaire, ou appartenant au domaine de la défense, qui relève des Etats-membres. Repenser le budget de l'Union paraît donc être une étape nécessaire pour penser la sécurité européenne de demain.

#### **Vers plus de transparence et de démocratie**

De la même manière, il faut repenser les règles de décision au niveau européen. Bien que le mot « commun » qualifie la PESC, c'est surtout l'unanimité qui oriente la prise de décision en matière de politique étrangère. Les décisions définies par Conseil européen et le Conseil de l'UE sont en effet prises à l'unanimité, ce qui concède une place prépondérante aux Etats-membres. Une association plus importante du Parlement européen sur la question semble donc nécessaire.

#### **Vers plus de coopération pratique**

Il s'agirait enfin d'établir un réseau de renseignement commun et d'échange d'informations au niveau européen. Ainsi, par exemple, une bonne partie des Européens réclament la mise en place d'un fichier des passagers aériens, comme ce qui a été fait aux Etats-Unis.

Renforcer la coopération entre les différentes agences de l'Union qui œuvrent à la sécurité intérieure (Sitcen, Cepol, Europol, Frontex, etc.), en augmentant les moyens et les fonds dont elles disposent, permettrait d'apporter un soutien opérationnel plus efficace aux Etats-membres.

Les attaques du 13 novembre sonnent un double glas. National d'abord, il est clair que l'Etat-nation n'est plus à même de juguler à lui tout seul une menace planétaire, dont le champ d'action excède largement les bornes de l'espace national. Européen ensuite, face à une menace désormais globale, une réponse européenne doit être trouvée de toute urgence. Cette tragédie nationale doit marquer un nouveau départ européen.

## **Terrorisme et immigration : pour la création d'agences fédérales européennes**

**Jean-Guy Giraud**  
Ancien Président de l'UEF France – 31

L'opinion publique européenne est dramatiquement et simultanément confrontée à une spectaculaire escalade des **problèmes de terrorisme et d'immigration** sur le territoire de l'Union européenne (UE).

Certains gouvernements - relayés par la presse nationale - ont imputé à « l'Europe » une part (variable) de responsabilité dans la cause et le traitement de ces problèmes.

Les institutions européennes, et notamment la Commission, n'ont pas toujours su fournir les explications -

voire les mises au point - nécessaires.

Si bien que l'opinion peut être amenée à mettre en doute l'efficacité de l'action communautaire ou même sa pertinence dans ces deux domaines.

**Cette conclusion serait erronée et dangereuse pour les raisons suivantes**

### **1. Le caractère exceptionnel des événements dépasse le cadre européen**

L'UE est simultanément confrontée à une véritable « guerre » terroriste et à un véritable « exode » migratoire - liés directement au **phénomène mondial du djihadisme**. L'ampleur et la violence de ces événements sont **sans précédent** depuis la création de l'UE.

Ils dépassent très largement le cadre dans lequel ont été conçues les politiques européennes en matière d'immigration et de lutte anti-terroriste.

Ces politiques sont avant tout des outils de coopération administrative et juridique entre les États et entre les services nationaux compétents.

Elles ont un caractère principalement préventif et ne sont pas, en règle générale, destinées à faire face à des **situations de crise généralisée d'ampleur internationale**.

### **2. L'action européenne repose sur la coopération inter-étatique**

La sécurité intérieure<sup>7</sup> et le contrôle de l'immigration sont des **compétences régaliennes des États** - même si des règles, européennes et internationales, encadrent leur action.

L'Union en tant que telle - c'est à dire les institutions européennes - ne dispose pas des compétences juridiques ni des moyens matériels nécessaires pour agir sur le terrain à la place ou au nom des États. Elle ne possède pas, en propre, de services de police, de renseignement, de douaniers ou de garde-frontières. Ceux-ci demeurent sous le contrôle séparé de chacun des États - même si certaines fonctions de coordination sont confiées à des organismes communs (Interpol, SIS, Frontex, ...).

Si bien que, dans ces deux domaines, **l'acteur « Europe »** n'est pas l'Union européenne - mais la matérialisation, plus ou moins aboutie, de la **coopération volontaire des États** membres ou, le plus souvent, de certains d'entre eux seulement.

Au surplus, en situation de **crise grave**, il est expressément prévu que **les autorités nationales reprennent très largement la main** et soient même autorisées à s'affranchir autant que nécessaire des règles communes (par exemple fermeture des frontières nationales).

### **3. La coopération inter-étatique demeure très insuffisante**

C'est évidemment en temps de crise que l'on mesure, dans les faits, l'efficacité de dispositifs qui, sur le papier, peuvent paraître satisfaisants.

En l'occurrence, trois constats ont été effectués :

- aucun État membre ne peut faire face, seul, à de tels événements ;
- les mécanismes de coopération mis en place ont mal fonctionné ;
- cet échec relatif est largement dû à une **absence de culture coopérative** - voire à de franches réticences - dans le chef des instances politiques ou administratives nationales.

On pourrait ici multiplier les exemples relatifs à la **disparité, la dispersion et le caractère unilatéral et non coopératif des réactions des États** tant vis à vis des flux migratoires que de la lutte anti-terroriste. Dans ce dernier domaine, la réticence ou l'incapacité des agences de renseignement à collaborer constitue un véritable cas d'école.

Au total, si « le terrorisme comme la crise des réfugiés constituent des défis dramatiques, peut-être ultimes, et exigent une coopération étroitement solidaire », il apparaît clairement que « les nations européennes ne s'y sont pas jusqu'à présent résolues ».<sup>8</sup>

### **4. De véritables agences fédérales doivent prendre le relais**

Il conviendrait donc de re-formuler le constat évoqué en introduction : c'est plus à **l'absence d'Europe qu'à l'Europe elle-même** qu'il faut imputer l'échec relatif de la réaction européenne aux deux grandes crises actuelles.

#### **Quelles leçons pourraient être tirées de ce constat ?**

La plus claire et la simple serait de **confier directement et totalement certaines fonctions - de niveau transnational - à des organes européens autonomes**, sous la supervision des autorités politiques, démocratiques et judiciaires de l'Union elle-même. Ainsi Frontex et Europol pourraient être transformés en agences de type fédéral de plein exercice<sup>9</sup> disposant de moyens propres et pouvant mobiliser ceux des États. De même pourrait être créée, sur le même modèle, une Agence Européenne de Renseignement. De même pourrait être institué un Procureur Européen de large compétence, etc.

On sait les extrêmes réticences que rencontre ce type de propositions (la Commission elle-même ne s'y risque guère) - réticences qui paralysent même toute réflexion approfondie sur la pertinence de telles agences d'importance majeure.<sup>10</sup>

<sup>8</sup> Jürgen Habermas dans *Le Monde* 22/23 novembre 2015.

<sup>9</sup> Le corps des « *US Coast Guards* » fut créé dès 1790 par le Congrès. Le « *US Secret Service* » (ancêtre du *FBI* et de la *CIA*) en 1865 et le « *US Bureau of Immigration* » (ancêtre du *USICE*) en 1895.

<sup>10</sup> Il existe actuellement près de 50 agences au sein de l'UE, dont certaines ne passeraient certainement pas le test de subsidiarité voire d'utilité.

<sup>7</sup> Article 4 § 2 du Traité sur l'Union européenne (TUE) : « En particulier, la sécurité reste de la seule responsabilité de chaque État membre ».

Toutefois, le constat de **quasi-faillite - en grandeur réelle - de la procédure de coopération inter-étatique** sur les fronts du terrorisme comme de l'immigration ne laisse véritablement d'autre alternative que celle de la voie fédérale évoquée ci-dessus.

Souhaitons que ce soit une des leçons que tireront les institutions et les États de la crise actuelle - plutôt que persévérer dans la voie manifestement sans issue de la coopération intergouvernementale libre, facultative et, finalement, inopérante.

## **Le PNR ou l'arbre qui cache la forêt**

**Sylvie Goulard**  
Députée européenne – Groupe ALDE

Le dossier PNR est bloqué au Parlement européen ». Rarement phrase aussi courte, répétée à l'envi, aura mieux révélé le malentendu qui se creuse entre le débat politique français et les réalités européennes. L'apparente simplicité de l'accusation masque cinq failles qui tiennent à la complexité du sujet.

### ***Manque de rigueur***

Certains ministres et journalistes présentent les procédures européennes de manière biaisée. Le « PNR » - *passenger name record* - ou données de dossier des passagers – qui permet de retracer les déplacements aériens des individus, n'est pas un sujet sur lequel le Parlement décide seul. Les décisions sont prises par les députés et les ministres nationaux sur la base de propositions rédigées par la Commission européenne. Si atermoïement il y a, il n'est pas dû à un seul organe. Depuis plusieurs mois, les discussions sont en cours. Elles viennent même d'aboutir à un compromis provisoire qui, s'il est validé par les deux parties, sera soumis aux ministres et aux députés. La plupart des députés européens, dont je suis, ne sont pas hostiles au principe du PNR. Ils veulent l'entourer de garanties et le rendre plus efficace, en favorisant l'échange des données.

### ***Manque de respect pour la démocratie et l'Etat de droit***

« Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser », écrivait Montesquieu. En inventant la séparation des pouvoirs, il a prévu que le législatif fasse contrepoids à l'exécutif. Aussi est-il fascinant qu'en 2015, on puisse en gros laisser entendre que l'examen, par des élus, d'un texte pouvant porter atteinte aux libertés publiques, constitue une perte de temps. Les députés ont simplement demandé des améliorations de la version initiale. Ayant eu la responsabilité, au Parlement européen, de textes relatifs aux assurances et aux banques françaises, je peux témoigner que les autorités nationales apprécient parfois que les députés européens fassent un travail approfondi.

Dans tous les textes définissant les pouvoirs de police, un équilibre délicat doit être trouvé entre les impératifs de la sécurité et la préservation des libertés individuelles. C'est le juge qui normalement, dans un Etat de droit, encadre l'activité des forces de l'ordre. Et la collecte de données personnelles fait l'objet, en Europe et dans tous les Etats membres, de garanties spécifiques. La France est prompte à revendiquer l'héritage de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Ce texte magnifique mérite d'être honoré en actes autant qu'en paroles. Texte sur le renseignement, prolongation de l'état d'urgence, PNR sans parquet européen, jusqu'où faut-il aller au nom de la lutte anti-terroriste ? C'est une question grave, à aborder sans polémique. Les Français, sous le coup de l'émotion, donnent la priorité à l'impératif de sécurité, c'est naturel. Le travail avec des partenaires nous aide à prendre un recul utile.

### ***Manque d'efficacité***

Le PNR est incontestablement utile pour suivre les déplacements des djihadistes entre l'Europe et leurs terrains d'entraînement au Moyen Orient mais, en refusant l'échange obligatoire d'informations et le recours à un règlement - demandés par les députés européens - les ministres ne font pas tout ce qui est possible pour en maximiser les effets. L'instrument juridique privilégié par le Conseil (une directive) suppose une transposition en droit national. Ce choix va retarder l'entrée en vigueur du PNR. Et surtout, faute d'échange *obligatoire* des données recueillies, il suffira par exemple qu'un djihadiste français rentre de Syrie en passant par un autre Etat membre pour que le cas échéant, l'information ne parvienne pas automatiquement à la police française. Or ces détours destinés à tromper la vigilance des forces de l'ordre sont fréquents. Les contrôles généralisés aux frontières nationales mis en place actuellement, si tant est qu'ils soient efficaces, ne peuvent pallier le manque de coopération accrue des polices des Etats européens, sur des individus ciblés.

### ***Manque de clairvoyance et d'anticipation***

Le PNR, c'est l'arbre qui cache la forêt. Qu'ont fait les Etats ces dernières années pour rendre l'espace Schengen plus sûr, pour jeter les bases d'un cadre européen qui, à la fois, garantisse la sécurité des individus et respecte les valeurs partagées ? Dès 2001, Romano Prodi proposait de créer un corps européen de garde-côtes. Cette idée est restée lettre morte. Depuis 2005, Robert Badinter propose de créer un Parquet européen, sans être suivi. Enfin, les Etats n'ont pas veillé, lors de la dernière négociation budgétaire pluriannuelle, en 2013, à doter l'Union européenne d'un budget adapté aux menaces. Les dépenses, réduites à moins d'1 % de la richesse de l'Union, reflètent les priorités du siècle dernier (agriculture, fonds structurels). Ne parlons même pas de la défense européenne, restée au point mort.

### ***Manque de vision d'ensemble***

Emmanuel Macron propose, avec son homologue allemand Siegmund Gabriel, une réponse européenne (création d'un fonds dédié à la lutte anti-terroriste et à l'accueil des réfugiés) ; il dénonce, à raison, le terreau favorable que

représente la frustration d'une partie de notre jeunesse. Aucune excuse d'aucune sorte ne saurait être trouvée à la violence aveugle mais, pour avoir parlé récemment à des jeunes d'origine étrangère des quartiers défavorisés de Bruxelles, je partage le sentiment exprimé par le ministre de l'économie que des efforts accrus de non discrimination et de lutte contre le chômage doivent impérativement être faits. Pour être stable, une société doit ouvrir des perspectives à tous, de manière juste. Les réponses policière et militaire sont nécessaires mais non pas suffisantes. Et sans une mise en oeuvre concrète des droits économiques et sociaux, les discours ronflants sur l'unité de la nation tournent à vide.

L'aigreur envers le Parlement européen est une manoeuvre de diversion. Qu'il s'agisse de l'euro, de Schengen, ou de l'Europe de la défense, la priorité est de se remettre à bâtir l'Europe sérieusement, en faisant fructifier l'héritage des générations précédentes, au lieu de suivre la pente eurosceptique et nationaliste. En tout cas, alterner les appels à la solidarité européenne et le dénigrement de ses institutions est un jeu à courte vue.

## Le déclin démographique de l'Europe

**Livia Liberatore**

Diplômée en Sciences politiques et relations internationales  
Article extrait de *L'Unità europea* - N° 5 - 2015

Traduit de l'italien par Jean-Francis Billion - Paris

Il y aura toujours moins de gens sur le continent européen, si les Etats continuent à construire des murs aux frontières. En 2050, selon les estimations des Nations unies, la population de l'Europe (Russie comprise) sera de 709 millions, 34 de moins qu'en 2015. Mais le déclin démographique pourrait être pire : sans immigration, la population descendrait à 656 millions. Il s'agirait de 87 millions de moins.

Pourquoi tant s'en préoccuper, peut-on penser ? Notre planète y gagnerait : des gains en énergie, par exemple, moins de pollution.

Mais il convient d'ajouter un élément : dans la période 1980-2015 la croissance démographique (européenne) a été négative, de moins 22 % pour les moins de trente ans, alors qu'elle a été positive, de 21 % pour la tranche entre 30 et 60 ans, et de 58 % pour les personnes ayant dépassé 60 ans. Un vieillissement global de la population, quasiment comme une guerre qui tue les jeunes forces et enlève de la force de travail.

A cette situation s'oppose l'exhubérance démographique des pays dont proviennent les flux migratoires. L'Afrique sera la région avec la plus forte croissance entre 2015 et 2050, suivie de l'Asie. Des prévisions, et non des certitudes, mais à la lecture des données, l'on peut faire l'hypothèse que l'Europe continuera à être au milieu des flux migratoires. Et alors, comme l'écrit Thomas Piketty (« Ce seront les migrants qui sauveront l'Europe », dans *La Repubblica* du 19 septembre), « le drame des réfugiés pourrait être l'occasion pour les Etats européens de sortir de leurs petites diatribes et de leur égocentrisme ».

## Immigration, citoyenneté et gouvernement européen Pour une Charte européenne des droits et des devoirs des réfugiés et des immigrants

**Guido Montani**

Vice-président honoraire de l'UEF Europe –  
Professeur d'économie européenne à l'Université de Pavie

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

En quelques mois, certains principes institutionnels de l'Union européenne (EU) ont été remis en cause. La crise en Ukraine a montré que l'UE n'a pas de politique extérieure : les accords de Minsk ont été négociés par l'Allemagne et la France avec l'Ukraine et la Russie, en l'absence de la responsable européenne de la politique extérieure. Au mois de juillet, le Ministre des finances allemand a miné le principe de l'indissolubilité de l'Union monétaire en proposant la sortie de la Grèce.

Si ce projet avait obtenu l'accord des autres gouvernements, l'Union monétaire se serait transformée en un simple accord de changes fixes et les marchés financiers internationaux auraient commencé à spéculer sur la prochaine victime. Maintenant, après le flux dramatique d'émigrés et de réfugiés en recherche d'un salut pour eux et leurs familles, c'est le principe de la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union qui est remis en cause : l'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie et les Pays-Bas ont rétabli leurs frontières intérieures, même si c'est à titre provisoire. L'UE, dominée par la discorde entre gouvernements nationaux, s'est montrée incapable d'agir. Elle n'a pas de gouvernement en mesure d'affronter les urgences, qu'elles soient de nature économique, sociale ou de politique extérieure.

Nous nous limiterons ici à discuter de l'urgence humanitaire causée par le flux imposant de personnes en quête d'asile. Même si les gouvernements ne l'admettent pas ouvertement, il s'agit d'une des conséquences du manque d'une politique étrangère européenne efficace à l'égard de la Méditerranée. Depuis des décennies, que ce soit à propos du conflit israélo-palestinien ou après la déstabilisation politique de toute la région du Moyen-Orient causée par l'invasion américaine en Irak, l'Union a attendu que ce soient les Etats-Unis qui tirent les marrons du feu. Maintenant, sa passivité en matière de politique extérieure est en train de devenir un problème gigantesque, non seulement de la politique mondiale, mais aussi de la politique intérieure. La politique des petits pas, pratiquée jusqu'alors, leurre les citoyens avec des rapiécages qui résolvent les problèmes à court terme, sans aborder les causes structurelles. On offre ainsi aux mouvements populistes et nationalistes, une arme mortelle pour l'érosion du consensus sur le projet européen. La vérité, c'est que la crise de l'Union est causée directement par ceux qui se proclament champions de l'europhisme. Considérons trois questions : la politique de l'asile et de l'immigration, la politique extérieure et de sécurité, la question du gouvernement européen.

Le Conseil européen du 23 septembre a finalement décidé

quelques mesures d'urgence malgré l'opposition de la Hongrie, de la Slovaquie, de la République Tchèque et de la Roumanie qui ont été mises en minorité, grâce aussi au vote préliminaire du Parlement européen sur les propositions de la Commission. Le plan de la Commission (voir le communiqué de presse du 23 septembre) prévoit finalement des aides substantielles à la Turquie, au Liban et à la Jordanie où ce ne sont pas des milliers mais des millions de Syriens qui ont trouvé refuge (on les estime à plus de 4 millions). Cette générosité, déjà sollicitée en vain par l'ONU, est motivée par une tentative de freiner l'exode vers l'UE en encourageant ceux qui espèrent un retour possible dans leur patrie. En outre, la Commission a finalement réussi à obtenir un accord sur la répartition de 120.000 réfugiés (la proposition initiale de la Commission en prévoyait 160.000), mais au prix du « renoncement au caractère obligatoire de la réinstallation et aussi à un système permanent de répartition qui devrait être appliqué dans l'avenir ainsi qu'à la pénalité financière pour les Etats réticents » (*Le Monde* du 24 septembre).

A notre avis, pour devenir efficace à long terme, ce plan devrait être complété au moins sur deux fronts. Le premier concerne la sauvegarde de l'espace intérieur de libre circulation des personnes. Le règlement de Dublin a montré des failles irrémédiables et le Traité de Schengen est en danger. L'initiative d'une restructuration radicale de ces politiques devrait être prise par la Commission, en accord avec le Parlement européen qui, sur la base de l'art. 78 du Traité de Lisbonne, peut délibérer avec le Conseil sur la base de la « procédure législative ordinaire ». En substance, il s'agit d'élaborer une « Charte européenne des droits et des devoirs des réfugiés et des immigrants. »

La Charte doit naturellement inclure les questions complexes de la légalité, y compris la distinction entre immigré économique et réfugié (un jeune provenant de l'Afrique sub-saharienne qui risque deux fois sa vie, d'abord en traversant le désert, puis la Méditerranée, doit-il être renvoyé dans son pays d'origine ?). En outre, la Charte doit contenir une procédure précise pour l'obtention de la citoyenneté qui ne peut plus être fondée sur l'art. 9 du Traité de Lisbonne qui affirme que « est citoyen de l'Union quiconque a la citoyenneté d'un Etat membre. » Celui qui traverse les frontières extérieures de l'Union entre d'abord sur le territoire de l'Union et puis sur celui d'un Etat membre (on pense au cas des flux vers l'Allemagne).

Déjà, ce fait est obscurci par des normes alambiquées qui essaient de maintenir le principe de la souveraineté nationale. Il serait au contraire nécessaire de reconnaître qu'un individu qui entre « légalement » dans les frontières de l'Union, doit accepter la « Charte des droits et des devoirs » comme solution provisoire, à moins qu'il décide de retourner dans son pays ou de devenir citoyen européen. Durant la transition, chaque pays membre prévoit ses propres procédures pour l'accueil temporaire et pour l'acquisition de la citoyenneté, mais l'Union européenne doit inclure dans la Charte une formule homogène pour le « Serment de fidélité » (*Oath of Allegiance* dans le monde anglo-saxon) dont la base doit être la Charte des droits fondamentaux, en plus des Traités existants. En substance, on ne voit aucune raison pour donner la priorité à la citoyenneté nationale par rapport à la citoyenneté européenne. La solution la plus logique est celle d'une

citoyenneté européenne fondée sur la résidence.

Le second problème concerne la politique extérieure et de sécurité à l'égard du Moyen-Orient et de l'Afrique, régions d'où provient la majeure partie des immigrants. Si l'on veut traiter la question à sa racine, il faut garantir à ces individus une espérance de vie meilleure et une plus grande sécurité dans leurs pays d'origine. Depuis des décennies, l'Europe renvoie l'adoption de politiques sérieuses pour le développement et la stabilité démocratique de ces Etats. L'effort initial accompli envers la Turquie, le Liban et la Jordanie doit être complété par un plan organique qui prévoit non seulement des investissements en infrastructures, comme les réseaux de communication, les écoles et les hôpitaux, mais aussi des projets concrets d'intégration régionale entre pays frontaliers pour consolider les régimes démocratiques existants (l'exemple récent du coup d'Etat au Burkina Faso, éventé par la CEDEAO, démontre que l'intégration régionale stabilise la démocratie). Naturellement, l'UE ne peut plus investir dans cette politique de bon voisinage les miettes de son budget européen : le budget européen doit être augmenté en conséquence. En outre, il est nécessaire de mettre fin au veto français obstiné et pathétique sur la création d'une Communauté européenne de défense. La politique extérieure et de sécurité européenne ne peut plus se limiter à la diplomatie.

Sur ce point, on peut faire un parallèle avec la politique monétaire. Quand le système monétaire, bancaire et financier entre en crise, on fait appel au prestataire de dernière instance, c'est à dire à la Banque centrale européenne. Pour la politique extérieure et de sécurité, il n'existe pas de « pouvoir de dernière instance » quand les tractations politiques et diplomatiques échouent. L'UE doit prendre acte que les Etats-Unis ne sont plus disposés à soutenir une intervention militaire, que ce soit dans l'Est européen ou au Moyen-Orient pour sauvegarder les intérêts européens. Il le feront seulement si l'intérêt américain leur conseille de sauvegarder la façade d'une solidarité atlantique qui avait une raison d'exister à l'époque de la guerre froide mais qui ne peut plus aujourd'hui à elle seule diriger le « pouvoir en dernière instance » des Etats-Unis. Tandis qu'entre la Russie, les Etats-Unis, la France et la Grande Bretagne, une coalition militaire anti-Etat islamique, barbare relique médiévale, est en train de se former, l'UE, impuissante, en est réduite à regarder.

La troisième et dernière question concerne le gouvernement européen. De nombreux commentateurs soutiennent que l'UE doit devenir une union politique, mais ensuite les opinions divergent sur ce qu'est une union politique. Certains voudraient renforcer le Conseil, où dominent les chefs d'Etat, favorisant ainsi le *leadership* de l'Allemagne. D'autres voudraient compléter l'Union monétaire avec un parlement des Etats membres (régression démocratique par rapport au Parlement européen élu par les citoyens), pour mieux coordonner les politiques fiscales nationales avec la fiscalité européenne. La réponse à cette proposition fantaisiste, c'est que l'Union a besoin d'un gouvernement démocratique, doté des moyens adéquats pour faire face non seulement à la gestion quotidienne mais aussi aux urgences. L'histoire enseigne que les peuples se sont dotés d'un gouvernement quand ils ont dû affronter des défis existentiels tels que les menaces

de guerre ou d'invasions. L'UE a déjà un gouvernement -la Commission- mais sans pouvoirs suffisants pour agir, ni dans des situation de gestion quotidienne ni, encore moins, dans des situations d'urgence.

Considérons le siège récent, aux frontières de l'Union, de la part de citoyens syriens en quête d'asile. La situation a été débloquée par une déclaration courageuse et généreuse de la Chancelière Merkel. Mais le gouvernement allemand n'est pas le gouvernement de l'Union et sa déclaration a mis en marche une série de réactions qui pourraient conduire dans une direction exactement opposée à celle qui était souhaitée. Encouragés par la générosité sans limites initialement offerte, les flux d'émigrants pourraient se transformer en un torrent incontrôlable. Le *Spiegel on line* (21 septembre) a critiqué sévèrement cette manière de procéder.

Mme. Merkel, en continuant la stratégie qui avait renforcé son *leadership* lors de la crise de l'Union monétaire, selon le *Spiegel* « est en train d'essayer de transformer l'Allemagne en superpuissance morale en Europe ». Sa déclaration a eu des effets qui n'avaient pas bien été calculés au départ. « L'invitation de Mme Merkel, après tout, n'a pas été faite seulement au nom de l'Allemagne, mais de l'Europe ». La colère du Premier Ministre hongrois Orbán n'a pas été hors de propos : Schengen et Dublin ont été ébranlés d'un seul coup et l'Allemagne a même dû revenir en arrière en fermant les frontières parce qu'il n'est pas possible d'organiser une politique d'accueil sérieuse sur une grande échelle en quelques jours. « Une des leçons de la crise de l'euro -affirme le *Spiegel*- c'est qu'il n'y a pas de politique intérieure (nationale) en Europe. Quand l'économie stagne en France et que les retraites explosent en Grèce, tous en subissent les conséquences... Mme. Merkel a transformé les demandes d'asile en un gigantesque drame politique et existentiel pour l'UE. Ce fut une erreur... Ainsi, tout comme l'Allemagne n'était pas en mesure de créer un euro à l'image et à la ressemblance du *deutsche mark*, Berlin ne sera pas en mesure d'exporter sa vision morale précise au reste de l'Europe ».

Ces critiques ne sont ni de droite, ni de gauche. Ce sont les critiques légitimes de ceux qui se posent le problème d'une politique réaliste de l'immigration et du droit d'asile qui n'existe pas et qu'on ne sait pas bien comment faire, compte tenu des divisions qui se sont manifestées au Conseil européen. La semi-hégémonie allemande, pour utiliser un concept efficace de l'historien Ludwig Dehio, risque de créer des conséquences ingérables à long terme, en mettant encore plus en péril l'unité politique du continent. Comment sortir de cette situation ? Les fédéralistes proposent -avec constance, mais sans être écoutés- que l'on prenne en considération la solution prévue dans le projet de Traité d'Union (ou projet Spinelli) que les gouvernements ont refusé de ratifier à l'époque.

En substance, la Commission doit devenir un véritable gouvernement de l'Union, responsable devant un parlement bicaméral, le Parlement européen, où sont représentés les citoyens et un sénat (le Conseil) où sont représentés les Etats et où le droit de veto est aboli. Cela signifie que dans les domaines (ou compétences) confiés à l'Union et à la Commission qui doit décider et agir avec des moyens financiers propres adéquats, y compris militaires si c'est le

cas. C'est seulement ainsi que les gouvernements nationaux renonceront à la tentation de « guider » l'Union par des actions nationales et des points de vue qui privilégient leurs intérêts, même quand ils sont camouflés sous des formules européistes. L'UE est une union de démocraties et l'unique gouvernement légitime de l'Union est un gouvernement démocratique soutenu par la volonté commune des citoyens et des Etats membres.

## Une démocratie à rebours : L'exclusion des citoyens européens aux élections régionales

Marion Larché  
Doctorante en droit international et européen – La Sorbonne  
Membre du Bureau de l'UEF France - Paris

1757 conseillers régionaux seront élus dans quelques jours et aucun d'entre eux ne pourra se féliciter d'une victoire remportée grâce aux voix des ressortissants d'autres États membres de l'Union résidant en France. Citoyens européens et administrés de nos régions françaises, ces derniers sont pourtant privés du droit de vote et d'éligibilité aux élections régionales. Alors que la question du droit de vote des étrangers a de nouveau animé le débat public ces dernières semaines, l'exclusion des ressortissants européens non nationaux demeure une anomalie regrettable de notre système démocratique. À l'heure où la dénonciation du déficit démocratique ne cesse de prospérer en Europe, il apparaît nécessaire de promouvoir la citoyenneté de résidence et de permettre ainsi à tous les Européens résidant légalement en France de pouvoir participer aux décisions locales.

Actuellement, seuls peuvent participer aux élections régionales, les Françaises et les Français âgés de 18 ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et inscrits sur les listes électorales. La fermeture des urnes aux citoyens européens résidant en France est incohérente et inégalitaire. En biaisant notre système de représentation et en malmenant le sens de la citoyenneté, cette éviction électorale affaiblit considérablement la construction de la démocratie européenne.

### 1) L'exclusion du droit de vote est incohérente

Alors que le Traité de Maastricht, signé en 1992, a octroyé à tout citoyen européen le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales et que, depuis cette date, chacun bénéficie de la possibilité d'élire les représentants muni-cipaux, il demeure parfaitement incohérent de ne pas étendre ce droit dans le cadre des collectivités territoriales plus vastes que constituent nos régions. L'article 72 de notre Constitution place d'ailleurs toutes les collectivités territoriales – les régions, départements et communes – sur un même plan. L'éviction est d'autant plus incohérente et infondée au regard des prérogatives qui ont été confiées aux régions. Selon la loi de décentralisation de 2004, la région est la

collectivité territoriale bénéficiant des transferts de compétences les plus importants.

Elle oeuvre ainsi considérablement dans des domaines tels que celui des transports, de l'éducation ou encore de la formation professionnelle. Alors que le gouvernement justifie la réforme territoriale de 2015 par la nécessité d'instituer une meilleure prise en compte des besoins citoyens, il convient de rappeler que ces besoins sont autant ceux des nationaux que ceux des non nationaux.

Ainsi, chaque ressortissant européen non national devrait disposer à la fois d'une voix aux municipales et d'une voix aux régionales.

### **2) L'éviction du droit de vote est inégalitaire**

Aucun motif ne semble justifier une telle discrimination entre des citoyens français et des citoyens européens en provenance d'autres États membres. Comme les nationaux, ils travaillent et vivent au sein de notre collectivité et entrent dans la catégorie des contribuables. Or historiquement, et selon la tradition empruntée au régime parlementaire anglais du XVIIIe siècle, la logique première de chaque système démocratique exige que la qualité de contribuable offre un droit de regard sur les dépenses publiques. « *No taxation without representation* » !

Un Allemand, un Italien ou un Danois qui réside en France a donc tout autant le droit qu'un Français de participer aux décisions qui concernent la collectivité.

### **3) L'éviction du droit de vote bafoue la démocratie européenne**

Le système actuel heurte et fragilise les bases mêmes de la citoyenneté supranationale instaurée il y a plus de 20 ans par le Traité de Maastricht. L'objet même de la citoyenneté européenne est d'octroyer les mêmes droits à chaque Européen, qu'il s'agisse de la liberté de circulation, du droit de séjour, du droit de travailler, du droit de s'établir ou encore du droit de voter, et ce peu importe son lieu de résidence ou sa nationalité. Alors que les citoyens de l'UE en résidence régulière peuvent participer aux élections du Parlement européen en France, il semble aberrant qu'ils ne puissent faire entendre leurs voix à l'échelle régionale.

**La citoyenneté européenne n'est pas qu'un symbole. En se superposant à notre citoyenneté nationale, elle doit garantir l'égalité à chaque Européen et promouvoir sans attendre la citoyenneté de résidence ;** cette même citoyenneté de résidence promue par la Convention du Conseil de l'Europe de 1992 relative à la participation des étrangers à la vie publique et que la France, à l'instar de ses voisins italiens et danois, gagnerait à signer afin d'améliorer l'intégration des résidents étrangers dans la vie des collectivités locales.

[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

## **Pour le droit de vote des étrangers – Pour les fédéralistes, nationalité ne doit pas rimer avec citoyenneté**

**Jérôme Quéré  
Président des Jeunes Européens – France**

Le droit de vote des étrangers est devenu un sujet tabou, à droite comme à gauche. L'étranger est écarté de la vie politique comme s'il représentait une menace pour la société s'il s'y impliquait trop. Au contraire, le danger réside dans le fait que des personnes vivant sur un territoire s'y sentent exclues. La société se retrouve scindée entre les citoyens nationaux, les étrangers qui n'ont pas les mêmes droits et les enfants de seconde génération qui peuvent se retrouver écartelés entre les deux. Tous vivent pourtant sur le même territoire. Toutefois, citoyenneté et nationalité ne riment pas forcément ensemble.

### **Le symbole du droit de vote**

Le droit de vote a une symbolique particulière. Il permet tout d'abord à un citoyen de décider des personnes qui vont édicter des normes sur le territoire sur lequel il vit. Au-delà de cela, il lui permet surtout de s'impliquer dans la vie de la cité. Le citoyen sera concerné par les campagnes électorales et inclus dans les débats qui animent le territoire le temps d'une élection. Le sentiment d'appartenance à la communauté vivant sur un même territoire a donc plus de chance de se développer chez lui.

Au contraire, si une personne n'a pas le droit de vote sur le territoire sur lequel elle vit, elle se sentira moins concernée par les débats et pourra même se sentir exclue. Le repli sur soi et/ou le repli communautariste a plus de risque d'arriver dans cette situation. Les étrangers qui payent les mêmes impôts, les mêmes taxes que les autres, peuvent ressentir une injustice à ne pas pouvoir exprimer leur avis sur le montant de ceux-ci ou la manière dont ils seront utilisés. Plus longtemps la personne aura résidé sur le même territoire et plus le sentiment d'injustice sera susceptible d'augmenter.

### **La déconnexion entre le vote et la résidence**

Ce qui justifie, en France, cette différence de traitement est la nationalité. Celle-ci permet d'obtenir le droit de vote, indépendamment de la résidence sur le territoire. Ainsi, des Français partis vivre à l'étranger de manière permanente peuvent toujours voter pour les élections nationales. En revanche, les étrangers qui vivent en France depuis de nombreuses années mais qui n'ont pas été naturalisés, c'est-à-dire qu'ils n'ont

pas obtenu la nationalité française, ne peuvent pas voter en France.

De même, un Français résidant dans une ville depuis quelques mois, peut voter aux élections municipales s'il a effectué le changement à temps sur les listes électorales. Un étranger vivant dans la même ville depuis plusieurs années, lui, ne pourra pas voter pour les mêmes élections. La résidence n'est donc pas un critère décisif pour le droit de vote en France et passe bien après le critère de la nationalité.

Pourtant, ce qui permet à des personnes de cohabiter sur un même territoire n'est pas uniquement la nationalité, puisque des étrangers vivent sur ce territoire, mais aussi et surtout un contrat social. C'est une sorte de contrat tacite qui implique que des individus se soumettent aux normes qui s'imposent sur ce territoire. Il existe plusieurs types de normes, issues des pouvoirs publics ou de la société. Les premières s'imposent à tout le monde, sous peine de sanctions. Les deuxièmes dépendent du sentiment d'appartenance à la société. Elles peuvent être plus ou moins strictes selon les sociétés, mais n'empêchent pas forcément la diversité. Plus une personne a un sentiment d'appartenance développé à la société dans laquelle elle évolue, plus elle respectera ses normes sociétales. Lorsqu'une personne se sent au contraire exclue de la société, elle sera moins encline à faire des efforts pour respecter ses mêmes normes sociétales. Cela peut être le cas des étrangers résidant en France depuis une certaine période, sans bénéficier du droit de vote. Exclue de la vie politique, ils peuvent s'exclure eux-mêmes de la vie en société.

La nation, censée unir un peuple, est donc plus forte en France que le contrat social, qui est censé unir des personnes résidant sur un même territoire. C'est un choix de société qui peut être contesté. En Europe, tous les pays n'ont pas effectué le même choix.



### *Tour d'Europe*

Il existe plusieurs situations en Europe pour le droit de vote aux élections municipales. En Irlande, les étrangers bénéficient du droit de vote aux élections depuis 1963. La loi électorale a même supprimé l'exigence de résidence depuis au moins 6 mois. La société irlandaise n'a pas pâti de ce droit. Au contraire, le communautarisme se fait moins sentir. Une dizaine de pays octroient le droit de vote aux étrangers à condition qu'ils aient résidé un certain temps sur leur territoire. C'est le cas pour le Danemark, la Suède, l'Estonie et la Slovénie par exemple. L'Espagne et le Portugal, quant à eux, accordent ce droit à condition de réciprocité et d'une certaine durée de résidence. Le Royaume-Uni a accordé ce droit uniquement à ceux qui ont la nationalité d'un Etat du Commonwealth.

Sur le plan des élections locales autres que municipales, seuls le Danemark et la Suède autorisent les étrangers à voter et à être élus.

### *Un choix de société*

Il existe donc une multitude de contours à la citoyenneté. Nous devons nous détacher des traditions et des passions qui polluent le débat pour décider quels contours nous voulons donner à la citoyenneté et qui permettront d'améliorer la société dans laquelle nous vivons. Plusieurs possibilités s'offrent à nous. Nous pouvons continuer à faire primer la nationalité sur le contrat social, au risque de renforcer le communautarisme et l'exclusion. Nous pouvons également choisir de délier la citoyenneté de la nationalité, pour la relier uniquement à la résidence. Le contrat social serait ainsi supérieur à la nationalité. Ces deux possibilités ne sont pas les seules. Entre les deux, nous pouvons faire persister le critère de nationalité, mais la résidence durant un certain laps de temps pourrait permettre d'obtenir le droit de vote. Ces possibilités ne doivent pas être écartées d'un revers de la main car l'actualité tire plus la couverture sur la sécurité. La passion ne doit pas l'emporter sur la raison. L'inclusion de personnes voulant vivre sur un même territoire relève du bon sens, les modalités, elles, peuvent être débattues.



## Réflexions et campagnes fédéralistes mondiales 70 ans après la fondation des Nations unies

### *Albert Einstein* et le fédéralisme

Introduction de la brochure sur Albert Einstein publiée dans la collection *Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée*, par l'Institut Altiero Spinelli d'études fédéralistes et Presse Fédéraliste (publication initiale par la revue *Le Fédéraliste*, Pavie, XXVI<sup>ème</sup> année, 1984, N° 1, pp. 74-90) – Brochure disponible sur le site [www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

Le fédéralisme a déjà une longue histoire et une riche tradition culturelle. Mais cette tradition est largement méconnue car elle ne s'insère pas dans le cadre conceptuel de la culture dominante, basée sur l'acceptation inconsciente de la souveraineté nationale, et donc de la guerre, comme des traits auxquels la réalité historique ne peut échapper. C'est pourquoi quelques auteurs fédéralistes ont été complètement oubliés, tandis que d'autres ne sont connus que pour la part de leurs travaux qui n'a rien à voir avec le fédéralisme.

Cette rubrique du *Fédéraliste* entend réaffirmer la valeur de cette tradition, en soumettant à l'attention de ses lecteurs de courtes sélections de travaux d'auteurs fédéralistes oubliés ou de travaux à caractère fédéraliste de personnalités bien connues du monde culturel du passé tombés dans l'oubli.

Nous commencerons avec l'un des plus récents et l'un des plus importants : Albert Einstein.

Einstein fut un combattant infatigable de la paix. Il eut toujours clairement conscience que la paix et la souveraineté nationale sont deux notions antinomiques et qu'une lutte pour la paix ne peut réussir sans un changement culturel radical. Il écrivait le 23 mai 1946, dans un télégramme envoyé à plusieurs centaines d'Américains éminents, faisant appel à des contributions pour le compte de l'*Emergency Committee of Atomic scientists* : « Le pouvoir débridé de l'atome a tout modifié sauf nos modes de pensée, et c'est pourquoi nous dérivons vers une catastrophe sans précédent. »

Le monde n'a pas tenu compte de l'avertissement. Ses paroles sont demeurées ignorées tant des hommes politiques que des intellectuels et de la majorité de la population.

Nous devons à O. Nathan et H. Norden d'avoir patiemment réuni et présenté un ensemble des écrits d'Einstein, portant témoignage de son activité au service de la paix<sup>11</sup>. Dans son introduction, après avoir rappelé l'engagement permanent du grand savant pour la paix, Otto Nathan écrit : « Einstein était internationaliste de nature ; il détestait, à l'extrême, le nationalisme et le chauvinisme, et rendait leurs excès responsables de beaucoup de malheurs

de par le monde. Il déplorait l'existence des frontières politiques et leur impact insidieux et diviseur sur l'humanité. En tant que scientifique, il était partie prenante d'un travail qui, plus que tout autre, est nécessairement international en dépit des nombreux efforts (qu'il critiquait avec véhémence) en faveur du secret scientifique au cours des deux dernières décennies. Lorsqu'en 1914 il se fit l'avocat de l'Europe unie, lorsqu'il accueillit avec plaisir la création en 1919 de la Société des Nations et en 1945 celle des Nations unies, Einstein espérait en l'intensification des relations culturelles et scientifiques entre les différents pays du monde. Mais sa croyance dans le caractère souhaitable d'une organisation du monde était plus encore inspirée d'une autre considération : Einstein avait depuis longtemps compris que le maintien de la paix internationale exigeait l'abandon partiel de la souveraineté nationale en faveur d'une organisation internationale dotée d'institutions administratives et judiciaires nécessaires au règlement pacifique des conflits internationaux et seule habilitée à maintenir une force militaire ; il espérait que le Pacte de la Société des Nations et, plus tard, la Charte des Nations unies seraient, à temps, modifiés de telle manière qu'une organisation capable de maintenir la paix dans le monde voie le jour. L'insistance d'Einstein sur le besoin d'une organisation mondiale appropriée a gagné en actualité avec l'accroissement du pouvoir de destruction des armes modernes. La fabrication de la bombe atomique et son utilisation en 1945 sur les villes japonaises rendit Einstein moins tolérant que jamais à l'égard des actions entreprises en faveur de la paix. Il n'avait jamais cru que le désarmement par petits pas fût une politique efficace contre la guerre, une politique susceptible de jamais mener au désarmement total et à la paix ; il avait la certitude qu'une nation ne peut s'armer et désarmer en même temps. Il en fut encore plus convaincu, après 1945, lorsque la possibilité de la guerre nucléaire menaçait de destruction la race humaine. C'est durant ces années d'après-guerre qu'il devint un membre actif des mouvements pour un gouvernement mondial. Il ne concevait pas le gouvernement mondial comme une institution supplantant les fonctions principales des gouvernements nationaux existants ; il pensait plutôt à une organisation ayant une autorité limitée aux seules questions directement liées au maintien de la paix : toute atteinte au pouvoir souverain des nations membres serait limitée par les engagements de l'organisation internationale au service de la sécurité internationale. Einstein aurait été le dernier à plaider la mise en place d'un énorme centre de pouvoir dépassant les besoins spécifiques et immédiats. Il était en faveur de l'établissement d'un organisme supranational centralisé pour le seul objet de garantir la sécurité internationale ; pour le reste il était un avocat énergique de la décentralisation ».<sup>12</sup>

<sup>11</sup> O. Nathan, H. Norden, *Einstein on Peace*, éd. Avenel Books, New York, 1981.

<sup>12</sup> *Ibid*, pages IX-X.

## **Albert Einstein : souvenez-vous de votre humanité et oubliez tout le reste**

**René Wadlow**

**Directeur de *International Perspectives* – Représentant de l'*Association of World Citizens* auprès de l'ONU à Genève**

Publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

**Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon**

*Si nous le choisissons, un progrès continu de bonheur, de connaissance et de sagesse s'étend devant nous. Choisissons-nous au contraire la mort parce que nous ne pouvons pas oublier nos querelles ? En tant qu'êtres humains, nous en appelons aux êtres humains : souvenez-vous de votre humanité et oubliez tout le reste.*  
**Manifeste Russel-Einstein, 1955**

Le 14 mars est l'anniversaire de la naissance d'Albert Einstein, né à Ulm, en Allemagne du sud en 1879 et mort à Princeton dans le New Jersey en 1955. J'étais étudiant à l'Université de Princeton dans le New Jersey de 1953 à 1956 et comme j'aimais marcher en fin d'après-midi, je croisais Albert Einstein qui aimait aussi marcher en venant de son bureau à l'Institut d'études avancées. Je disais « Bonsoir, Professeur Einstein » et il répondait « Bonsoir, jeune homme ».

La maison d'Einstein se situait dans la rue Mercer, près du campus de l'Université et le voir constituait une sorte de lien avec l'histoire de la science -alors que je n'avais aucune idée de ce qu'étaient ses idées scientifiques. Dans l'esprit des gens, Einstein était d'une certaine manière lié à la science nucléaire et ainsi à la bombe atomique, mais le rapport n'était pas clair. Le lien avec la bombe A était plus clair avec J. Robert Oppenheimer qui fut directeur de l'Institut d'études avancées de 1947 à 1966 et que je croisais occasionnellement lors de mes marches. Oppenheimer avait été le responsable scientifique du Projet Manhattan qui développa la bombe atomique durant la deuxième guerre mondiale. Oppenheimer fut plus tard en désaccord avec la politique du gouvernement des USA concernant le contrôle de l'arme nucléaire. Dans l'atmosphère de la « culpabilité par association » de l'immédiat après-guerre, Oppenheimer ayant des amis et des conjoints d'amis communistes, son habilitation concernant la sécurité du gouvernement lui fut enlevée en 1954. Il retourna à la physique théorique « pure » et symbolisa pour beaucoup d'entre nous à l'époque, l'anti-communisme stupide associé au Sénateur Joseph Mc Carty.

Einstein n'a jamais été impliqué dans la physique nucléaire, même si certaines de ses idées furent utilisées par ceux qui travaillaient directement sur la physique nucléaire. Dans ses années à l'Institut d'études avancées qu'il rejoignit en 1933, il essaya de développer un champ théorique unifié qui réunirait les quatre forces fondamentales de la nature : la gravité, l'électromagnétisme, la force nucléaire forte et la force nucléaire faible -cela pour apporter une compréhension unifiée des lois de base de l'univers physique. Il ne fut pas à même de la résoudre, mais l'Institut d'études avancées a été créé en 1930 pour permettre à un petit nombre de penseurs importants de continuer à penser, sans avoir à donner des cours

universitaires, ni à publier pour ne pas disparaître. Einstein ressemblait à quelqu'un qui pensait et il est probable que rares étaient ceux qui lui demandaient un exemplaire de son dernier papier.

Mon admiration à l'égard d'Einstein n'était pas liée à ses idées scientifiques que je ne comprenais pas mais à son travail pour la paix et pour des organisations mondiales plus fortes qui pourraient promouvoir la paix. Il écrivait aussi « Tout comme nous utilisons la raison pour construire une digue pour réguler une rivière, nous devons maintenant construire des institutions pour freiner les peurs, les suspicions et les convoitises qui animent les peuples et leurs dirigeants. »

La guerre de Corée de 1950 à 1953 était en train de faiblir, sans « vainqueur » ; la guerre de la France au Vietnam continuait. L'Europe était divisée. En 1955, dix ans après la première utilisation de l'arme nucléaire contre le Japon, les USA et l'URSS avaient chacun une série d'armes thermonucléaires potentiellement plus destructrices que les bombes atomiques qui détruisirent Hiroshima et Nagasaki. « Un monde, sinon aucun » était le cri de ceux qui, comme moi, rejoignirent les fédéralistes pour un monde uni en 1951, en tant qu'étudiant d'une école secondaire. Nous cherchions des leaders qui expriment la lutte pour un monde libéré de l'arme nucléaire. Albert Einstein représentait une telle voix et il avait rejoint le Comité consultatif des Fédéralistes Mondiaux. Il était un citoyen du monde par conviction mais aussi compte tenu de son expérience de vie : né allemand, éduqué en Suisse il était devenu citoyen suisse. Il vit le nationalisme étroit et agressif de Hitler détruire une bonne partie de la vie scientifique allemande puis en venir à une persécution de masse des Juifs et des opposants politiques. Einstein était inquiet de l'anti-communisme étroit aux USA à la fin des années 40 et au début des années 50. Il y avait même des voix qui disaient que ses efforts anti-bombe atomique étaient déloyaux et pavaient la voie à une prise de pouvoir communiste aux Etats-Unis.

Einstein, lorsqu'il travaillait en Suisse dans les années 20 avait été actif au Comité pour la coopération intellectuelle de la Société des Nations -premier effort pour développer la coopération entre les intellectuels des sciences naturelles, des sciences sociales et des arts pour travailler à une compréhension trans-culturelle et à la paix. Bertrand Russell -intellectuel anglais aux multiples facettes- avait aussi participé aux efforts de la SDN et voyait la nécessité d'une nouvelle vague d'action dirigée contre les dangers d'une guerre entre les Etats-Unis et l'URSS où les armes nucléaires pourraient être utilisées si jamais une situation devenait désespérée. Bertrand Russell écrivit le Manifeste et demanda à un petit nombre de scientifiques de différents pays de co-signer la déclaration. Albert Einstein signa la déclaration, une des dernières choses qu'il fit. Russell reçut la lettre signée quelques jours après l'annonce de l'annonce de la mort d'Einstein. Le Manifeste devint le Manifeste Russell-Einstein et fut publié en juillet 1955. Pour un monde libéré de l'arme nucléaire, nous avons encore besoin de vision, de leadership, de réactivité, de responsabilité et de persévérance. Rester centré et précis tout en ayant une vision large et intégrée, constitue un défi continu. Nous devons être souples et réceptifs à de nouvelles idées et à de nouvelles ouvertures mais aussi avoir une stabilité dans notre identité de citoyens du monde.

## Réunion à New York du Conseil du *World Federalist Movement*

Jean-François Billion

Membre du Comité fédéral de l'UEF et du Conseil du WFM - Paris

Le *World Federalist Movement* (WFM – IGP, *Institute for Global Policy*) a réuni son Conseil 2015 du 4 au 7 novembre à New York. La plupart des réunions se sont déroulées au *Church Center* des Nations unies à quelques encablures du siège de la *United Nations Plaza* et des locaux du WFM (au 708 de la Troisième avenue). À l'automne 2014 le précédent Conseil s'était tenu à La Haye, où le WFM a également un bureau permanent, puis à Bruxelles où il s'était achevé par une réunion organisée avec l'UEF Europe sur les « fédéralismes régionaux dans le monde ».

La réunion du Conseil a été précédée par une réunion du Bureau exécutif et par une table ronde animée par Fernando Iglesias, ancien parlementaire argentin et Président du Conseil du WFM, sur le déroulement des principales actions actuellement menées par les fédéralistes mondiaux : campagne pour la ratification universelle du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), Responsabilité de protéger (campagne pour un droit du génocide et la responsabilité de protéger les populations contre les crimes de masse, *Responsability to Protect – R2P*), campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations unies (UNPA), et, pour une Cour pénale latino-américaine contre le crime transnational organisé (COPLA).

Le Conseil, composé de représentants des organisations – membres ou associées du WFM – ou de délégués élus par le dernier Congrès du mouvement (tenu en juillet 2013 à l'Université de Winnipeg, Canada), s'est déroulé du 5 au 7 novembre et a réuni une quarantaine de délégués, d'observateurs et de membres du Secrétariat international. Pour la deuxième fois d'autres membres du Conseil ont pu participer à la totalité des travaux de manière virtuelle (Grande-Bretagne et Israël).

Les diverses sessions ont permis d'alterner les points statutaires (approbation de l'ordre du jour et du procès verbal du Conseil 2014, messages et annonces, hommage aux fédéralistes disparus – dont Michel Albert Président d'honneur de l'UEF France, rapports de Fernando Iglesias, du Directeur exécutif Bill Pace – également coordinateur de la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale qui regroupe aujourd'hui plus de 5.000 ONG et dont le WFM assure depuis 15 ans le Secrétariat, du britannique Keith Best, Président du Bureau exécutif ; autres rapports et discussions tant sur le budget 2016 que sur les comptes 2015, enfin, rapports des quelques 25 organisations membres ou associées...) et les questions plus spécifiquement politiques (en particulier projets de résolutions, discussions sur l'avenir du mouvement et actions à mener en complément des politiques actuellement défendues).

Notons les thèmes des diverses résolutions discutées : soutien à une Coalition pour une Communauté mondiale des pays démocratiques comme première étape possible en

vue d'une fédération mondiale démocratique ; soutien à une réforme de l'Assemblée générale de l'ONU qui prévoit un vote pondéré des Etats membres (procédures de pondérations restant en discussion) ; soutien à une réforme du Conseil de sécurité de l'ONU qui prévoit des membres représentant les grandes régions du monde, un système de vote pondéré et la suppression du droit de veto ; inclusion de la Campagne pour une Cour pénale latino-américaine et des Caraïbes contre le crime organisé (COPLA) et de son financement parmi les principales actions du WFM, et, réduction des frais d'inscription et de participation aux Conseils et Congrès pour les jeunes et les retraités.

Un autre point important abordé a été celui de la gouvernance et de l'organisation interne du WFM pour les années à venir avec un projet de fusion du Conseil et du Congrès en particulier pour des raisons financières et matérielles. En effet, actuellement le WFM a des statuts et un Règlement intérieur adaptés et modifiés au fil des années respectivement par ses Congrès et Conseils. Le Congrès formule les options politiques fondamentales, le Conseil fixe les programmes et les actions que le Bureau exécutif met en oeuvre. Progressivement s'est répandue l'idée de modifier la gouvernance actuelle du mouvement et le Conseil de New York a décidé de charger un groupe de ses membres d'explorer en ligne la proposition de fusion du Congrès et du Conseil de manière à ce que ce dernier soit absorbé par le Congrès qui deviendrait biennuel. Le groupe de travail a également été chargé de préparer une série de propositions à soumettre à la prochaine réunion du Conseil, à La Haye en février 2017, afin qu'une réforme puisse être soumise au prochain Congrès prévu pour janvier ou février 2018.

Enfin divers débats ou conférences ont été organisés en particulier une Conférence passionnante d'un universitaire indien professeur à l'Université de la ville de New York, Manu Bhagavan, sur son ouvrage *The Peacemakers – India and the Quest for One World* (éd. Harper Collins Publishers India, 2012, p. 237) sur les engagements multiples et répétés des responsables indiens (en particulier Gandhi et Nehru) dans les années 1940 et 1950 en faveur d'un gouvernement mondial et une table ronde avec la participation du Président du WFM l'ancien Ministre canadien libéral des affaires étrangères, Lloyd Axworthy, membre de la Commission des Nations unies « *Global Security, Justice and Governance* » (cf. ci-après une brève sur cette Commission qui a récemment soutenu dans un rapport officiel la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies).

Notons enfin que le WFM se propose de réunir son prochain Bureau exécutif à Strasbourg en juin 2016 parallèlement aux travaux du prochain Congrès de l'UEF Europe et devrait donc prendre très prochainement contact à ce sujet avec le Secrétariat de l'UEF Europe.

[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

## Introduction à la réunion du Conseil du *WFM*

Fernando Iglesias  
Ancien parlementaire argentin  
Président du Conseil du *WFM*

Traduit de l'anglais par Jean-François Billion - Paris

Chers amis,

depuis notre dernière réunion (à La Haye et Bruxelles) en 2014, des événements majeurs ont montré l'importance croissante des questions globales dans les affaires humaines. Pour ceux qui font de la paix, de la coopération internationale et des droits humains une affaire personnelle, chacune de ces questions constituent un défi à nos principes et à notre modèle de civilisation de même qu'un défi aux stratégies que nous avons adoptées afin de promouvoir les valeurs de la démocratie et du fédéralisme tout autour du globe. Laissez-moi me consacrer à trois points.

1. Le **terrorisme international** a été plus présent que jamais, en commençant par le massacre de *Charlie Hebdo* à Paris au début de l'année avec la pire attaque terroriste jamais faite au Danemark ces trente dernières années. La sécurité internationale a également été sous la menace constante d'organisations extrémistes liées au fanatisme religieux comme *Daesh*, réclamant leur responsabilité pour des attaques durant le Ramadan qui ont fait plus de 250 morts à Kobané, à Sousse et au Koweït, aux côtés d'attaques suicides à la bombe qui ont pris plus de 100 vies à Ankara (Fernando s'exprimait à la veille des attentats de Paris du 13 novembre et d'autres attentats récents, Ndt).
2. Conséquence directe du manque de solutions apportées par les Etats-nations à ces crises et d'autres causées par une interdépendance croissante, des **migrations de masse forcées** ont fait la une des informations internationales. Associées au fondamentalisme religieux et à la montée de forces populistes en Europe, les migrations de masse ont provoqué une parfaite tempête, contraignant des millions de migrants à rechercher un refuge politique ou économique alors que la crise économique européenne est loin d'être résolue de telle sorte que les populistes nationalistes sont continuellement renforcés par de solides performances électorales.
3. La **crise européenne** elle-même, qui montre le fossé considérable entre les capacités d'une zone politique intégralement fédéraliste, comme les Etats-Unis, et une zone partiellement fédéralisée seulement, comme l'Union européenne (UE). Malgré les efforts importants faits par les institutions de l'UE, ses responsables et ses personnels (le meilleur exemple étant peut-être Mario Draghi, Président de la Banque centrale européenne, affirmant sauvegarder l'euro « quel qu'en soit le coût »), et en dépit de nombreuses

réformes fédéralistes introduites dans les mécanismes de l'UE au cours des dernières années, la crise financière du continent continue à affecter négativement la situation dans son ensemble, en étant la cause d'un faible développement économique, du chômage des jeunes, de la montée des tendances nationalistes et de l'instabilité généralisée.

Même si 2015 a également montré des signes positifs en matière d'intégration régionale, tels que l'établissement de l'Union économique eurasiatique, l'adoption de l'euro par la Lituanie et les premières élections directes des représentants argentins au Parlement du *Mercosur* ; même si le Conseil de Sécurité des Nations unies a adopté la Résolution 2199 en vue de combattre le terrorisme et si un groupe de 72 pays, entraînés par la France et le Mexique, travaille afin de limiter le pouvoir de veto du Conseil de Sécurité dans les cas où ont été commis des crimes atroces, le résultat global est négatif pour les forces fédéralistes. Nos initiatives et nos organisations semblent à peine adaptés dans les crises actuelles et notre mouvement continue à n'être guère en mesure d'impulser la démocratisation des agences internationales ou les nouveaux développements d'un réseau tout à la fois fédéral et global afin de dépasser le monopole national des politiques, de la justice et de la démocratie.

Toutefois, quelques bonnes nouvelles nous arrivent des campagnes pour une Union parlementaire des Nations unies (*UNPA*) et de la Cour latino-américaine et caribéenne contre le crime organisé (*COPLA*). En juin, la Commission globale des Nations unies, présidée par l'ancienne Secrétaire d'Etat américaine Madeline Albright a recommandé la création d'une Assemblée parlementaire au sein de l'ONU proche du projet de l'*UNPA* afin de réduire le déficit démocratique des Nations unies. Dans le même temps, la proposition en faveur de la *COPLA* continue à se développer et accroît l'impulsion pour la régionalisation du réseau de la campagne pour la *COPLA*. Il est possible de trouver des informations de qualité sur ces deux campagnes dans les rapports d'activité du secrétariat de la campagne pour l'*UNPA* et par *Democracia Global* qui tient aujourd'hui le rôle de secrétariat pour la campagne *COPLA*. Ne vous gênez pas pour les diffuser. Vos opinions et commentaires seront les bienvenus.

Au cours de l'année dernière, en tant que Président du Conseil de ce mouvement, j'ai continué dans le cadre du mandat reçu de notre Congrès (de Winnipeg en 2014, Ndt) afin de concilier le besoin de supporter les initiatives et les structures actuelles (telles que les coalitions pour la Cour pénale internationale ou la Responsabilité de protéger) avec la nécessité d'en développer de nouvelles (comme les campagnes pour l'*UNPA* et la *COPLA*), favoriser au sein de notre mouvement une transparence financière et une responsabilité politique croissantes, travailler pour l'unité du mouvement fédéraliste en améliorant la coopération entre le *WFM* et les organisations européennes, et étendre notre influence et nos implantations structurelles vers l'Est et le Sud, afin de créer réellement un mouvement fédéraliste global. Dans ce sens, j'ai préparé un rapport détaillé de mes activités mais permettez moi de souligner celles que je considère comme les plus importantes : l'arrivée du Symposium Altiero Spinelli sur l'intégration régionale dans

un monde globalisé (de Buenos Aires, Ndt) à sa septième session consécutive (avec trois panels extraordinaires sur le combat global contre la corruption dirigé par le GOPAC [Organisation globale des parlementaires contre la corruption]), sur la première élection directe (et au suffrage universel, Ndt) des parlementaires argentins au *Mercosur* et sur la *COPLA*; et, sur la croissance étonnante de la campagne en faveur de la *COPLA* elle-même, qui, je l'espère, permettra de détecter et de développer des forces fédéralistes dans toute l'Amérique latine et constituera, en cas de succès, une pierre milière pour le processus d'intégration latino-américain.

Mon propre bilan est, tout de même, négatif. Ni le *WFM* ni l'UEF n'ont fait d'efforts substantiels en matière de coopération; par ailleurs, un équilibre adéquat entre d'une part la Coalition pour la Cour pénale internationale et la Coalition pour la Responsabilité de protéger, d'une part, et l'*UNPA* et la *COPLA*, d'autre part, n'a pas été atteint, en particulier en termes de soutien politique et financier. Ces deux questions, avec une considération appropriée aux propositions faites par le Président de notre Bureau exécutif (le britannique Keith Best, Ndt) concernant une réforme de nos statuts et règlement intérieur, de même que la mise en place d'un cadre approprié pour l'organisation de notre Congrès 2017 constituent, dans mon opinion, les thèmes de base que nous devons discuter actuellement. J'espère que nous le ferons, comme habituellement, dans l'esprit ouvert, franc et démocratique qui caractérise notre mouvement.

**L'Assemblée générale de l'ONU  
accepte de négocier un texte  
sur la réforme  
du Conseil de Sécurité**

**William R. Pace**

**Directeur exécutif du *WFM-IGP* - Coordinateur de la Coalition  
internationale pour la Cour pénale internationale (*CICC*) - Membre  
du Comité exécutif de la Coalition pour la Responsabilité de  
protéger (*ICR2P*) - New York**

**Traduit de l'anglais par Catherine Vieilledent - Bruxelles**

1. Il existe essentiellement deux domaines de négociations intergouvernementales (NIG, acronyme pour le processus de réforme du Conseil de Sécurité ouvert depuis 2008), l'un sur l'élargissement de la composition du Conseil de Sécurité des Nations unies de 15 à 22 ou 27 membres. Le deuxième est appelé par euphémisme « méthodes de travail » du Conseil de Sécurité. Le premier domaine, l'élargissement, est le plus explosif politiquement car plusieurs puissances émergentes - comme on les appelle - recherchent de nouveaux sièges permanents comme les cinq membres permanents (les P 5) en ont obtenus en 1945. Les puissances émergentes demandeuses sont le G 4 (Inde, Brésil, Japon, Allemagne) et l'Union africaine (UA) qui demande 2 sièges. Officiellement, tous ces gouvernements demandent également un droit de veto. L'élargissement du

Conseil de Sécurité par une modification de la Charte qui requiert un vote des 2/3 de l'Assemblée générale et la ratification de 2/3 des parlements/gouvernements, y compris tous les cinq membres permanents. Étant donné que les chances pour que les P 5 soient unanimement d'accord pour ajouter un nouveau membre permanent unique ou un groupe de quatre à six membres permanents sont très faibles et étant donné que les P 5 ne vont certainement pas accepter de donner le droit de veto pour un nouveau membre — l'absence de progrès avérée depuis 23 ans pourrait durer 123 ans. Non seulement les P 5 en place sont opposés à de nouveaux membres permanents, mais il est également clair que de nombreux gouvernements, voire la plupart, dans chaque région des Nations unies ne sont pas d'accord pour sacrer une ou deux puissances [émergentes] dans leur région en tant que membres permanents — c'est-à-dire *begemons*. Ainsi le Japon se heurte à l'opposition de la Corée du Sud et de nombreux pays d'Asie, ainsi que la Chine; l'Allemagne est bloquée par l'Italie, l'Espagne, le Canada et beaucoup d'autres dans la région occidentale; l'Inde par le Pakistan, l'Indonésie, la Malaisie; le Brésil par l'Argentine, le Chili, le Pérou, la Colombie, etc.; l'Afrique du Sud, le Nigeria et l'Égypte par de nombreux gouvernements africains. Ainsi, le bras de fer de 23 ans n'a rien de surprenant.

2. La situation politique est considérablement compliquée par le fait paradoxal que, compte tenu de ce qui précède, la plupart des États membres des Nations unies sont néanmoins réticents à s'opposer à l'ajout de nouveaux membres permanents au Conseil — même si la plupart ne veulent pas d'un nouveau membre issu de leur région! En effet, s'opposer à de nouveaux membres permanents reviendrait à permettre au « vainqueurs » de la seconde guerre mondiale d'être membres permanents pour toujours — et il est généralement admis que l'accord géopolitique de 1945 n'est plus d'actualité. Nombreux sont ceux qui pensent que c'était une erreur et qu'elle doit être corrigée.

3. On recense environ 40 gouvernements régionaux qui s'opposent à un nouveau membre permanent et sont en faveur d'un élargissement du Conseil à des membres supplémentaires non permanent seulement. Mais ce groupe, appelé « Unis pour le consensus » a en fait si peur qu'un vote par l'Assemblée générale conduise à une puissance hégémonique régionale qu'ils sont disposés à retarder les négociations pendant un autre siècle.

4. La tragédie pour la plus grande partie du travail du *WFM* est que le second domaine des négociations — « méthodes de travail » — est tributaire de la première question, l'élargissement. Toutefois, au cours des dernières années, 20 à 30 gouvernements ont travaillé à vraiment séparer les questions non liées à la Charte des questions de la Charte. Par exemple, le *WFM* soutient les gouvernements qui poussent à ce que les P 5 soient contraints politiquement de mettre un terme à leur politique d'abus du droit de veto — en particulier dans des situations impliquant des crimes de guerre majeurs, des crimes contre l'humanité et des génocides. Notre réussite est spectaculaire pour obtenir de l'AG la réforme des procédures de nomination du Secrétaire général des Nations unies, processus dans lequel le veto a été massivement détourné. Nous espérons arriver à créer une pression politique majeure pour améliorer les procédures et mécanismes sur

des questions telles que le maintien de la paix, la prévention des conflits, la consolidation de la paix.

5. Suite à l'appel du *WFM* à la réforme de la Charte ou à une Conférence sur la révision de la Charte, j'attire votre attention sur le fait que le soutien des gouvernements semble très, très faible. Je ne sais si cette résistance est due aux mêmes motifs que celle qui nous empêche, nous et certaines de nos organisations associées, depuis les 40 dernières années d'obtenir une approbation gouvernementale formelle pour l'Assemblée parlementaire des Nations unies (*UNPA*) ou une Triade contraignante. Crainte qu'une révision de la Charte ne conduise à de nouveaux membres permanents, ou à la dissolution de l'ONU, etc. ? Je ne sais pas. Je crains que, si certains gouvernements souhaitent une réforme majeure de la Charte des Nations unies, la plupart craignent que la suppression du veto et des sièges permanents ne se traduise par le départ d'une partie des P 5 des Nations unies. Comme l'avaient fait les États-Unis qui n'avaient jamais consenti à la Société des Nations et les grandes puissances (Italie, Allemagne, etc.) lorsqu'elles s'opposèrent à l'organisation. Comme ressortissant américain, je suis convaincu que le Sénat américain aurait quitté les Nations unies à plusieurs reprises depuis 1945 s'ils n'avaient pas le siège permanent et le droit de veto. Et je crois que les Nations unies ont très probablement évité une troisième guerre mondiale entre les puissances nucléaires du P 5.

6. Prospective — à mon avis il n'y aura un espoir de réforme fondamentale de la Charte que lorsque la société civile mondiale, les ONG, une masse critique d'ONG de toutes les régions et secteurs conviendront de certaines réformes démocratiques mondiales de base. Et malheureusement, la plupart des ONG restent à l'écart de ces questions de constitution et de structures de gouvernance mondiale. Elles font campagne pour des questions, pas pour des structures de gouvernance. Et la plupart des ONG du Sud, en particulier, issues des puissances émergentes, conviennent probablement qu'il faudrait qu'ils aient des membres permanents du Conseil de sécurité pour faire l'équilibre entre les États-Unis, le Royaume-uni, la France, la Russie et la Chine.

7. Pour les raisons exposées au point 13 ci-dessous et en particulier le point 5 ci-dessus, pour moi, la première étape consiste à faire campagne/à soutenir l'opposition mondiale des ONG à tout nouveau « sièges permanents », mais pour soutenir peut-être une nouvelle catégorie de sièges plus longs, 5 à 10 ans. Ce n'est que lorsque que les ONG rendront politiquement acceptable pour les gouvernements de cesser les sièges permanents que les négociations d'élargissement avanceront de manière potentiellement constructive. Cette étape pourrait être un « point de basculement » vers une réforme plus vaste. Dans l'intervalle, la négociation bras de fer est un cadeau offert au P 5. Je sais que les membres du *WFM* veulent la suppression du droit de veto du Conseil de Sécurité, et une participation au Conseil de Sécurité de l'Union européenne (UE) et d'autres organisations régionales, et beaucoup d'autres formules.

8. Je sais que la plupart des partisans du *WFM* préconisent une Conférence de révision pour aller vers des Nations unies de troisième génération, plus fortes, plus

démocratiques, fondées sur l'État de droit. Mais, la plupart des experts des Nations unies ne sont pas d'accord avec cette hypothèse et craignent qu'un réexamen ne mène à une désintégration massive dans l'ordre juridique international, qui ramènerait les progrès accomplis depuis 70 ans ou 100 ans en arrière. Une partie de ce pessimisme est fondée sur les convictions justifiables que dans le monde politique d'aujourd'hui, nombre des excellentes normes internationales et des lois et institutions ne pourraient pas être adoptées, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Cour pénale internationale (CPI), le traité de l'UE, etc.

9. Il convient d'ajouter que l'Inde, le Brésil, l'Allemagne et le Japon peuvent présenter une résolution sur de nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité au cours des prochaines semaines ou mois en insistant pour l'adoption d'un texte négocié, ce qui pourrait déclencher une tempête de confrontation politique. Mais à l'Assemblée générale, le P 5 confortablement assis sur le coussin du veto peut espérer 23 années encore de bagarre entre les 188 et plus autres gouvernements.

10. Je tiens à souligner à nouveau que les réformes visionnaires du système des Nations unies préconisées par le *WFM* et ses partisans depuis 70 ans doivent être poursuivies et soutenues vigoureusement. Très, très peu de gens de toute origine prennent au sérieux les questions de gouvernance mondiale structurelle et encore moins, les structures de gouvernance mondiale démocratique. Même dans la zone d'intérêt élevé du maintien de la paix, des opérations de maintien et de préservation de la paix, la plupart des soit disant propositions sérieuses d'amélioration reviennent à refaire le rembourrage des chaises longues sur le pont du Titanic. Dans le même temps, le *WFM* a depuis près de 70 ans fait une multitude de propositions de lois mondiales, pour des parlements mondiaux, pour une citoyenneté mondiale, pour des tribunaux mondiaux, pour le désarmement et la justice économique.

11. De mes notes ci-dessus, on peut conclure que l'objectif ou l'espoir que les gouvernements et les ministères des Affaires étrangères prendront l'initiative d'une révision fondamentale de la Charte est un gâchis très coûteux de capital politique. Cibler la jeunesse, l'éducation, les campagnes « *One World* » et « campagnes de la citoyenneté mondiale », cela peut être une stratégie productive, une fois renouvelés les soldats non violents de ce mouvement. Nous avons perdu 80 à 90 % de nos membres dans le monde entier au cours des 25 dernières années, la plupart partis pour l'au-delà. Ainsi, la jeunesse, l'éducation, la mise en réseau sont des priorités essentielles à mon point de vue. [Le *WFM* collabore régulièrement avec des réseaux constitués de milliers d'autres organisations de la société civile, et c'est une stratégie majeure de notre secrétariat international.]

12. Einstein, comme chacun le sait, a dit qu'il vous faut seulement 2 %. Il faisait allusion à l'objection de conscience au service militaire à la fin des années 1920, mais le génie politique de son observation s'applique, pensons-nous, pour l'ensemble de la classe politique. Il n'en reste pas moins que 2 % est une très lourde tâche.

13. Cela sonnera comme un paradoxe, mais le *WFM*

devrait être très fier de son action au sein des Nations unies. La création de la Cour pénale internationale (CPI) est l'une des plus grandes avancées du droit international, transnational, supranational dans toute l'histoire. C'est un « tribunal mondial » nouveau dont le mandat est au cœur de la communauté internationale pour atteindre le premier objectif de la Charte, « préserver les générations futures du fléau de la guerre. »

14. Le processus qui a conduit au Statut de Rome — la création d'une coalition mondiale des ONG/organisations de la société civile issues de toutes les régions et de nombreux secteurs faisant le lien avec un réseau de petites et moyennes démocraties— également du Sud et du Nord, avec tous les groupements régionaux (NAM, Association des nations de l'Asie du sud-est, Union africaine, etc.), le WFM s'efforce toujours de promouvoir cette stratégie dans toute une série de questions liées à la gouvernance mondiale démocratique. Ceux d'entre nous qui connaissent la longue histoire de la CPI savent qu'elle a trouvé ses racines dans le travail conjoint des gouvernements et des ONG. Le processus a cahoté décennie après décennie en survivant à peine et, contre toute attente, est venu un point d'inflexion — le mélange de la fin de la guerre froide, de Mandela, de la constitution des tribunaux pour la Yougoslavie et le Rwanda par le Conseil de Sécurité, la série de « conférences mondiales » dans le cadre du 50ème anniversaire des Nations unies — le coup de chance qu'a été la synergie de ces événements. Malheureusement, cette fenêtre d'opportunité historique n'a duré qu'un très petit nombre d'années et le contre-courant a été acharné contre nos « gains » poussé par les grandes puissances, les groupements gouvernementaux, les RIGOs (organisations internationales régionales) — et l'arrivée désastreuse de nouveaux dirigeants à la tête des États-Unis et de la Russie à partir de 2001 — la direction catastrophique après les attentats du 11 septembre aux États-Unis.

15. Ainsi, se préparer pour le prochain grand moment d'opportunité (ou point de basculement) doit être notre principal objectif et stratégie. Mais nous devons renouveler nos membres. Nous devons mettre fin à la manière dont les campagnes « *One World* » en faveur de propositions spécifiques s'annulent mutuellement. Comme notre Président durant de nombreuses années, Peter Ustinov, nous l'a dit (pour mal paraphraser) : « on peut voir les sommets de la montagne que nous souhaitons atteindre, mais les chemins qui conduisent à ces sommets sont très nombreux. » Je suis certain que cette compréhension a permis la survie et la longue réussite du WFM : remerciant ceux qui demandaient notre approbation de leur voie seule correcte vers le droit et la paix mondiale, tout en exprimant aimablement notre désaccord avec la position selon laquelle il n'y a qu'une seule voie et encourageant les nombreuses frayeurs de chemin au contraire.

[www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

## Pour une réforme de l'ONU s'inspirant de l'expérience européenne

Robert Toulemon  
Auteur du livre *Aimer l'Europe* – Paris

Jean Monnet a écrit à la fin de ses Mémoires une phrase que ses continuateurs ont parfois oubliée : « La Communauté n'est qu'une étape vers les formes d'organisation du monde de demain. » Ceux qui assignent à l'Europe l'objectif de s'ériger en une nouvelle grande puissance comparable à celles qui, à tour de rôle, ont dominé le monde occidental depuis la fin du Moyen Âge se bercent d'illusions. Tout aussi ambitieux mais plus conforme aux aspirations des hommes d'aujourd'hui, plus conforme aussi aux inclinations de la plupart des partenaires de la France serait un grand dessein européen, celui de contribuer par l'exemple et l'influence à un ordre mondial véritable, un ordre qui réponde aux besoins humains fondamentaux.

Certains traits spécifiques de ce qui se construit en Europe depuis cinquante ans justifient cette ambition. Ces traits relèvent de l'éthique, du droit et de la politique.

### *Ethique d'abord*

C'est une valeur éthique fondamentale, celle de la réconciliation, qui est à l'origine de l'Europe communautaire. L'accolade de Colombey et la poignée de main de Verdun ont fait plus que les traités pour la réconciliation des Allemands et des Français. Si dramatique qu'ait été notre incapacité à faire obstacle aux guerres qui ont accompagné l'éclatement de la Yougoslavie, les chances de pacification des Balkans de l'Ouest reposent sur la perspective d'adhésion à l'Union. L'apaisement du conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ira pas sans une réconciliation à laquelle l'Union devra d'autant plus contribuer qu'elle n'a su le prévenir.

Les exemples de conflits historiques anciens ne manquent pas de par le monde. Aucune pacification durable ne sera possible au Moyen-Orient sans une réconciliation entre Chiites et Sunnites. De même l'avenir pacifique de l'Asie passe par un travail de mémoire auquel Japonais, Chinois et Coréens tardent à s'engager.

### *Europe, droit et institutions*

Les innovations juridiques et institutionnelles élaborées pour parvenir au partage de la souveraineté en Europe sont un autre accomplissement dont on peut tirer des enseignements, y compris en analysant les résistances qu'il ne manque pas de susciter. Notre expérience a déjà inspiré certains groupes régionaux, l'ASEAN, le MERCOSUR et plus récemment l'Union africaine. Plus difficile, bien évidemment, serait une transposition à l'ONU. Comment cependant n'être pas frappé par la similitude des problèmes qui se posent à l'ONU et ceux qu'a résolus, certes encore imparfaitement, l'Union européenne.

Le premier de ces problèmes est la conciliation entre deux principes opposés, celui de l'égalité juridique des Etats et celui de la représentation équitable des citoyens. Aussi bien dans le Parlement qu'au Conseil, la représentation des Etats n'est pas strictement proportionnelle à leur population mais en tient néanmoins largement compte. Ainsi est assuré un équilibre entre pays plus ou moins peuplés. L'égalité de représentation des Etats à l'Assemblée générale de l'ONU, qu'ils comptent quelques milliers d'habitants ou plus d'un milliard, prive cette institution de légitimité démocratique (voir l'article de Tad Daley dans le N° 3 / 2015 de *The Federalist Debate* de novembre). Une voie de réforme parmi d'autres consisterait à répartir les Etats en différentes classes en fonction de leur population. Une assemblée issue des parlements nationaux est une autre proposition qui fait l'objet d'une campagne de soutien. Elle pourrait justifier un contrôle international de l'honnêteté des élections.

Le Conseil de Sécurité est lui-même de moins en moins représentatif. De très grands pays sont exclus de la liste des membres permanents. La représentation des continents par des Etats désignés à tour de rôle, sans considération de la nature de leur régime ou de leur capacité à exercer des responsabilités internationales n'est pas satisfaisante. Le refus de reconnaître un ou plusieurs candidats dans chaque continent a fait échouer toutes les tentatives de réforme (Voir l'article de William R. Pace dans ce numéro). Une voie entièrement nouvelle, un moment proposée par l'Allemagne, consisterait à composer le Conseil de Sécurité, d'une part d'Etats continents, d'autre part de groupes régionaux dont la constitution et le renforcement seraient ainsi encouragés. En même temps l'exercice du droit de veto serait encadré, soit par la limitation du nombre annuel de vetos, soit par l'exigence d'un veto émanant de deux titulaires. Bien entendu une telle réforme n'aurait de chances d'être prise en considération qu'à la condition de bénéficier d'un soutien de la société civile.

L'innovation la plus originale du système européen est sans doute le rôle confié à une instance émanant des Etats mais indépendante, en charge de l'intérêt commun. La Commission européenne, non élue directement mais démocratiquement mandatée par des instances elles-mêmes élues, dispose du monopole de l'initiative dans les domaines de compétence communautaire. Son rôle d'arbitre, sous le contrôle politique du Parlement et juridique de la Cour de Justice, protège les « petits » Etats contre le risque toujours redouté d'une hégémonie, d'un directoire des plus grands.

L'efficacité de l'ONU serait considérablement renforcée si son Secrétariat général se voyait reconnaître expressément une mission de promotion des intérêts communs de l'humanité. Un secrétariat plus collégial mais constitué librement par le Secrétaire général pourrait se voir reconnaître la mission de coordonner, sous l'autorité du Conseil de Sécurité, l'action des Organisations mondiales spécialisées qu'elles soient ou non juridiquement rattachées à l'ONU. La nécessité de cette coordination est généralement reconnue, notamment par ceux qui regrettent les contradictions qui opposent les politiques du Fonds monétaire, de la Banque mondiale, de l'Organisation Mondiale du Commerce, de l'Organisation du Travail ou des organismes en charge du changement climatique.

### ***Europe et politique : la conditionnalité démocratique***

Pour ce qui est enfin de la politique, l'expérience européenne est riche d'enseignements dont l'Organisation des Nations unies pourrait tirer le plus grand profit. Les institutions européennes, en premier lieu le Conseil de l'Europe, puis les Communautés, inaugureront ce que l'on pourrait appeler la conditionnalité démocratique. On sait le rôle décisif que cette conditionnalité a joué dans l'évolution de nombreux pays vers l'Etat de droit, la démocratie, le respect des droits fondamentaux. Elle demeure aujourd'hui une garantie précieuse face aux dérives inquiétantes que l'on constate ici ou là.

Contrairement à l'Union européenne, qui fonde sa légitimité à la fois sur les Etats et sur les citoyens, l'ONU ne connaît en fait que les Etats. Donner sens à la formule de la Charte « Nous les peuples » consisterait en premier lieu à déterminer un critère d'appartenance à l'Organisation consistant dans l'existence d'un gouvernement représentatif, ce qui ne signifie pas nécessairement un gouvernement démocratique au sens où nous l'entendons, mais d'un gouvernement accepté par la population qu'il administre. En vertu de ce principe, un Etat incapable de faire régner un minimum de sécurité sur son territoire ou de prévenir la révolte d'une part significative de sa population pourrait se voir privé de son droit de vote, voire de son appartenance à l'Organisation.

ooo

L'ONU a été conçue pour régler les conflits entre Etats souverains. Elle est impuissante face à des conflits internes à ses Etats membres. Forte du prestige que lui valent ses accomplissements, l'Europe devrait être en mesure de proposer des atténuations au principe de la souveraineté des Etats et de faire reconnaître, non pas un droit mais un devoir d'ingérence. Il reste à introduire ce devoir dans la Charte en l'assortissant de garanties contre tout abus éventuel. Promouvoir un multilatéralisme des droits humains fondamentaux n'est pas dans l'air du temps et suscitera de vives oppositions. C'est parce que la tâche est difficile qu'il ne faut pas tarder à l'entreprendre et en premier lieu nouer des liens de confiance avec les nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique qui ont accédé récemment à la démocratie et n'ont pas toujours reçu l'appui qu'ils auraient dû leur mériter cet accomplissement. Quel plus beau programme pour les fédéralistes européens et mondiaux que d'œuvrer à la constitution d'une alliance mondiale Nord-Sud pour les droits humains fondamentaux ?

[www.taurillon.org](http://www.taurillon.org)

[www.federalist-debate.org](http://www.federalist-debate.org)

[www.thefederalist.eu](http://www.thefederalist.eu)



## La Russie propose une assemblée parlementaire des BRICS

Traduit de l'anglais par Jean-Francis Billion - Paris

La Russie a pris la présidence du groupe des pays membres des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du sud) en avril dernier dans le but de promouvoir la dimension parlementaire de cette association. Le but de ce projet est de renforcer la coopération à long terme entre les cinq États membres dans les questions de l'économie et de la politique globale et de renforcer leur rôle dans les affaires du monde.

En dépit de l'absence de démocratie en Chine et du sérieux déficit dont elle souffre en Russie, cette initiative montre que la démocratie internationale est devenue une dimension nécessaire des relations internationales, qui stimulera, dans un avenir prévisible le développement de la démocratie interne. Le premier forum parlementaire des BRICS s'est déroulé à Moscou le 8 juin et a été consacré à la sécurité internationale et au développement économique.

## Une commission mondiale recommande une assemblée parlementaire de l'ONU

Document publié en français sur le site de la Campagne pour l'*UNPA* animée de Francfort par le Comité pour des Nations unies démocratiques (*KDUN*)

Outil pour redynamiser les Nations unies, le rapport de la Commission sur la sécurité, la justice et la gouvernance mondiale qui a été présenté au Palais de la Paix à La Haye le 16 juin 2015 recommande la création d'une «réseau parlementaire des Nations unies». Selon le rapport intitulé «Affronter la crise de la gouvernance globale», un tel nouveau corps parlementaire pourrait constituer une «approche pragmatique afin de renforcer les relations entre l'ONU et les citoyens et surmonter le déficit démocratique de la communauté mondiale».

Le document montre que ce réseau parlementaire pourrait être établi par l'Assemblée générale des Nations unies en vertu de l'article 22 de la Charte de l'ONU. «Cela rassemblerait des parlementaires élus par leurs assemblées législatives nationales, afin de discuter et émettre des avis sur les questions relevant de la gouvernance des Nations unies qui concernent les citoyens à travers le monde entier», indique le rapport. La création de cette assemblée est définie comme «une étape vitale qui peut être franchie à court terme» qui est complémentaire aux efforts sur le long

terme en faveur de «la création d'une seconde chambre des Nations unies permanente et formellement constituée». La Commission relève que ce réseau parlementaire se concentrerait «sur la gouvernance de l'ONU elle-même, et sur la facilitation d'un processus de décision plus responsable et inclusif à un niveau global».

Le rapport et les conclusions principales de la Commission ont été présentés par ses Co-présidents, l'ancienne Secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright et l'ancien Ministre nigérian des affaires étrangères et Sous-secrétaire des Nations unies pour les Affaires politiques Ibrahim Gambari. Selon Madeleine Albright, le monde a besoin «d'outils de gouvernance globale plus efficaces, avec différents types d'institutions publiques, privées et mixtes conçues pour les défis du vingt-et-unième siècle».

Les recommandations mises en évidence pendant la présentation incluent la création d'une «capacité de nouvelle génération des Nations unies en matière de médiation des conflits et d'opérations de maintien de la paix», le renforcement de la responsabilité à «prévenir, protéger et reconstruire», l'innovation dans le domaine de la gouvernance climatique, l'amélioration de la coordination institutionnelle G20 / Nations unies (Institutions issues des accords de Bretton Woods), l'élargissement du Conseil de Sécurité des Nations unies et la diminution de l'usage du droit de veto, ou encore le renforcement de la Cour internationale de justice.

La Campagne internationale pour une Assemblée Parlementaire des Nations unies, un réseau informel de parlementaires et d'organisations de la société civile, a applaudi le soutien de la Commission pour la création d'un Réseau parlementaire des Nations unies.

«Soixante-dix ans après la création des Nations unies il est grand temps pour une assemblée formelle de l'ONU qui permette aux représentants élus d'être impliqués dans les affaires de l'Organisation mondiale, a indiqué le coordinateur de la campagne, Andreas Bummel.

## Des pouvoirs législatifs réclamés pour le *Parlasur*

Traduit de l'anglais par Jean-Francis Billion - Paris

Au cours de la 23<sup>ème</sup> session du Parlement du Mercosur (du 15 au 17 août 2015), le parlementaire Alfonso González Núñez, Président de la délégation du Paraguay, a pressé les États membres de faire un pas décisif vers l'intégration régionale, en dotant le *Parlasur* de pleins pouvoirs législatifs.

«Le *Mercosur* est encore un processus en voie d'achèvement : il n'est pas encore entré dans sa phase finale, c'est-à-dire avec un statut supranational effectif, dans lequel ses corps constituants, en particulier le *Parlasur* et le Tribunal permanent de révision, sont dotés de pouvoirs similaires à ceux exercés par les parlements et les tribunaux nationaux, dont les décisions sont contraignantes, comme ébauché par l'Union européenne, qui est un modèle global pour les

projets d'intégration régionale ».

« La délégation du Paraguay et sa Présidence ont insisté depuis plusieurs années sur le besoin d'accorder des pouvoirs législatifs au *Parlasur*, en pressant les Etats membres du *Mercosur* à s'engager, de manière immédiate, avec une ardeur et un sérieux supérieurs, à accroître les pouvoirs du Parlement lui-même, à augmenter son statut dans la Charte des institutions du *Mercosur* en lui accordant les pouvoirs législatifs qui caractérisent les parlements nationaux, en donnant ainsi à notre groupe de pays plus d'influence, un statut international, du crédit, du respect et de la confiance vis-à-vis (en français dans le texte, Ndt) des partenaires d'une communauté globale qui exige de ses membres fiabilité et capacité » a conclu le parlementaire.

## **Les élections directes du *Parlasur* (Parlement du *Mercosur*) : une étape vers l'intégration**

**Gretel Ledo**

**Analyste politique internationale, spécialiste en sciences  
politiques, avocate et sociologue**

**Article publié initialement sur *The Federalist Debate* - Turin**

**Traduit de l'anglais par Jean-François Billion – Paris**

La communication tant attendue est arrivée : le Décret national 775 / 2015 a formalisé l'élection directe des représentants argentins au Parlement du *Mercosur* (*Parlasur*), concomitante avec les élections générales du 25 octobre dernier. Entre-temps des élections primaires devaient se dérouler le 9 août. Les citoyens auront l'opportunité d'élire 43 représentants argentins, selon le Protocole de Ouro Preto (1994), un protocole additionnel au Traité d'Asunción sur la structure interne du *Mercosur*. Le *Parlasur*, qui a été institué en 2005 et mis en place en 2006, est entré en fonction le 7 mai 2007, en remplacement de la Commission parlementaire commune du *Mercosur* (*CPC*) qui était composée de parlementaires provenant des Etats membres.

Avec cette étape, l'Argentine achève le deuxième stade de la transition prévue vers la composition finale du *Mercosur*. Durant la première phase (entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2010) les représentants étaient élus par le parlement national de chaque Etat membre selon la méthode de la représentation démographique descendante. Ainsi, la première répartition prévoyait 37 représentants pour le Brésil, 26 pour l'Argentine, 18 le Paraguay et l'Uruguay. Les députés nationaux avaient une fonction simultanée de représentants pour le *Mercosur* sans aucune élection directe. Dans la seconde étape (du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 29 décembre 2014), le nombre de représentants s'est accru à 75 pour le Brésil, 43 pour l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay en conservant chacun 18 et le Venezuela 31. Dans cette phase, le Protocole constitutif établissait la composition du *Parlasur* selon un critère de représentation citoyenne avec des représentants élus par les citoyens des Etats membres au suffrage direct, universel et secret.

Toutefois, jusqu'à aujourd'hui, seuls les représentants du Paraguay étaient élus directement par un vote populaire (avril 2013, par la loi 5484 / 12). Finalement, le 29 décembre 2014, la Chambre des députés argentine a promulgué la loi 27 / 120, « Election des représentants au *Parlasur* », qui établit que, par le vote populaire, 43 représentants argentins vont être élus au *Parlasur*, simultanément avec les prochaines élections présidentielles d'octobre prochain.

Derrière la précipitation inhabituelle qui a été mise en place pour favoriser les élections parlementaires du *Mercosur*, il y a certainement un arrière plan qu'il est impossible d'ignorer. Quelques jours avant la fin de l'année parlementaire 2014, le parti au pouvoir a décidé de dépoussiérer une série d'initiatives destinées à utiliser les élections directes réglées par le Protocole du *Parlasur*. Même s'il est crucial de préparer l'élection des représentants au *Parlasur*, la loi mentionnée ci-dessus a raté ce que le Protocole constitutif du *Mercosur* prévoit pour le jour où cette élection se déroulera réellement. Pour cette raison, favoriser leur réalisation sans égard pour le Protocole est un scandale. Il offre des élections indépendantes qui assurent une représentation proportionnelle de l'électorat dans chacun des Etats membres. La vérité c'est que le Conseil du marché commun, l'organe exécutif du *Mercosur*, n'a pas mis en place un « jour du citoyen du *Mercosur* » pour l'élection des représentants *simultanément dans tous les Etats membres* au suffrage universel, direct et secret de ses citoyens (Art6, paragraphe 4, du Protocole). Un autre point très embarrassant dans l'initiative de la classe dirigeante concerne les immunités. On attend que les législateurs nationaux soient à égalité avec les représentants au *Parlasur*, étendant ainsi les immunités qui n'ont pas été établies dans le Protocole ni dans les Règles de procédure du *Parlasur*. Le Protocole établit dans son article 12 / 2 l'immunité pour délit d'opinion : « les Représentants ne peuvent être jugés au niveau civil et criminel, dans le territoire des Etats membres du *Mercosur*, à quelque date que ce soit, ni durant ou après leur mandat en ce qui concerne les opinions et les votes exprimés par eux dans le cadre de leurs fonctions ».

En plus, on sollicite d'ajouter l'immunité des poursuites judiciaires fournie par la Constitution argentine, Article 69. « Aucun sénateur ou député, du jour de son élection à celui de la fin de son mandat, ne pourra être arrêté, sauf pour avoir été surpris en flagrant délit de commettre un crime méritant une peine capitale, infamante ou sérieuse ; dans ce cas, rapport sommaire de ces faits devra être soumis à la chambre concernée ». Il est illégal et inconstitutionnel que le Parlement national légifère au delà des dispositions du Protocole. Un jeu politique commence, à la lumière de la possible application d'une telle immunité des poursuites aux personnes qui ont actuellement des positions *exécutives* en Argentine : cela met en question les buts valables attendus de la promulgation d'une loi réellement nécessaire mais utilisée comme une justification de caractère opportuniste. Le processus d'intégration actuel, malgré des progrès, souffre d'un manque de démocratisation en son centre, si l'on considère la nature intergouvernementale qui représente les gènes du *Mercosur*. En fait, dernièrement, les Etats membres sont ceux qui conservent le mot final sur les décisions souveraines dans toutes les matières importantes des politiques publiques. Il y a un déséquilibre structurel

dans la construction d'une majorité entre les Etats. De même, le mode de décision ne contribue pas à la construction d'institutions communes. Nous notons le manque de supranationalité dans la préparation de politiques publiques au niveau régional. Dans ce sens le CMC, à la différence du *Parlasur*, joue un rôle essentiel. L'un des moyens d'affronter cette porosité institutionnelle serait certainement de doter le *Parlasur* de pouvoirs législatifs afin de renforcer les institutions du *Mercosur*. Les élections directes des représentants doivent être considérées comme un point de départ, pas un point d'arrivée, afin de doter le Parlement de pouvoirs effectifs pour préparer des lois contraignantes dans les pays du *Mercosur*.

Les études comparatives montrent que le niveau institutionnel du *Parlasur* est très limité. Les pouvoirs accordés par le Protocole de création au Parlement ne sont ni législatifs ni exécutifs. Ses fonctions comprennent entre autres : a) au niveau politique : d'assurer la préservation de l'ordre démocratique et le respect des droits humains dans les Etats membres ; b) en ce qui concerne les relations avec la structure institutionnelle du *Mercosur* : de demander des rapports aux autres organes et de les inviter à échanger leurs vues, en proposant des lois au (Conseil du Marché commun (CMC, le *Consejo del Mercado Comun* étant l'organe supérieur du *Mercosur*, Ndt), en préparant des projets préliminaires pour l'harmonisation avec les législations nationales ; c) au niveau administratif : d'établir son propre budget et d'en informer le CMC, d'adopter et d'amender ses règles et procédures. En ce qui concerne ce dernier

point, si nous lisons avec attention l'Article 4 du Protocole, il indique seulement que le *Parlasur* a le pouvoir de produire des projets préliminaires ou des propositions législatives qui demeurent de la compétence décisionnelle du CMC, aux dépens d'une discussion au sein d'une réelle représentation républicaine et fédérale.

Il est temps d'être clair. Le temps est venu de clarifier quel type d'intégration nous favorisons, sous le seul principe de la coordination des intérêts, en privilégiant le niveau régional plus que le niveau national.

C'est pourquoi, il est essentiel de repenser l'idée de la construction du *Mercosur* à partir de son renforcement institutionnel, en dotant le *Parlasur* des pouvoirs de légiférer sur les politiques régionales communes et ceci dans leur totalité.

Le *Parlasur* est la clé du processus d'intégration politique du *Mercosur* et représente le socle solide sur lequel on peut établir et renforcer sa structure institutionnelle. Le chemin suivi par le processus d'intégration européenne montre que le Parlement européen s'est consolidé lui-même en tant qu'institution dotée de pouvoirs législatifs et de contrôle sous la pression d'acteurs politiques et sociaux conduits par une profonde volonté de promouvoir des changements radicaux. Le *Parlasur* a besoin de manière urgente de recevoir des pouvoirs nécessaires pour lui permettre de promouvoir de manière active l'intégration au sein du *Mercosur*.

**Fédé-Lettres**



## Peter Osten – Allemagne

« Loi des suspects en France du 17 septembre 1793 »  
(Jour de la vertu an I).

Article 2 :

« Sont réputés gens suspects : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leur relations, soit par leur propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie \*ou du fédéralisme\*... ».

C'est toujours en vigueur, chers amis ? Alors vous aurez l'asyle politique en Allemagne .../...

## Paul Arrighi – Toulouse

La situation internationale et le contexte européen sont hélas très favorable aux extrêmes droites et hélas pas seulement en Autriche. Attention DANGER ! Cela devrait pousser les partis de gauche à s'unir autour d'un Programme minimal de défense et de protection des milieux populaires et du salariat. Mais nous ne voyons rien venir de bien sérieux du côté des « appareils » qui jouent le très classique et irresponsable refrain : « C'est la faute de l'autre si l'unité n'est pas possible, où à mes seules conditions ! ». Il y a une vraie noblesse et un grand altruisme dans l'engagement politique non carriériste mais aussi, hélas, souvent une forme de cécité propre à « l'esprit de parti ». N'oublions jamais que le nazisme dans un contexte certes différent est arrivé au pouvoir alors que le Parti communiste et la Social-démocratie allemande se déchiraient au lieu de s'unir...

**Claus Leggewie, *Die Zukunft im Süden. Wie die Mittelmeerunion Europa wiederbeleben kann*, éd. Körber Stiftung, Hambourg, 2012, p. 2, € 16, ISBN 978-3-89684-093-6**

**L'Europe et le « *Mare nostrum* »**

**Alessandro Cavalli**  
Professeur de sociologie  
à l'Université de Pavie

Traduit de l'anglais  
par Joseph Montchamp - Lyon

Il est bon d'entendre, une fois de temps à autre, une voix différente de celle du cœur. L'observation ordinaire en Allemagne aujourd'hui, c'est que les pays sud-européens, de la Grèce au Portugal (y compris l'Italie bien-sûr) sont victimes de leurs propres vices ; ils dépensent plus d'argent que leurs revenus ne pourraient les y autoriser et ils sont fortement endettés et ils constituent un danger pour la monnaie commune européenne, mais pardessus tout pour les pays, vertueux comme l'Allemagne. Si un politicien, de droite ou de gauche veut obtenir une unanimité immédiate et des applaudissements faciles, il doit répéter sans cesse que l'argent des contribuables allemands ne doit pas servir à payer les dettes des autres pays, en particulier celles des voisins « du Midi ». Il vaut mieux diviser l'eurozone en deux, celle d'une monnaie forte et celle d'une monnaie faible, pour ainsi les forcer d'avoir recours à des dévaluations périodiques continues. Donc débarrassons-nous des soit-disant PIGS (c.-à-d. Portugal, Italie, Grèce et Espagne, en anglais) qui sont une menace pour notre sérénité et notre bien-être. A dire la vérité, cette vision n'est pas dominante, elle est sûrement très « populaire » dans l'Allemagne d'aujourd'hui. Claude Leggewie, un

spécialiste politique de l'Université d'Essen et membre du Comité consultatif scientifique du gouvernement fédéral pour l'environnement global et le changement climatique, a écrit un livre pour réfuter cette thèse. Le titre est significatif (« Le Futur est au Sud ») et le sous-titre est encore plus précis (« Comment l'Union méditerranéenne peut revitaliser l'Europe »). Cette argumentation s'adresse, avant tout, à ses concitoyens, pour qu'ils ne soient pas séduits par le retour des leures du nationalisme ; ses réflexions sont dirigées vers l'avenir ; il veut surmonter, dépasser la rhétorique des racines communes, des racines culturelles communes de l'Europe de la Méditerranée comme lieu historique de rencontre entre différentes cultures. Grenade est certainement le témoin du rôle important joué par les Arabes dans l'histoire européenne, tout comme Alexandrie dans la culture du continent. La mémoire du passé doit donc servir à mieux considérer l'avenir. Tout l'avenir de l'Europe n'est pas seulement celui des pays de ses rivages, mais il dépend de la Méditerranée. Le « *Mare nostrum* » (Latin pour « notre mer ») n'est ni la Baltique, ni la Mer du Nord, mais la Méditerranée. Non pas parce que cette dernière est une destination d'été populaire pour les touristes venus du Nord, mais parce que c'est l'arène des grandes tragédies et des défis la Méditerranée. Desquels dépend l'avenir de chacun. Une Europe qui ferme les yeux face aux problèmes qui concernent la zone méditerranéenne est une Europe qui abandonne son avenir.

De façon à appuyer sa thèse, Leggewie se réfère à quatre villes dans lesquelles il a vécu et travaillé : Haïfa, Dubrovnik, Alger et Istanbul. Haïfa était l'endroit d'un rêve brisé de coexistence pacifique entre Israéliens et Palestiniens. Le conflit du Moyen-Orient reste l'un des problèmes non résolus qui détermineront l'avenir du monde et de l'Europe en particulier. En premier lieu parce qu'une Europe antisémite est à la racine de ce conflit. Ensuite parce que son absence

politique fragilise la perspective d'une solution durable, capable de mettre fin à la violence collective régionale. Il est irresponsable de la part de l'Europe d'intervenir, comme elle le fait chaque fois, d'une manière sans coordination en essayant d'être des deux côtés, ou même de faire pire en restant derrière et en regardant les bras croisés.

Les derniers événements dans la Bande de Gaza confirment cette triste conclusion en ce qui concerne l'absence de politique de l'Union européenne (UE) dans une des régions les plus brûlantes du monde. Dubrovnik est également un symbole. Non seulement d'un passé lointain fait de différentes cultures dans l'ancienne cité appelée Raguse, mais d'un plus récent : l'écroulement de la Fédération yougoslave, le déclenchement du conflit serbo-croato-bosniaque. Une fois de plus les Etats européens ont agi séparément, en interférant avec les mesures politiques les uns des autres. Par conséquent, ils furent incapables d'éteindre l'incendie qu'ils avaient contribué à allumer, intervenant la plupart du temps pour soutenir des décisions prises par les Etats-Unis. L'adhésion à l'UE de la Slovaquie, puis de la Croatie, peut-être bientôt de la Serbie et, on peut l'espérer, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, du Kosovo peut nourrir l'espoir d'un avenir différent pour tous les Balkans. Cependant, pour le moment, on ne peut pas trouver de solutions contre les risques multiples. Poursuivant avec ses villes-symboles, Leggewie en vient à Alger, avec son passé colonial, sa guerre de libération, sa longue dictature, et son propre « printemps », son présent incertain, qui hésite entre la démocratie et le fondamentalisme islamique, entre l'ouverture globale et le retrait dans l'identité religieuse. Les responsabilités de l'Europe ne concernent pas seulement les fautes du colonialisme mais aussi le soutien à un dictateur corrompu, Abdelaziz Bouteflika et son ambivalence à l'égard des mouvements à la recherche de la démocratie. Outre la situation algérienne, la réponse manquée des Européens envers le Printemps arabe laisse planer un doute sérieux sur la

capacité de l'Europe à comprendre ce qui se passe sur le rivage Sud de la Méditerranée.

La quatrième ville-symbole, on le comprendra très bien, est Istanbul. Istanbul, comme toute la Turquie en général, est un carrefour, à la fois géographique et culturel, qui joue un rôle important sur la Méditerranée. L'Empire ottoman a laissé des empreintes importantes dans toute l'Europe de l'est, et jusqu'à Vienne. Aujourd'hui, outre sa démographie et sa force militaire, la Turquie est un facteur crucial au Moyen-Orient en termes de relations avec Israël, de la question arménienne, de problème de la population kurde qui vit à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales, des troubles géopolitiques en Syrie, Jordanie, Irak et Iran. Mais ces relations avec l'Europe sont à la fois importantes et problématiques. Les relations sont importantes au niveau économique et commercial, ainsi que par la présence de millions d'immigrants turcs qui travaillent dans toute l'Europe et en particulier en Allemagne. Une problématique à cause des incertitudes et des tensions qui ont caractérisé à l'origine la première tentative turque d'adhérer à l'UE, suivie par la diminution du désir de la Turquie de rejoindre l'Europe et de la volonté de l'Europe d'accepter la Turquie, une opportunité ratée par les deux côtés d'ouvrir les portes à l'Islam vers l'ouest, dans les formes et les couleurs de l'Europe. Les régions périphériques du Sud de l'Europe apparaissent comme un « tendon d'Achille », le réactif, le test de son insuffisance vis-à-vis des scénarios problématiques de son propre avenir. Non seulement cette inadéquation affecte l'UE hors de ses frontières externes, mais elle influence aussi les relations à l'intérieur. Leggewie retrouve les phases de la triste histoire de l'Europe dans les réactions ineptes face à la crise grecque, une politique aveugle qui propose « le trop peu, trop tard » incapable de faire face positivement aux problèmes structurels de ses régions dans le besoin. Elle n'a pas été capable d'adopter une stratégie à moyen ou long terme pour un développement territorial équilibré.

D'après Leggewie, un changement de cap serait nécessaire à l'intérieur de l'UE. Il suggère la constitution d'une

« Union de la Méditerranée » qui permettrait à l'attention politique de l'Europe de trouver une nouvelle voie efficace de traiter les grands défis que la « périphérie » méditerranéenne rencontre. Bien que Sarkozy ait averti l'Europe, il était trop occupé à contrer le *statu quo* de la prédominance de l'Allemagne et à inventer un protagonisme, pour substituer l'imagination à la réalité en saisissant le potentiel de sa propre intuition. Un tel potentiel, d'après l'auteur, n'est rien d'autre que de l'imagination. Cela demande « seulement » une Union qui sache s'exprimer elle-même, qui surmonte son propre déclin, revitalise la confiance de l'opinion publique, consolide sa légitimité démocratique qui se tourne vers l'avenir sans être l'otage des rivalités des intérêts nationaux à court-terme. Certaines des thématiques qui concernent une relance des politiques européennes vis-à-vis de la Méditerranée sont indiquées avec concision dans ce livre, tandis que d'autres plus près du cœur et des intérêts de l'auteur reçoivent plus d'attentions. C'est le cas des politiques d'immigration et de la gestion des flux migratoires qui traversent la Méditerranée d'est en ouest et du sud vers le nord. On ne peut pas les arrêter mais il faut les régler correctement. C'est aussi le cas des politiques énergétiques, qui pourraient être mieux planifiées, qui pourraient viser à développer le solaire dans les déserts d'Afrique du Nord, ce qui réduirait la dépendance au pétrole et au charbon pour l'Europe. C'est aussi le cas des politiques environnementales, de la vie maritime en ce qui concerne la réglementation de la pêche, le contrôle de la pollution, la promotion du tourisme soutenable.

Il y a aussi les politiques concernant les échanges culturels, surtout entre universités, sur les côtes où vivent de nombreux Européens. En bref, depuis l'Europe du nord nous sommes invités à reconsidérer la centralité de la Méditerranée comme un élément pour relancer l'intégration européenne. Ce message est important, surtout parce qu'il représente la voix d'une minorité dans l'Europe d'aujourd'hui, mais qui n'est pas entièrement isolée que ce soit en Allemagne ou dans d'autres pays de l'UE.

**Gianpiero Bordino.**  
***Federalism. A New Right  
for Democracy and  
Development in Europe,***  
**éd. Centro studi sul  
Federalismo, Turin, n° 2,  
2015, p. 128, ISBN 978-2-  
87574-247-6**

**Jacopo Bellelli**  
Collaborateur de la *Bibliothèque  
européenne - Bruxelles*  
Texte extrait avec l'autorisation de  
l'éditeur, de la *Bibliothèque européenne,*  
supplément hebdomadaire de l'Agence  
Europe, n° 1116, du 25 novembre 2015

Ce volume de *Federalism* est consacré aux instruments qui visent à accroître la participation démocratique au sein de l'Union. Il traite notamment de l'Initiative citoyenne européenne, introduite par le Traité de Lisbonne. Dans un contexte de crise économique et sociale qui renforce les forces populistes et met en danger l'évolution du projet d'intégration, des fédéralistes européens se sont appuyés sur l'article 11 du Traité sur l'Union européenne pour promouvoir une Initiative citoyenne européenne visant à ce que soit initié un plan de développement durable et de relance de l'emploi. Les essais réunis dans ce numéro présentent cette Initiative comme la solution idéale pour inverser la dynamique de crise, ce cercle vicieux où le manque de légitimité démocratique de l'Union alimente son inefficacité à répondre aux besoins des citoyens, et inversement. Selon les auteurs, cette Initiative citoyenne pour un réel *New Deal* européen offre une excellente occasion de réduire la distance qui persiste entre citoyens et institutions européennes, donc de favoriser l'élément démocratique au sein de l'Union. Cela permettrait également de donner aux institutions européenne la légitimité populaire qu'elles requièrent afin de pouvoir consacrer des ressources à la mise en oeuvre d'un plan de développement et d'investissement ambitieux, ce qui permettrait d'abandonner des années de politiques restrictives et de faciliter une sortie de la crise. Ainsi que l'affirme Simone Vannuccini dans son essai, le plan proposé provoquerait une vraie « inversion des attentes »

des acteurs sociaux et économiques, un véritable changement de paradigme politico-économique, ouvrant la voie à la mise à disposition de ressources indispensables au développement d'un modèle économique et social européen à caractère durable et écologique. Finalement, comme le dit Giampiero Bordino dans sa prémisses, cette Initiative citoyenne européenne pourrait représenter un instrument potentiellement très efficace pour promouvoir un nouveau droit à la démocratie et au développement en Europe, permettant ainsi de relancer le projet d'unification européenne.

## Vient de paraître

**Alain Malégarie et Alain Réguillon, *Actualité européenne. Recueil d'articles parus entre 2010 et 2015. Tome 1. Dettes souveraines des Etats membres de l'Union européenne : la Grèce au milieu du chaos*, éd. Presse Fédéraliste, coll. Carnet d'Europe, 2015, p. 74, € 10, ISSN 2119-2820**

Depuis 2008, Alain Réguillon rédige tous les mois une Lettre dans laquelle il analyse l'actualité européenne du mois écoulé. Cette actualité est ensuite présentée, tous les premiers mardis du mois, à la Maison de l'Europe et des Européens Lyon / Rhône-Alpes, siège de Presse Fédéraliste.

Chaque trimestre, il est régulièrement rejoint par Alain Malégarie, ancien Directeur de l'Institut de l'euro, qui fait une analyse sur l'actualité économique, sociale et monétaire.

La période choisie pour ce recueil d'un certain nombre d'articles débute l'année de la crise des dettes souveraines dont la Grèce a été le principal acteur. 2015 a été, aussi, une année largement dominée par la mise en place d'un troisième plan d'aide à la Grèce, avant de faire place à la crise des migrants que les Etats membres de l'Union gèrent si mal et aux terribles attentats de Paris qui ébranlent l'édifice européen.

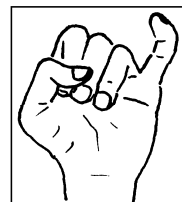
L'importance des articles écrits depuis 7 ans conduit les auteurs à prévoir deux à trois tomes. Ce premier tome reprend tout ce qui concerne les dettes souveraines des Etats membres avec un focus plus particulier sur la Grèce dont la situation est aussi difficile en 2015 qu'elle l'a été en 2010.

## Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- ***Fédéchoses*, revue créée au début des années 1970, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;**
- **toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ;**
- **inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;**
- **à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'*U.E.F.*, de la *JEF* et du *WFM-MFM* international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ;**
- ***Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.**

## Mon p'tit doigt Fédéchoses

### Carton rouge au gouvernement français pour son nombrilisme nationaliste



*Auriculus*

(p.c.c.Alexandre Marin - Responsable des Jeunes Européens – Paris - Texte déjà diffusé par *Le Taurillon*)

Depuis les attentats du 13 novembre, le gouvernement français transgresse ses obligations européennes au nom de la sécurité nationale, tout en exigeant des autres pays européens un soutien inconditionnel pour ses propres interventions militaires extérieures. Le discours du Président de la République devant le Congrès réuni à Versailles était martial sur la forme, et eurosceptique sur le fond.

Tout d'abord, François Hollande a enterré solennellement le pacte de stabilité en se présentant comme le défenseur de la sécurité des Français face à une Commission européenne qui appliquerait les traités de manière aveugle. Un coup de menton d'autant plus inutile que la Commission n'a jamais dit que la France devait renoncer à se protéger pour honorer ses engagements budgétaires. Au contraire, celle-ci a admis que la sécurité des citoyens européens importait davantage que tout le reste.

#### *L'assaut contre Schengen et le complexe nombriliste*

D'autres propos, moins officiels mais qui illustrent une mentalité de repli sur soi, ont été tenus le 24 novembre au quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung* par le Premier ministre, Manuel Valls. Ce dernier réclamait que l'Europe cesse d'accueillir des réfugiés en raison de la menace djihadiste, pointant du doigt la charité trop grande de la chancelière.

Le rétablissement des contrôles aux frontières, possible provisoirement dans le cadre des Accords de Schengen a été proclamé jusqu'à une durée indéterminée, comme s'il avait déjà arrêté le moindre terroriste. Le chef de l'Etat français a même menacé de les rétablir définitivement, signant la mort de l'espace Schengen et sonnait le glas de la libre circulation en Europe.

Le 27 novembre, le Président a appelé ses concitoyens à pavoiser leurs domiciles de l'emblème tricolore, et au cours de cette journée, la Marseillaise a été chantée à de multiples reprises. L'hymne à la joie se voit réduit au silence et le drapeau aux douze étoiles d'or demeure invisible. Le gouvernement s'efforce paradoxalement de relancer l'unité nationale tout en prenant ses distances avec l'unité européenne, ce qui donne l'image d'une France attaquée qui réagit seule, en envoyant balader ses « contraintes » européennes.

#### *Une coopération pourtant nécessaire*

Or, le terrorisme est un problème européen qui ne pourra être combattu qu'à une échelle européenne ; le crime organisé ne s'est jamais arrêté aux frontières, la lutte contre le terrorisme doit donc elle aussi traverser les frontières. À défaut d'une agence de renseignement et d'un FBI européen, la coopération entre les différents services de sécurité s'avère indispensable.

Le projet de fichier européen PNR démontre que cette coopération est boiteuse. Il ne s'agit pas d'un fichier européen centralisé, mais d'un réseau européen de 28 fichiers nationaux, ce qui indique que les gouvernements européens ne se font guère confiance et sont réticents vis à vis de l'échange de renseignements, pourtant essentiel pour démembrer les réseaux terroristes.

Comment cette confiance peut-elle s'installer lorsque le Président français accuse officiellement la Belgique d'être à l'origine des attentats du 13 novembre par sa négligence, en se dédouanant de toute responsabilité ? Dans cette affaire, les services français ont été au moins aussi défaillants que les services belges, et les kamikazes étaient presque tous français. Qui plus est, jamais la Belgique n'a jeté ainsi le blâme sur la France, alors que l'auteur de la tuerie du musée juif de Bruxelles était français et fiché comme dangereux par les services de sécurité de l'Hexagone qui se sont abstenus de le révéler à leurs homologues belges. Les responsables politiques français ont pointé Molenbeek pour cacher Saint-Denis.

Pour autant, la France exige de ses alliés l'application de l'article 42.7 du traité sur l'Union européenne pour la soutenir dans ses opérations militaires au Mali et en Syrie, sans autre proposition pour relancer l'Europe de la défense à plus long terme. Ce soutien se doit inconditionnel bien que les opérations aient été décidées presque unilatéralement sans concertation préalable des autres pays européens.

Le gouvernement français opère un repli nationaliste au nom de la sécurité de ses citoyens, et adopte un comportement qui met en jeu cette sécurité, pour masquer ses propres failles.

#### *Un état d'urgence liberticide et permanent ?*

Les libertés publiques sont les premières victimes de ce repli. La France a notifié au Conseil de l'Europe, le 25 novembre dernier, sa décision de suspendre l'application de la Convention européenne des Droits de l'Homme dans le cadre de l'état d'urgence. Ni l'Espagne, ni le Royaume Uni, ni la Belgique n'ont dérogé à la Convention, pourtant, elles ont été respectivement victimes d'attentats en 2004, 2005, et 2012. En France, depuis le 16 novembre, les organisations de défense des droits fondamentaux recensent les perquisitions, les assignations à résidence, et signalent de nombreux abus, comme les assignations de militants écologistes lors de la COP21 sans qu'aucun juge n'ait autorisé de telles décisions.

Au mépris de l'Etat de droit, le gouvernement entend profiter de l'état d'urgence pour constitutionnaliser cette mesure et la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour terrorisme. La constitutionnalisation de ces mesures est préoccupante du point de vue de la Convention, puisqu'elle permet de rendre permanent ce qui ne devrait être que provisoire au regard de celle-ci.

Aussi, la France marche-t-elle dans les pas de pays tels que la Hongrie ou la Pologne.

Mais l'Etat policier et les mesures sécuritaires sont un moyen bien plus efficace, en termes de communication, que la tentative de trouver de vraies solutions aux maux qui engendrent le terrorisme, solutions compliquées, qui mettent du temps à se mettre en place, et nettement moins spectaculaires.

En conclusion, ce qui est exaspérant, c'est moins l'euroscepticisme du gouvernement français (François Hollande n'a pas prononcé une fois le mot « Europe » dans ses vœux pour 2016) que son populisme, et sa vision court-termiste qui ne résolvent aucun des problèmes auxquels font face la France et les Européens.

# Presse Fédéraliste édite et diffuse



- **Fédéchoses - pour le fédéralisme** - revue trimestrielle fondée en 1973
- **Carnet d'Europe** - revue à périodicité variable fondée en 2011
- **Carnet d'Europe - La lettre d'actualité européenne** - revue mensuelle fondée en 2008 (internet)

**Les Cahiers de Ventotene**  
**Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne**  
**Les Cahiers du fédéralisme dans l'histoire de la pensée**

**Les collections *Textes fédéralistes* et *Minorités nationales* des éditions Fédérop**

---

## BULLETIN D'ABONNEMENT

L'abonnement à *Fédéchoses* comprend l'adhésion à l'association Presse Fédéraliste

---

### ***FEDECHOSSES - Pour le fédéralisme***

Nom .....

Prénom .....

Adresse.....

Mail .....

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 8 €  
Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 242, rue Duguesclin - 69003 Lyon - France

C.C.P. 2490 82 P LYON

---

### ***FEDECHOSSES - Pour le fédéralisme***

Directeur de la publication : Jean-Luc Prevel

Rédacteur en chef : Jean-Francis Billion

Comité de rédaction : Florent Banfi - Ronan Blaise - Bruno Boissière - Fabien Cazenave - Maurice Braud - Didier Colmont - Sandra Fernandes - Valéry-Xavier Lentz - Jonathan Leveugle - Lucio Levi - Catherine Montfort - Michel Morin - David Soldini

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site web : Valéry-Xavier Lentz